



THÉMATIQUE DU RAPPORT 2021



LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE ARTISANALE

Les illustrations des rapports annuels d'activité 2021 des Instituts (IEDOM et IEOM) mettent à l'honneur la pêche et l'aquaculture artisanale des géographies ultramarines. Forte de ses départements d'outre-mer, de ses collectivités d'outre-mer et de ses Terres australes et antarctiques, la France présente l'un des plus vastes domaines maritimes au monde estimé à près de 11 millions de km². Le développement des secteurs traditionnels de la pêche, nourriciers et caractéristique des Outre-mer, revêt une importance cruciale pour l'autonomie alimentaire des territoires compte tenu des ressources halieutiques importantes.

INSTITUT D'ÉMISSION
DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

SIÈGE SOCIAL
115, rue Réaumur 75002 PARIS

Saint-Barthélemy

Rapport annuel
2021

Les renseignements autres que monétaires publiés dans le présent rapport ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

Avant-propos	7
Saint-Barthélemy en bref	8
Synthèse	10
CHAPITRE I Les caractéristiques structurelles	13
Section 1 Géographie et climat	14
1. Aperçu géographique	14
2. Climat	14
Section 2 Repères historiques	16
Section 3 Cadre institutionnel	17
1. Dans le paysage administratif français	17
2. Dans le paysage communautaire	19
3. Les évolutions majeures	20
CHAPITRE II Panorama de l'économie	23
Section 1 La population	24
Section 2 Les principaux indicateurs économiques	27
1. Le produit intérieur brut	27
2. La crise sanitaire à Saint-Barthélemy en 2021	28
3. L'emploi et le chômage	30
4. Les revenus et les salaires	35
5. Les prix	35
6. Les échanges extérieurs	40
Section 3 Les politiques et finances publiques	41
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	41
2. Le système fiscal	43
3. Les finances publiques	46
CHAPITRE III Les secteurs d'activité	51
Section 1 Aperçu général	52
Section 2 L'agriculture, l'élevage et la pêche	54
1. Aperçu structurel	54
2. L'agriculture et l'élevage	54
3. La pêche	54
Section 3 Les déchets, l'énergie, l'eau et l'environnement	58
1. Aperçu structurel	58
2. La gestion des déchets	58
3. L'énergie	60
4. L'eau	62
5. L'environnement	64
Section 4 Le bâtiment et les travaux publics	67
1. Aperçu structurel	67

2. L'activité du BTP	68
3. Le logement	70
Section 5 Le commerce	71
1. Aperçu structurel	71
2. La distribution alimentaire	71
Section 6 Le tourisme	73
1. Aperçu structurel	73
2. L'activité du secteur	73
3. Le tourisme de séjour	74
4. Le tourisme de croisière et de plaisance	75
5. Perspectives	77
Section 7 Les transports	78
1. Aperçu structurel	78
2. Le trafic portuaire	78
3. Le trafic aéroportuaire	80
Section 8 Les autres services marchands	82
1. Aperçu structurel	82
2. L'activité du secteur	83
Section 9 Les services non marchands	85
1. Aperçu structurel	85
2. L'éducation	85
3. La santé	85
CHAPITRE IV L'évolution monétaire et financière	91
Remarques méthodologiques	92
Section 1 Aperçu général	93
Section 2 Structure du système bancaire et financier	94
1. Organisation du système bancaire	94
2. La densité du système bancaire	94
Section 3 Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	98
1. Les taux d'intérêt	98
2. L'Observatoire des tarifs bancaires	106
Section 4 L'évolution de la situation monétaire	108
1. Les avoirs financiers des agents économiques	108
2. Les concours à la clientèle	112
3. L'équilibre emplois-ressources	115
4. L'activité fiduciaire	118
5. Les grandes tendances du financement des secteurs	120
ANNEXES	121
1. Les principaux faits juridiques et réglementaires en 2021	122
2. Les actifs financiers	126
3. Les encours de crédits	127

Saint-Barthélemy

Bathymétrie
(Profondeur en mètres)

-200

Trait de côte

Réseau hydrographique principal

Etang

Couvert forestier

Couvert végétal

Chef - lieu

Lieu-dit

Réseau routier principal

Liaison maritime

Zone bâtie

Zone aéroportuaire

Aéroport

Port de commerce

Port de plaisance

Hôpital

Centrale diesel

Zone de stockage d'hydrocarbures

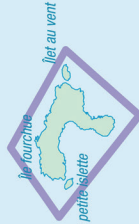
Zone de protection particulière

Sources : Natural Earth. Free vector and raster map data © naturalearthdata.com, IGN BD-CARTO 2019, EDOM, Alas Carabe MRSH Université de Caen Normandie.
Réalisation : Frédérique Turbout, MRSH Université de Caen Normandie, 2021.



Océan Atlantique

Table à diable (ou Roche plate)



Mancel (ou la poule et les poussins)

Ile Pelé
Ile Le boulanger

Roche le Boeuf

Vers Saint-Martin (Marigot)
Vers Sint Maarten (Oyster Pond / Philipsburg)

Mer des Caraïbes



Avant-propos



Le modèle de développement et de prospérité de Saint-Barthélemy, fondé sur un tourisme haut de gamme en toute sécurité, est un indéniable succès, unique dans la Caraïbe. Outre la stratégie visionnaire du Maire puis Président Bruno MAGRAS initiée il y a 25 ans, la résilience et le volontarisme de la population pour surmonter très rapidement chaque crise (passage de l'ouragan Irma en 2017, pandémie de la Covid-19 depuis mars 2020), tout comme le soutien permanent des autorités publiques (État et Collectivité), ne sont pas étrangers à cette réussite.

La croissance économique de Saint Barthélemy à venir est donc confrontée au défi de rendre ce modèle soutenable et durable à long terme, en permettant à chacun de se loger à un prix raisonnable, en remettant à niveau certaines infrastructures (port, assainissement, production électrique...) arrivées à saturation et qui n'ont pas suivi le développement effréné de l'île depuis deux décennies au moins, ou encore en imposant les normes environnementales les plus exigeantes.

À ces conditions, le « Saint-Tropez des Caraïbes » à quelques heures de vol de New-York, Miami ou Rio, tant prisé par les traders new-yorkais ou les milliardaires du monde entier et que David ROCKEFELLER avait découvert à la fin des années 50 -à l'époque où il n'y avait encore ni route ni électricité sur l'île-, continuera d'attirer une clientèle fortunée et exclusive, pérennisant ainsi le slogan souvent entendu ici : « Saint-Barth ne connaît pas la crise ».

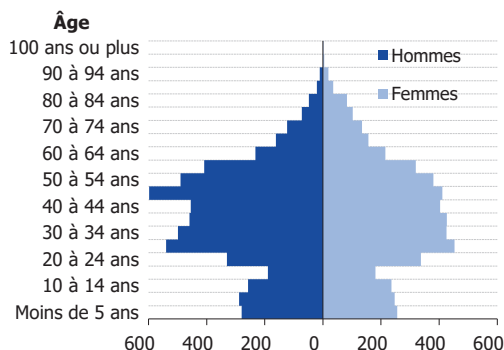
Dans ce contexte, l'IEDOM poursuivra son accompagnement des pouvoirs publics comme des populations à travers une meilleure connaissance économique et financière de leur propre territoire. Le présent ouvrage en est la manifestation : il a, cette année, été réécrit en quasi-totalité et complété de plusieurs chapitres, en s'appuyant notamment sur la constitution d'un comité d'une douzaine de personnalités locales représentatives des différents secteurs d'activité. De même, l'IEDOM renforcera bientôt à Saint-Barthélemy l'ensemble des missions qu'il offre par ailleurs dans les autres géographies ultramarines où il intervient : collecte de bilans et cotation des entreprises, actions d'éducation budgétaire et financière (EDUCFI) auprès des collégiens, mais également, mutualisation des services aux particuliers avec l'offre déployée au Bureau d'Accueil et d'Information (BAI) à Saint-Martin (facilitation des consultations des fichiers Banque de France, dépôt d'un dossier de surendettement par exemple).

Thierry BELTRAND

Directeur de l'IEDOM Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

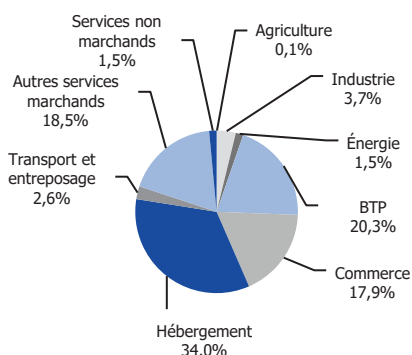
Saint-Barthélemy en bref

Pyramide des âges de la population
Au 1^{er} janvier 2019



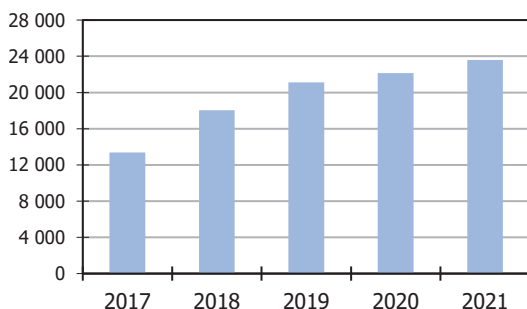
Source : Insee, RP2019 exploitation principale.

Répartition de l'emploi salarié
(en 2021)



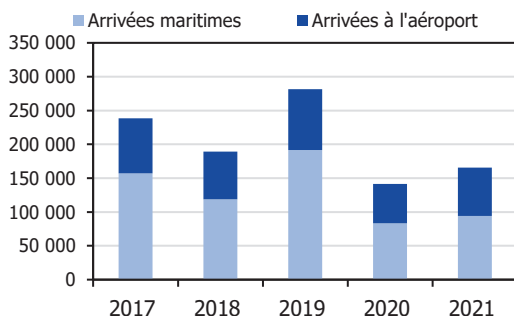
Source : MSA Poitou.

Consommation de ciment
(en tonnes)



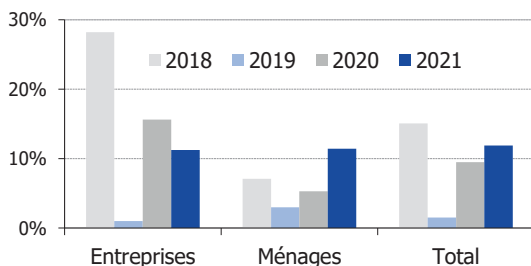
Source : Lafarge Ciment Antilles.

Évolution de la fréquentation touristique
(en nombre)



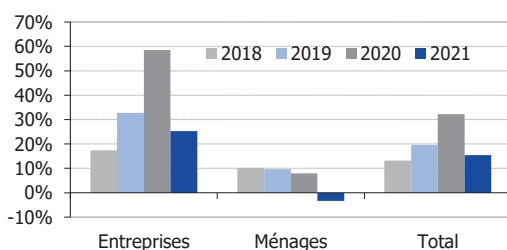
Sources : Aéroport Rémy de Haenen et Port de Gustavia.

Évolution des actifs financiers*
(glissement annuel)



Source : IEDOM.
*hors La Banque Postale.

Évolution de l'encours sain de crédits*
(glissement annuel)



Source : IEDOM.
*hors La Banque Postale.

Les chiffres clés de Saint-Barthélemy

	2011	2021	France 2021
Population			
Population (milliers, millions pour la France)	9,1	10,4*	67 813 ⁽¹⁾
dont part des moins de 20 ans (%)	20,3	18,5	23,7 ⁽¹⁾
dont part des 65 ans et plus (%)	9,4	9,3	21 ⁽¹⁾
Densité de population (hab/km ²)	437	496	120,6 ⁽²⁾
Développement humain			
IDH en 2010 (valeur moyenne mondiale = 0,68 en 2010)	0,69	0,69	0,87 ⁽²⁾
Indice de Gini (donnée 2018)	ND	ND	0,298 ⁽²⁾
Taux de pauvreté au seuil de 60 % (% , 2017)	ND	ND	14,6 ⁽²⁾
Densité de médecins généralistes en 2018 (pour 100 000 habitants)	ND	ND	153 ⁽²⁾
Environnement			
Superficie totale (km ²)	21	21	633 208 ⁽²⁾
Superficie de la Zone Economique Exclusive (milliers de km ²)	4	4	297 ⁽²⁾
Part d'électricité renouvelable dans la production (en %)	0	0	25,3 ⁽²⁾
Émission de CO ² par habitant (tonnes CO2 éq. par hab)	ND	ND	7 ⁽²⁾
Économie			
PIB (milliards d'euros courants)	0,319 (2010)	0,367 (2014)	2 301 ⁽¹⁾
Taux de croissance annuel moyen du PIB sur la décennie (en %, volume)	ND	ND	0,4 ⁽¹⁾
PIB par habitant (euros courants)	35 700 (2010)	38 994 (2014)	31 035 ⁽¹⁾
Taux d'inflation (% , sur un an)	ND	ND	1,6 ⁽³⁾
Taux de chômage (% , au sens du BIT)	4,4	4,2*	7,4 ⁽³⁾
Taux de couverture des échanges extérieurs (en %)	ND	ND	93,2 ⁽¹⁾
Puissance installée du parc de production d'électricité (en MW)	29	34	136 200 ⁽¹⁾
Trafic aérien annuel passagers (en milliers)	152	147	63 577 ⁽¹⁾
Nombre de croisiéristes arrivés	49 245	8 549	
Nombre de passagers arrivés par yacht	39 787	19 965	
Indicateurs monétaires et financiers			
Actifs financiers totaux détenus par les agents économiques auprès des établissements de crédit locaux (en millions d'euros)	446,3	1 205,6	3 589 205 ⁽⁴⁾
Encours sain total (tous établissements, en millions d'euros)	196,1	689,8	2 857 000 ⁽⁴⁾
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux (en %)	5,1	0,5	2,5 ⁽⁴⁾
Endettement bancaire des entreprises et des ménages (tous établissements, en % du PIB)	ND	ND	100,1 ⁽⁴⁾

(1) France métropolitaine + DOM ; (2) France métropolitaine ; (3) France hors Mayotte ; (4) France entière

*Données 2019

Sources : Banque mondiale, DAAF, EDF, Insee, EDF, IEDOM, ministère de l'Éducation, Réseau de transport d'électricité français (RTE), ACPR (Les chiffres du marché français de la banque en 2019)

CONJONCTURE INTERNATIONALE : LA DYNAMIQUE DE REPRISE EST AFFAIBLIE PAR L'ACCROISSEMENT DES INCERTITUDES

Après avoir enregistré une nette contraction en 2020, l'économie mondiale a connu une reprise globalement soutenue en 2021 avec des divergences toutefois importantes d'une région à l'autre. Selon les estimations publiées par le FMI en avril 2022, le PIB mondial a progressé de 6,1 % sur l'année. Les ruptures d'approvisionnement et la dégradation de la situation sanitaire dans plusieurs pays ont finalement eu un impact modéré sur la croissance mondiale. Pour 2022, le FMI table sur une augmentation du PIB mondial de 3,6 %, soit un rythme nettement inférieur à ce qui avait été anticipé six mois plus tôt (-1,3 point). Cette révision est en particulier liée à la guerre en Ukraine qui a des répercussions économiques importantes à l'échelle mondiale, notamment sur le niveau des prix de l'énergie et de certaines denrées alimentaires.

Dans les pays avancés, l'activité économique a enregistré une hausse de 5,2 % en 2021. Aux États-Unis, le PIB a progressé de 5,7 %, essentiellement poussé par le rebond de la consommation des ménages (+7,9 %) et de l'investissement des entreprises (+9,5 %). La reprise a été légèrement moins dynamique dans la zone euro, avec une augmentation du PIB de 5,3 % en 2021. D'importantes disparités sont également observées entre les pays de la zone, avec un rythme de croissance nettement plus soutenu en France (+7,0 %) ou en Italie (+6,6 %) qu'en Allemagne (+2,8 %). Enfin, la hausse de l'activité a été particulièrement dynamique au Royaume-Uni (+7,4 %) au contraire du Japon (+1,6 %) qui a pâti de restrictions sanitaires toujours importantes durant l'année (fermeture des frontières, états d'urgence).

Pour 2022, le FMI anticipe une croissance de 3,3 % dans les économies avancées. Peu dépendants de l'économie russe, les États-Unis verraient leur PIB progresser de 3,7 % sur l'année tandis que dans la zone euro, le PIB augmenterait de 2,8 %. Importateurs nets de produits énergétiques, les pays européens sont particulièrement impactés par la hausse des cours mondiaux alors que plusieurs secteurs industriels sont affectés par des ruptures d'approvisionnement liées aux sanctions prises à l'encontre de la Russie, et au confinement décidé en Chine. Selon les prévisions de la Banque de France, le PIB de la France progresserait de 3,4 % dans le scénario conventionnel et de 2,8 % dans le scénario dégradé. La croissance française serait ainsi supérieure à celle anticipée par le FMI en Allemagne ou en Italie (respectivement +2,1 % et +2,3 %) mais inférieure à celle prévue en Espagne (+4,8 %) ou au Royaume-Uni (+3,7 %).

Dans les économies émergentes et en développement, la progression du PIB a atteint 6,8 % en 2021. Cela s'explique essentiellement par la croissance particulièrement soutenue enregistrée en Chine (+8,1 %) et en Inde (+8,9 %) alors que le rythme a été plus modéré en Russie (+4,7 %), au Brésil (+4,6 %) et en Afrique du Sud (+4,9 %). En 2022, ce groupe de pays pourrait voir son PIB croître de 3,8 %. Obérée par les restrictions sanitaires strictes, la croissance chinoise serait limitée à 4,4 % tandis que la Russie, dans le contexte de la crise en Ukraine, enregistrerait un recul sensible de son PIB (-8,5 %). À l'inverse, la croissance devrait demeurer soutenue en Inde (+8,2 %).

Sources : FMI, Banque de France, données arrêtées à la date du 20 avril 2022

2021 : Saint-Barthélemy se relève de la crise sanitaire

Après un ralentissement général de l'activité au cœur de la crise mondiale de COVID-19, l'économie de l'île s'est montrée particulièrement résiliente grâce à des fondamentaux solides. Ainsi, dès la seconde moitié de l'année 2021, les indicateurs des principaux secteurs de l'île retrouvent une dynamique orientée à la hausse, parfois spectaculaire.

En 2021, **l'activité touristique** de Saint-Barthélemy montre de réels signes de reprise : la fréquentation touristique augmente de 17,4 % sur un an et 165 837 visiteurs ont été accueillis. Cette progression a pour effet d'accroître significativement la recette issue de la taxe de séjour perçue par la Collectivité sur les hôtels et les locations de villas (+1,5 M€ pour s'établir à 7,9 M€). En dépit d'un nombre de touristes n'atteignant encore que 60 % du niveau d'avant crise, la saison touristique 2021-2022 s'est ouverte, dès le mois d'octobre, sous d'excellents auspices avec des niveaux de fréquentation quasi-historiques.

En parallèle, les effets de la crise sanitaire sur **le secteur des transports** commencent à se dissiper. À l'aéroport Remy de Haenen, l'année s'inscrit sous le signe de la relance avec un nombre de passagers en hausse de 23,7 % (-35,5 % en 2020). Avec la venue d'une nouvelle clientèle américaine pendant la période estivale, le trafic enregistre en effet, dès juin 2021, un net rebond ; laissant présager des perspectives très favorables pour 2022. Au port de Gustavia, les arrivées maritimes, bien qu'en hausse, restent encore loin de leurs niveaux d'avant crise (moitié moindre qu'en 2019), en raison d'une année quasi « blanche » pour la croisière. Au port de commerce, le nombre d'accostages de cargos (certes de moindres tonnages) dépasse le niveau de 2019 et progresse de 10 % sur deux ans (1 014 cargos en 2021 contre 921 en 2019).

En 2021, **l'activité du BTP** se renforce. En effet, après avoir bien résisté aux effets de la crise sanitaire en 2020 (grâce notamment à la commande publique initiée par la Collectivité), l'ensemble des indicateurs est orienté à la hausse. Les ventes de ciment restent dynamiques depuis le passage d'Irma (+12 % sur un an) et les effectifs salariés du secteur évoluent à la hausse, certes faiblement (+0,1 %). La progression de l'encours des crédits immobiliers témoigne également de la bonne santé du secteur : ils augmentent de 13 % en un an, tirés par le marché immobilier des entreprises. Toutefois, de fortes tensions inflationnistes persistent sur le logement, les niveaux des loyers ainsi que les prix d'acquisition d'un bien sont ainsi devenus inaccessibles pour une grande partie de la population.

Avec un contexte économique plus favorable qu'en 2020, la Collectivité de Saint-Barthélemy enregistre un résultat cumulé positif de 44 millions €, soit plus du double de celui réalisé en 2020. L'excédent récurrent dégagé par son budget de fonctionnement s'élève à 50,7 millions € (+77,8 %) et permet à la Collectivité de financer son programme d'investissements sans recourir à l'emprunt.

L'activité bancaire reste soutenue

L'octroi de crédits reste orienté à la hausse en 2021 : les concours bancaires poursuivent leur progression, mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes (+15,4 %, après +32,2 % en 2020). L'encours s'établit à 689,8 millions € à fin 2021. Cette évolution favorable est toutefois imputable uniquement à la progression des crédits aux entreprises, toujours portés par les Prêts Garantis par l'État (PGE). Ils augmentent de 25,2 % et compensent ainsi le recul de l'encours de crédits aux ménages (-3,4 % en glissement annuel), qui provient de la baisse conjointe des crédits à l'habitat et des crédits à la consommation.

Dans le détail, l'encours des crédits à l'habitat, qui représente près de la moitié de l'encours total de crédit, affiche une nette accélération de son rythme de croissance (+12,5 %, après +3,5 % en 2020), favorisé par des taux d'intérêt historiquement bas sur l'année 2021. En lien avec le déploiement des PGE, les crédits d'exploitation connaissent, pour la seconde année consécutive, une croissance marquée (+36,7 millions € sur un an). En revanche, les crédits

d'investissements, globalement bien orientés, enregistrent un ralentissement de leur croissance (+9,8 %, après +72,6 % en 2020).

Portés par la croissance des dépôts à vue, **les avoirs financiers** augmentent de 11,9 % en 2021. À fin décembre, ils atteignent 1 205,6 millions €. Les ménages détiennent toujours plus de la moitié des actifs financiers de l'île (55 %), mais la part des entreprises est en progression en 2021 (44 % contre 42 % en 2019). Dans le détail, les placements liquides ou à court terme progressent de 6 %. L'épargne à long terme, entièrement détenue par les ménages, augmente de près de 5 %. Les dépôts à vue affichent une progression marquée (+14,1 % sur un an), toujours portés par les liquidités liées aux PGE et conservés en partie sur les comptes courants des sociétés non financières, ainsi que par l'épargne « forcée » des ménages constituée pendant la crise sanitaire.

Une saison touristique 2021-2022 qui s'annonce « exceptionnelle »

À l'horizon 2022, la crise sanitaire ainsi que les restrictions liées à celle-ci n'affectent quasiment plus les structures touristiques de l'île et, après deux ans de suspension, l'ensemble des événements véliques, véritables atouts économiques de Saint-Barthélemy, ont pu être reprogrammés avec succès en 2022. Dès les premiers mois de l'année, les professionnels du tourisme qualifient déjà la saison 2021-2022 « d'excellente ». Pour les restaurateurs, un nombre de réservations record a été enregistré depuis octobre 2021 et les hôteliers indiquent être en avance sur leurs objectifs, tant en valeur qu'en volume. À l'aéroport, sur les quatre premiers mois de l'année, les chiffres de la fréquentation atteignent déjà 50 % du niveau observé pour l'ensemble de l'année 2019 et, dès le 2 janvier 2022, le trafic aéroportuaire s'est établi à un niveau record, avec 283 mouvements d'avions.

Si le succès de la destination touristique « Saint-Barth » -auprès d'une clientèle fortunée et américaine pour l'essentiel- ne se dément pas au fil des saisons, la durabilité et la soutenabilité du modèle de développement de l'île restent cependant conditionnées à la prise en compte des enjeux environnementaux de plus en plus forts, de la nécessité de remettre à niveau certaines infrastructures qui n'ont pas suivi le développement effréné de l'île, ou encore de la problématique foncière et d'accès au logement pour les populations locales comme des saisonniers. Consciente de ces enjeux cruciaux, la nouvelle Présidence de la Collectivité réfléchit par exemple à la libération de foncier constructible et a allongé de 2 à 4 ans la durée de validité des permis de construire, confortant ainsi les carnets de commandes du BTP pour les années à venir. En parallèle, la commande publique soutient activement le secteur et, en 2022, un programme de travaux ambitieux a été engagé par la Collectivité. Les principaux projets d'investissement s'inscrivent dans la continuité de ceux entrepris au cours des années précédentes et concernent principalement : l'achèvement des travaux routiers, l'enfouissement du réseau électrique, la poursuite des travaux d'aménagement de la ferme pédagogique ou encore l'aménagement du quai Rockefeller à Gustavia.

CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles



Gustavia © Thierry BELTRAND

Vue du port de Gustavia avec, à droite, l'Hôtel de la Collectivité surplombé par le Fort Oscar qui abrite aujourd'hui la brigade de gendarmerie. Au centre, les travaux en cours pour l'aménagement du quai Rockefeller

Section 1

Géographie et climat

1. Aperçu géographique

L'île de Saint-Barthélemy est située à 6 500 km de Paris, à 230 km au nord-ouest de la Guadeloupe, à la charnière des Grandes et des Petites Antilles et au sud des îles Vierges. C'est une terre aride de 21 km², hérissée de collines sèches d'origine volcanique, qui accueille une végétation rare et essentiellement épineuse. Les côtes sont découpées et creusées d'anses bordées de sable fin.

2. Climat

Le climat de l'île de Saint-Barthélemy est de type tropical maritime. Deux saisons se distinguent : une saison sèche appelée carême de décembre à mai et une saison pluvieuse appelée hivernage de juillet à octobre.

Le climat tropical maritime dont bénéficie Saint-Barthélemy est caractérisé par la douceur des températures et une ventilation relativement importante, lesquelles offrent des périodes de confort en dépit de l'importante humidité. La variation des températures est limitée par les alizés et pour cette raison, les différences entre les saisons sont très minimes.

Si l'ensoleillement reste important toute l'année, les précipitations demeurent un élément très variable du climat. Elles sont toutefois plus présentes durant la période cyclonique, laquelle s'installe en période d'hivernage. C'est durant cette saison que les courants se dirigeant vers l'est peuvent se développer et devenir des dépressions tropicales, des tempêtes ou des cyclones.

Le passage de l'ouragan Luis en septembre 1995 est présent dans la mémoire collective. Les conditions climatiques extrêmes enregistrées durant son passage ont profondément marqué le paysage de l'île, ses rafales enregistrées à 250 km/h le classant en catégorie 4. En 1999 et 2000, Saint-Barthélemy a souffert du passage des cyclones Lenny, José et Debby, et octobre 2008 par celui du cyclone Omar. L'année 2010 a été marquée par le passage, le 29 août, du cyclone tropical Earl (au stade d'ouragan de classe 3) au nord de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, occasionnant d'importants dégâts. Le vent a atteint 170 km/h en rafales à Gustavia et les vagues ont parfois dépassé localement les 6 mètres de hauteur, la houle submergeant alors le port de Gustavia. En octobre 2014, les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ont été affectées par le passage du cyclone Gonzalo.

La saison cyclonique de 2017 a été particulièrement destructrice : le 6 septembre, l'ouragan Irma a touché les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin avec des vents soutenus de plus de 300 km/h et causé la mort de 11 personnes à Saint-Martin (dont 2 côté néerlandais). Classé en catégorie 5, il a atteint le niveau le plus élevé sur l'échelle de Saffir-Simpson. Suite à cette catastrophe naturelle, le Président de la République Emmanuel Macron, qui s'est rendu sur place aussitôt, a annoncé la mise en place d'un plan national de reconstruction sur les deux îles

ainsi qu'un fonds d'urgence¹. Selon les données du programme spatial européen Copernicus, 5 % des bâtiments ont été détruits ou sévèrement endommagés à Saint-Barthélemy, contre 31 % à Saint-Martin. A contrario, la part des bâtiments peu ou pas endommagés atteint 84 % du parc de l'île, tandis qu'elle est de 47 % à Saint-Martin. Les moindres dommages observés à Saint-Barthélemy s'expliquent notamment par une faible part de l'habitat précaire et par le respect global des règles de construction dans les zones à risque.

¹ Cf. encadré « Les mesures des pouvoirs publics post-Irma », IEDOM, Rapport Annuel 2020.

Section 2

Repères historiques

L'île de Saint-Barthélemy a été découverte en 1493 par Christophe Colomb qui lui donna le prénom de son frère (Bartolomé). Colonisée une première fois par les Français en 1648, l'île connut une occupation définitive par des paysans normands et bretons à compter de 1659.

Elle fut longtemps un repaire protégé pour les Caraïbes et les corsaires jusqu'à sa cession par Louis XVI au roi de Suède contre des droits d'entrepôts à Göteborg. Le principal bourg de l'île fut alors rebaptisé Gustavia, du nom du roi de Suède Gustave III. Du fait de son statut nouveau de port franc, Saint-Barthélemy connut une brève prospérité jusqu'à l'avènement de la marine à vapeur, où les navires privilégièrent la route du nord et lui préférèrent Saint Thomas.

Ravagée par un cyclone puis par l'incendie de sa capitale en 1852, l'île était arrivée à bout de ses ressources et fut rétrocédée par le roi Oscar II de Norvège et de Suède à la France après avis des habitants de l'île, par un traité du 10 août 1877 ratifié par une loi du 2 mars 1878.

Entre 1947 et 2007, Saint-Barthélemy a été rattachée administrativement à la Guadeloupe. L'engagement des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin dans un processus d'évolution statutaire s'est concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007, d'un nouveau statut de Collectivité d'Outre-mer¹ (COM). Le 15 juillet 2007, la nouvelle COM de Saint-Barthélemy a été officiellement érigée par la mise en place de son Conseil territorial. Suite aux élections territoriales de mars 2022, Xavier LÉDÉE a été élu à la présidence de celui-ci. Il succède ainsi à Bruno MAGRAS, qui s'est retiré de la vie politique locale après 27 années aux commandes de Saint-Barthélemy, d'abord comme maire depuis 1995 puis comme Président du Conseil territorial en 2007, 2012 puis 2017. C'est à lui que l'on doit le modèle de développement de Saint-Barth –unique dans la Caraïbe et qui constitue une indéniable réussite-, fondé sur le tourisme haut de gamme.

¹ Se reporter à la partie du rapport consacrée à l'évolution statutaire de Saint-Barthélemy.

Section 3

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution. Avec cette réforme, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d'Outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM (territoires d'Outre-mer) ont laissé la place aux COM (collectivités d'Outre-mer) régies par l'article 74 de la Constitution.

Le régime juridique applicable à Saint-Barthélemy qui, à l'instar de Saint-Martin, est dotée depuis 2007 du statut de Collectivité d'Outre-mer, est donc distinct de celui de la Guadeloupe.

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UNE ÉVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE

Jusqu'en février 2007, l'île de Saint-Barthélemy était rattachée en qualité de commune au Département et à la Région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative, malgré la distance les séparant (230 km).

Porté par les élus de l'île dans les années 80-90, le projet d'une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques du territoire. Ce n'est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur ouvrit la possibilité pour les collectivités ultramarines de disposer « d'un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d'elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide : le 30 avril 2003, le projet d'évolution statutaire a été adopté par le Conseil municipal ; le 7 novembre 2003, ce document a été exposé devant le Sénat puis l'Assemblée Nationale qui l'ont approuvé ; et le 7 décembre de la même année une consultation a été organisée afin d'entériner la création d'une nouvelle collectivité².

Le projet de créer, dans chacune des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, une collectivité d'Outre-mer unique, régie par l'article 74 de la Constitution se substituant aux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe, a alors été approuvé à 95,5 % à Saint-Barthélemy et à 76,2 % à Saint-Martin.

L'île de Saint-Barthélemy ne relève désormais que d'une seule collectivité territoriale. Cette réforme constitue une simplification considérable pour les citoyens qui disposent à présent de deux interlocuteurs administratifs uniques : l'État et la Collectivité.

¹ L'acte II de la décentralisation intègre la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et les lois organiques de 2003 et 2004.

² En respect de l'alinéa 7 de l'article 73 qui précise que « la création d'une collectivité se substituant à un département et région d'Outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu'ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces collectivités ».

1.2 L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette Collectivité¹, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Le territoire de Saint-Barthélemy est désormais régi par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique, et la création officielle de la Collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du Conseil territorial (nouvel organe composé de 19 membres élus pour cinq ans²), le 15 juillet 2007.

Ce Conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un Président ainsi qu'un Conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au Conseil territorial. Le Conseil exécutif a pour rôle de recevoir les délégations du Conseil territorial. Il délivre par ailleurs les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et, en outre, exerce son droit de préemption en termes de transferts immobiliers.

L'organisation institutionnelle de Saint-Barthélemy est très proche du modèle départemental. Afin de favoriser la concertation, un certain nombre de mesures sont prévues :

- certaines décisions sensibles relevant de l'organe exécutif doivent être prises de façon collégiale par le Conseil exécutif et non par le seul Président, par exemple en matière d'urbanisme ou d'autorisation de travail des étrangers ;
- le Conseil économique social culturel et environnemental (CESCE) composé d'acteurs de groupements professionnels, de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles de la COM, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est obligatoirement consulté sur les projets d'actes et de délibérations de la Collectivité à caractère économique, social ou culturel (LO223-1, 2, 3).

La Collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire, etc.).

Au 1^{er} janvier 2008, le code officiel géographique de Saint-Barthélemy a été modifié, le code 977 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Martin.

1.3 LE DROIT APPLICABLE

L'île de Saint-Barthélemy est régie par le principe d'identité législative³. Celui-ci demeure dans la plupart des domaines : en effet, les lois et règlements intervenant dans les matières ne

¹ L'État conserve les matières « régaliennes » énumérées dans la Constitution.

² Élu pour cinq ans au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.

³ Le principe de l'identité législative prévoit l'application de plein droit des textes nationaux, néanmoins, des adaptations aux lois et aux règlements qui prévalent en France hexagonale sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ».

relevant pas de la compétence de la Collectivité sont directement applicables. Il existe néanmoins une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, qui ne sont applicables que sur mention expresse.

1.4 LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Saint-Barthélemy exerce désormais l'ensemble des compétences dévolues aux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe, ainsi que celles que l'État lui a transférées. Saint-Barthélemy est ainsi compétente en matière de fiscalité, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la Collectivité, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services et établissements publics de la Collectivité, mais aussi d'urbanisme, de construction, de logement, d'environnement et d'énergie. D'autres compétences seront transférées ultérieurement dans le cadre des futures lois de décentralisation. De fait, la Collectivité de Saint-Barthélemy peut adapter les lois dans les domaines de l'environnement, l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement et l'énergie sous réserve de l'approbation de l'État.

L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de droit monétaire, bancaire et financier, d'où la désignation d'un Préfet délégué représentant l'État et le Gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Depuis le 28 mars 2022, Vincent BERTON est Préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. La préfecture, compétente sur les deux collectivités, est installée à Marigot.

Suite au passage de l'ouragan Irma, un Préfet, délégué interministériel, pour la reconstruction des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy a été nommé et placé auprès du Ministre des Outre-mer. Toutefois, le Décret n° 2019-374 du 26 avril 2019 a créé pour deux années un délégué interministériel aux risques majeurs outre-mer, ayant la responsabilité de coordonner et d'animer les politiques d'acquisition de connaissances et de prévention des risques naturels majeurs. Concrètement, celui-ci met fin à la fonction du Délégué interministériel pour la reconstruction de 2017, le Comité interministériel pour la reconstruction des deux îles étant quant à lui maintenu, même s'il ne s'est plus réuni depuis septembre 2018.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques¹ (RUP) qui concerne les départements et régions d'Outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'Outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

L'Union Européenne compte vingt-cinq PTOM. Pour la France, il s'agit de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et les Terres australes et antarctiques françaises.

¹ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Étude CEROM, mars 2008.

Les PTOM sont liés constitutionnellement à un État membre. Toutefois, ils ne font pas partie du territoire de la Communauté. À ce titre, contrairement aux RUP, le droit communautaire ne s'y applique pas directement. Les PTOM font l'objet d'un régime d'association fondé sur la décision du Conseil du 27 novembre 2001. Cette association leur permet de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de la Communauté en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent de financements européens au titre du Fonds européen de développement (FED).

L'évolution statutaire et la mise en place rapide de la nouvelle Collectivité d'Outre-mer (COM), dès 2008, apparaissent comme un facteur favorable qui a contribué à la stabilité et au développement pérenne pour Saint-Barthélemy.

Au 1^{er} janvier 2008, le nouveau Code des contributions a remplacé le code fiscal français et le Code de l'urbanisme a été adopté, permettant notamment à la Collectivité de délivrer les permis de construire. Un Code de l'environnement a également été adopté.

La ratification du traité de Lisbonne en 2009 identifiait, au niveau européen, la nouvelle Collectivité comme Région ultrapériphérique (RUP) autonome vis-à-vis de la Guadeloupe. Cependant, si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, il impose l'application de l'ensemble du droit communautaire. Depuis, le changement de statut européen de RUP à PTOM ou vice versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen.

L'accès de Saint-Barthélemy au statut de PTOM au 1^{er} janvier 2012 a été validé le 29 octobre 2010 par un vote unanime du Conseil européen. La demande, actée par le Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009, a été relayée par la France auprès de la Commission européenne. Cette évolution lui garantit un niveau d'autonomie accrue et la dévolution de la compétence douanière. De plus, elle pourrait faciliter les échanges commerciaux de l'île, à l'extérieur de l'UE et notamment avec les États-Unis grâce à un élargissement des normes techniques applicables. Toutefois, Saint-Barthélemy ne bénéficie plus des fonds structurels européens. Cependant, et au même titre que les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et les autres PTOM, elle a accès au FED.

Le changement de statut de la Collectivité de Saint-Barthélemy vis-à-vis de l'Union européenne, se traduit notamment dans l'ordonnance n° 2011-1920 du 22 décembre 2011 ratifiée par le Sénat et l'Assemblée nationale fin 2011. Celle-ci modifie le code monétaire et financier et adapte le code des douanes au contexte local de Saint-Barthélemy. Elle ratifie ainsi l'accord monétaire du 12 juillet 2011 entre la France et l'Union européenne. Cet accord de 12 articles prévoit le maintien de la monnaie unique à Saint-Barthélemy ainsi que celui des actes juridiques et des règles nécessaires au bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire.

3. Les évolutions majeures

Sur le plan économique, le Conseil territorial et le Conseil économique social et culturel ont convenu de former une Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM). Le décret relatif à la création d'un Centre de formalités des entreprises (CFE) dans les deux îles du Nord a été signé le 19 janvier 2010. La loi du 23 juillet 2010 sur la réforme des chambres consulaires françaises a confié à la CEM de Saint-Barthélemy l'ensemble des compétences des trois chambres consulaires. Depuis le mois de novembre 2010, la CEM, habilitée comme CFE, gère le fichier consulaire des entreprises de la Collectivité. Le 18 octobre 2012, l'État a aussi reconnu à la CEM les compétences de Chambre de commerce et d'industrie et de Chambre des métiers et de l'artisanat.

Le 25 octobre 2012, le vote d'une modification du code du commerce autorise la CEM, à titre dérogatoire, à tenir le registre du commerce et des sociétés, sous la surveillance du tribunal mixte ou d'un juge commis à cet effet, qui sont compétents pour toute contestation entre l'assujetti et la CEM. En juin 2014, la compétence de Chambre d'Agriculture lui est conférée et depuis juillet 2015, elle est autorisée à délivrer les cartes professionnelles d'agent immobilier. En mai 2021, le Comité des pêches et de l'Aquaculture a été créé et permet de représenter les pêcheurs et d'assurer la défense de leurs intérêts généraux auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires.

La Collectivité a en outre décidé de restructurer son office du tourisme, en créant dès 2008 un Comité Territorial du tourisme (CTTSB) qui regroupe les professionnels du secteur. En 2009, ce nouveau comité a fondé sa stratégie sur l'organisation d'événementiels tels que « Les voiles de St-Barth », la « St Barths Bucket Regatta » et le festival gastronomique de Saint-Barth, anciennement intitulé « Taste of St Barth », dont l'impact sur la fréquentation touristique et la réputation de l'île est important.

Par ailleurs, en janvier 2013, le Conseil territorial a voté la création, à compter du 1^{er} mai 2013, de l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE), visant à exercer des fonctions consultatives, éducatives et de gestion dans le domaine de la protection de l'environnement.

Au plan fiscal, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, en juin 2011, un accord concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale entre l'Etat et les collectivités de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de Polynésie française.

Le Conseil territorial a adopté le 4 juin 2009, la partie du nouveau Code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'Etat transférés à la Collectivité.

Au niveau national, validant la loi de découpage électoral, le Conseil constitutionnel a créé le 18 février 2010 un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy¹. Le 18 juin 2022, Frantz GUMBS a été élu au second tour avec 67,2 % des voix. Le taux de participation a été de 24,6 %.

En parallèle, la compétence sociale entrait bien dans le panel des transferts de compétences proposé par l'Etat mais la Collectivité n'a alors pas souhaité la prendre en charge. Depuis 2017, l'île possède un guichet de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) et une délégation de gestion auprès de la Mutualité sociale agricole (MSA) Poitou. De ce fait, les bénéficiaires ne sont plus rattachés à la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) de Guadeloupe ainsi qu'au RSI (Régime social des indépendants), ce qui permet d'améliorer substantiellement l'offre de services à la clientèle. Pour autant, ces transferts de compétences laissent encore des lacunes de prestations essentiellement liées à la solidarité nationale - qui est financée par l'impôt - mais aussi en terme de gestion à laquelle la Collectivité n'est pas associée. L'île est dotée d'un conseil de suivi de la CPS (qui s'est réuni une fois en 2019), en revanche, il n'existe pas de conseil d'administration qui permettrait à la Collectivité d'avoir un pouvoir d'orientation des dépenses en collaboration avec l'Agence régionale de santé (ARS)².

¹ Saint-Barthélemy dispose d'un siège de sénateur prévu par la loi organique de 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer et occupé depuis le 27 septembre 2020 par Madame Micheline JACQUES, qui succède à Michel MAGRAS.

² Source : Conseil Économique Social & Environnemental de Saint-Barthélemy.

CHAPITRE II

Panorama de l'économie



Colombier et villa de David ROCKEFELLER en surplomb © Thierry BELTRAND

Située au nord-ouest de l'île et accessible uniquement en bateau ou par des sentiers de randonnée, la plage de Colombier est surplombée par la propriété et la villa, aujourd'hui à l'abandon, de David ROCKEFELLER. Décédé en 2017, cet homme d'affaires et milliardaire américain avait « découvert » Saint-Barth à la fin des années 50, alors que l'île ne possédait ni route ni électricité. Contribuant ainsi à la renommée de l'île, il a entraîné dans son sillage de nombreux riches amis dont le banquier, passionné de voile comme lui, Edmond de Rothschild. Aujourd'hui, l'île attire encore une clientèle fortunée, d'origine américaine pour l'essentiel.

Section 1

La population

Depuis le début des années 80, la population de Saint-Barthélemy progresse sous l'effet des flux migratoires. Au 1^{er} janvier 2019¹, la population totale de l'île atteint 10 415 personnes. La population municipale² augmente également et s'établit à 10 289 résidents. Toutefois, le rythme de croissance de la population ralentit du fait d'une densité de population qui augmente et des difficultés croissantes d'accès au foncier et au logement. Entre 2013 et 2019, la population de Saint-Barthélemy croît de 1,7 % en moyenne chaque année.

Une croissance démographique portée par les flux migratoires.

En 2019, la population de Saint-Barthélemy issue du recensement s'établit à 10 289 personnes, soit une densité moyenne de 490 habitants par kilomètre carré (hab./km²). À titre de comparaison, la densité de la population est de 229 hab./km² en Guadeloupe et de 120,6 hab./km² en France (hors DOM). Depuis le début des années 80, la population de Saint-Barthélemy croît sous l'impulsion d'une immigration favorisée par le développement de l'île.

Indicateurs démographiques

	1990 (1)	1999 (2)	2008 (3)	2013 (4)	2019 (5)
Taux de natalité (‰)	13,4	12,0	13,7	10,7	9,9
Taux de mortalité (‰)	6,6	5,0	4,8	4,7	4,5
Taux de croissance annuel moyen de la population (%)	6,4	3,5	3,0	1,4	1,7
- dû au solde apparent des entrées sorties	5,7	2,8	2,1	0,8	1,2
(1) Moyenne 1982-1990	(2) Moyenne 1990-1999		(3) Moyenne 1999-2008		
(4) Moyenne 2008-2013	(5) Moyenne 2013-2019				

Sources : Insee, Recensements de la population, État civil.

Entre 2013 et 2019, la population augmente en moyenne de 1,7 %, chaque année. Sur cette période, le taux de natalité de Saint-Barthélemy s'établit à 9,9 ‰, en légère baisse depuis le début des années 2000. Avec un taux de mortalité de 4,5 ‰, le solde naturel reste positif et contribue à la hausse du nombre d'habitants. Toutefois, le principal moteur de la croissance démographique de Saint-Barthélemy demeure le solde migratoire : entre 2013 et 2019, il y contribue à hauteur de 69 %.

Une communauté portugaise importante

Depuis le début des années 80, une forte communauté portugaise s'est développée, jusqu'à constituer aujourd'hui environ 30 % de la population totale. Arrivés à l'origine pour apporter leur force de travail dans le BTP, dont ils contrôlent aujourd'hui la quasi-totalité de l'activité, les Portugais de Saint-Barth exercent désormais dans l'ensemble des secteurs d'activité et plus particulièrement dans les services marchands. Un Consul honoraire du Portugal, qui couvre l'ensemble de la Caraïbe et dont la mission est d'assurer la protection des ressortissants portugais en difficulté et de leurs intérêts, est présent à Saint-Barthélemy. Par ailleurs, l'Association sportive et culturelle portugaise de Saint-Barthélemy joue un rôle moteur dans l'animation de cette communauté portugaise et la promotion de la culture du Portugal.

¹ Dernières données disponibles. Source : Recensement de la population 2019, Insee.

² La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Cependant, la croissance démographique de Saint-Barthélemy ralentit, en raison d’une densité de population en augmentation et de difficultés d’accès au foncier et au logement accrues.

Entre 1990 et 1999, le taux de croissance annuel moyen du nombre d’habitants atteignait encore 3,5 %. Entre 1980 et 1990, le solde apparent des entrées-sorties contribuait à environ 90 % de la croissance de la population, avant de diminuer à 57,1 %, entre 2008 et 2013. Entre 2013 et 2019, les besoins liés à la reconstruction post-Irma (à partir de fin 2017) ont entraîné une contribution un peu plus importante des flux migratoires (69 %), mais en deçà des pics d’immigration observés par le passé.

Une population vieillissante

En 2019, 15,2 % de la population est âgée de moins de 14 ans (19,6 % en 1999). Par comparaison, les moins de 14 ans représentent 17,9 % des habitants en Guadeloupe la même année (17,8 % en France hors DOM). En parallèle, la part des 60-74 ans atteint 10,0 % à Saint-Barthélemy, alors que cette tranche d’âge représentait moins de 9 % de la population en 1999. En Guadeloupe et en France (hors DOM), les 60-74 ans comptent respectivement pour 17,8 % et 16,9 % de la population.

Répartition par âge	1999		2019	
	Nombre	Part	Nombre	Part
De 0 à 14 ans	1 340	19,6%	1564	15,2%
De 15 à 59 ans	4 679	68,3%	7 304	71,0%
De 60 à 74 ans	607	8,9%	1 024	10,0%
75 ans et plus	228	3,3%	397	3,9%
Total	6 854	100,0%	10 289	100,0%

Source : Insee - Recensements 1999 et 2019.

Une prédominance des couples

À Saint-Barthélemy, le modèle familial¹ est proche de celui de la France entière (hors Mayotte). En 2019, environ 65,4 % des ménages sont des familles. Dans plus de 9 cas sur 10, ces familles se composent d’un couple avec ou sans enfant(s), les familles monoparentales restant marginales. En Guadeloupe, la proportion de couples dans les familles n’est que de 59,7 % en 2019.

¹ Une famille, au sens du recensement de la population, désigne la partie d’un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée d’un couple avec ou sans enfant ou un adulte avec son ou ses enfant(s).

DÉFINITIONS

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de l'année.

L'**accroissement total (ou variation totale)** de population est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme de l'accroissement naturel, du solde migratoire et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différentes sources statistiques. Il est calculé pour 1 000 habitants.

Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **solde apparent des entrées-sorties ou solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

1. Le produit intérieur brut

L'estimation du produit intérieur brut (PIB) de Saint-Barthélemy qui suit, réalisée en 2018 à partir de données datant de 2014, ne tient pas compte de ce fait des destructions engendrées par le passage de l'ouragan IRMA de catégorie 5 sur les îles du Nord, le 6 septembre 2017.

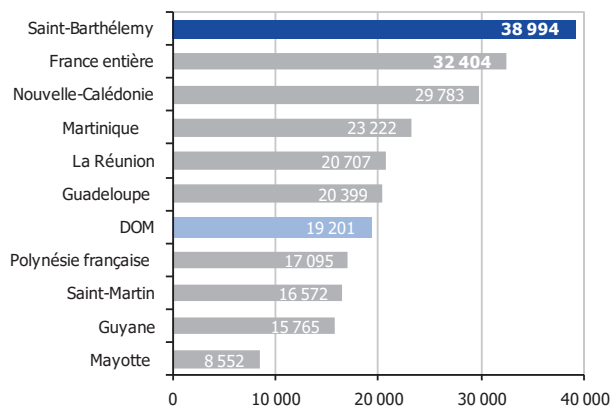
Une croissance portée par les retombées de l'activité touristique

En 2014, le PIB de Saint-Barthélemy était estimé à 367 millions €, après 324 millions € en 2011. Le PIB par habitant s'élevait ainsi à 38 994 € en 2014, contre 35 893 €¹ en 2011, soit une croissance annuelle moyenne de 2,9 %. La fréquentation touristique, en hausse, contribue largement à la création de richesse, au travers du développement maîtrisé d'un parc immobilier de luxe et de l'essor de services dédiés à une clientèle aisée.

La Collectivité joue un rôle structurant dans le développement économique de l'île via la réalisation d'infrastructures et le maintien d'une stratégie touristique cohérente avec les atouts et les contraintes du territoire.

Le PIB par habitant de Saint-Barthélemy est nettement supérieur à la moyenne pour la France entière (32 404 € en 2014) et à ceux observés dans les DOM et à Saint-Martin. Il ressort même comme le PIB par habitant le plus élevé de la zone Caraïbe. Ces comparaisons de richesse par habitant entre pays ou régions doivent néanmoins être interprétées avec prudence : elles ne tiennent pas compte des parités de pouvoir d'achat, qui reflètent notamment les différentiels de prix entre pays ou régions.

PIB par habitant - France / Outre-mer en 2014
(en euros courants)



Sources : CEROM, Insee, Banque mondiale, FMI-World Economic Outlook Database.

¹ Cette estimation du PIB est réalisée en valeur (ou nominal), c'est-à-dire en euros courants. Ainsi, on ne peut déterminer si la hausse de cet indicateur entre 2011 et 2014 provient d'une hausse des prix, d'une hausse de la production, ni dans quelles proportions ces deux variations se combinent.

L'ESTIMATION DU PIB – MÉTHODOLOGIE

À l'instar des estimations de 1999 et 2010, l'estimation du PIB par habitant de 2011 et 2014 a été réalisée par combinaison de méthodes de *benchmarking*. Ces méthodes ont permis une évaluation malgré le manque de données statistiques. À Saint-Barthélemy, le système d'informations statistiques ne permettant pas l'élaboration de comptes économiques, il est difficile de calculer le niveau de richesse réelle par habitant.

L'estimation du PIB peut être réalisée via deux approches : offre et demande. **L'approche par l'offre**, exploitant des données sectorielles détaillées, fournit une estimation du PIB. Celle-ci est validée par **l'approche par la demande**, sous la forme de *benchmark*.

Dans le cadre de l'approche par l'offre, faute d'évaluation de la productivité à Saint-Barthélemy, celle-ci a été supposée identique à celle prévalant dans l'espace référent de la Guadeloupe. L'approche par la demande consiste à estimer une relation liant le PIB par habitant aux importations par habitant, compte tenu de la forte corrélation qui existe entre ces deux variables. Pour les estimations de 2011 et de 2014, les données de 24 économies insulaires caribéennes ont été mobilisées.

L'historique des séries sur lequel reposent les estimations du PIB par habitant de Saint-Barthélemy a été révisé depuis le dernier calcul (importations, population, comptes économiques de la Guadeloupe, etc.). Les estimations de 2011 et 2014 ne sont donc pas comparables avec les chiffres de 1999 et 2010.

2. La crise sanitaire à Saint-Barthélemy en 2021

2.1 L'ÉPIDÉMIE EN BREF

La dynamique épidémique à Saint-Barthélemy est influencée par les spécificités de cette île tournée vers le tourisme haut de gamme, attirant de nombreux visiteurs en provenance d'Amérique du Nord ou d'Europe notamment.

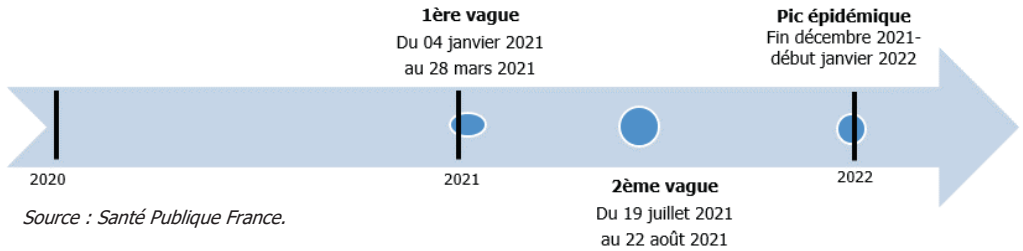
Depuis le début de la crise sanitaire liée à la Covid-19¹, des périodes de confinement strict ou allégé ont été mises en place, selon les territoires des Antilles françaises. La Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont pour leur part été confinées du 17 mars au 11 mai 2020 (semaines S12-S19).

Saint-Barthélemy a connu deux vagues épidémiques majeures en 2021 :

- Une première vague, du 4 janvier 2021 au 28 mars 2021, caractérisée par une circulation virale limitée et sans impact sur le système de soins grâce à l'instauration du premier confinement.
- Une deuxième vague, du 19 juillet 2021 au 22 août 2021, d'intensité modérée et avec un impact cette fois sur le système de soins hospitaliers (évacuations sanitaires en soins critiques vers la Guadeloupe). C'est le variant Delta qui a prédominé pendant cette période.

¹ Bulletin de santé publique, Décembre 2021.

Chronologie des vagues épidémiques à Saint-Barthélemy



Au 31 décembre 2021, le nombre cumulé de personnes déclarées positives à Saint-Barthélemy s'élevait à 2 232, et le nombre cumulé de décès à 3¹.

Au terme de l'année 2021, la situation épidémiologique s'est fortement dégradée : une brusque augmentation de la circulation virale a été constatée² sur les deux dernières semaines de décembre 2021, avec un nombre record de nouveaux cas positifs (229 en S51 sur 7 jours contre 33 en S50).

De même, le taux d'incidence était en nette augmentation (+661 %), avec un taux de 2 519/100 000 habitants en S51 contre 331/100 000 habitants³ en S50. Enfin, le taux de positivité s'établissait à 12,0 % en S51, soit un niveau nettement supérieur à celui de la semaine précédente (1,7 % en S50). Ce pic épidémique était lié notamment aux festivités de fin d'année et s'est atténué très rapidement, dès la première semaine du mois de janvier 2022.

2.2 MESURES DE FREINAGE

Dans un contexte d'augmentation de la circulation virale, des mesures de freinage, concomitantes ou non aux mesures de confinement (dont l'instauration de restrictions de déplacements au-delà de 10 km), ont été mises en place en Guadeloupe, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy.

Ces mesures portaient essentiellement sur : la mise en place de couvre-feux pour limiter les déplacements ; la limitation des flux de voyageurs avec l'instauration de « motifs impérieux » pour les voyageurs en provenance de zones de contamination active ; les tests RT-PCR avant le voyage ; l'isolement à l'arrivée selon les périodes ; le port obligatoire du masque aux abords d'établissements spécifiques, dans certains quartiers et/ou certaines plages horaires, dans les rassemblements ou au cours de certains événements, dans certains ERP, dans les transports en commun, dans les lieux publics ; la limitation des rassemblements (dont l'accès aux plages de manière « dynamique »), avec l'instauration éventuelle de jauges, voire l'interdiction ; la fermeture totale ou partielle des établissements recevant du public (ERP), dont les bars et restaurants.

¹ Santé publique France, SI-VIC et SIDEPE remontée quotidienne du 31 décembre 2021.

² Point épidémiologique régional N°84, 85 et 88, spécial COVID-19, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

³ Du fait de l'effectif faible de la population, les variations de cet indicateur doivent être interprétées avec précaution.

2.3 LA VACCINATION

À Saint-Barthélemy, le taux de couverture vaccinale en population générale a connu une croissance rapide jusqu'à mi-mai 2021.

Au 10 janvier 2022, chez les plus de 12 ans, la couverture vaccinale à Saint-Barthélemy était estimée à 92,0 % pour au moins une dose, à 88,4 % pour le schéma complet et à 37,1 % pour un rappel (« troisième dose »). La couverture vaccinale en population générale était de 80,9 % pour une dose (soit 8 055 personnes ayant reçu une première injection) et de 77,6 % pour le schéma complet (soit 7 734 personnes vaccinées deux doses). La proportion de personnes ayant bénéficié d'un rappel était de 32,6 %.

En comparaison, la vaccination a progressé beaucoup plus lentement en Guadeloupe. Début 2022, un tiers seulement de la population guadeloupéenne possédait un schéma vaccinal complet. En France hors DOM, la proportion de la population complètement vaccinée avoisinait pour sa part les 80 %.

La loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire a instauré l'obligation vaccinale pour les personnes travaillant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social. Cette obligation concernait tant les personnels soignants que les personnels administratifs et techniques exerçant dans les centres hospitaliers, les cliniques, les maisons de retraite, les établissements pour personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les professionnels ou bénévoles qui travaillent au contact des personnes âgées ou fragiles, y compris à domicile.

3. L'emploi et le chômage

3.1 LA POPULATION ACTIVE

Une population active en augmentation

La population active de Saint-Barthélemy –qui s'établit à 6 774 personnes en 2019– s'inscrit sur une dynamique de croissance continue (+39,9 % entre 1990 et 1999, puis +46,7 % entre 1999 et 2011 et +17,3 % entre 2011 et 2019). Elle bénéficie d'un solde migratoire positif lié à l'important recours en main-d'œuvre extérieure. Celle-ci accompagne le développement touristique de l'île et se retrouve principalement dans les secteurs de l'hébergement et du bâtiment. Ce phénomène s'est accentué avec la reconstruction post-Irma.

Un taux d'activité élevé et un faible taux de chômage

La population de Saint-Barthélemy se caractérise par un taux d'activité¹ élevé et un taux de chômage faible. En 2019, ils s'établissent respectivement à 87,4 % et 4,2 %.

Le taux d'emploi² atteint 83,7 %. Les hommes demeurent majoritaires parmi les actifs ayant un emploi (57,2 %). Ainsi, les femmes enregistrent un taux de chômage (5,2 %) plus élevé que les hommes (3,4 %).

¹ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs de 15 à 64 ans et la population totale des 15 à 64 ans.

² Le taux d'emploi correspond au rapport de la population active ayant un emploi et de la population en âge de travailler (population des 15-64 ans).

Entre 2011 et 2019, l'emploi progresse à un rythme annuel moyen de 2,0 %.

Répartition de la population active

	2011		2019		Var. 2019/2011
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	
Actifs ayant un emploi	5 525	95,7	6 491	95,8	17,5%
Hommes	3 270	59,2	3 710	57,2	13,5%
Femmes	2 255	40,8	2 781	42,8	23,3%
Chômeurs	248	4,3	283	4,2	13,8%
Hommes	91	36,6	131	46,2	43,5%
Femmes	157	63,4	152	53,8	-3,4%
Total de la population active	5 773	100,0	6 774	100,0	17,3%
Taux de chômage	4,3%	-	4,2%	-	-0,1 point
Hommes	2,7%	-	3,4%	-	+0,7 point
Femmes	6,5%	-	5,2%	-	-1,3 point

Champ : population des 15-64 ans.

Source : Insee - Recensement de la population 2019, exploitation principale.

3.2 L'EMPLOI

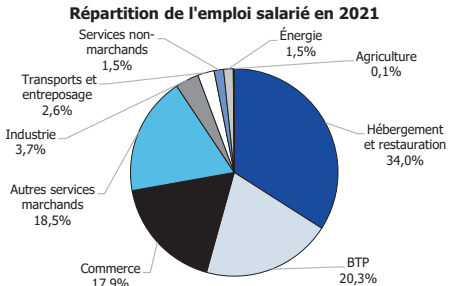
Un nombre important d'emplois dans l'hôtellerie-restauration

À Saint-Barthélemy, les emplois du secteur tertiaire sont prépondérants. Ils représentent trois quarts des emplois du secteur privé. En 2021, l'emploi salarié progresse de 11,3 % sur un an (-0,9 % en 2020), à 7 353 salariés. Cette hausse provient essentiellement du secteur tertiaire, qui compte 5 471 salariés (+15,6 % sur un an).

Compte tenu du développement de l'activité touristique à Saint-Barthélemy, le secteur de l'hébergement et de la restauration constitue le principal pourvoyeur d'emploi de la sphère privée. En 2021, près d'un tiers des emplois y sont concentrés. Les effectifs salariés du secteur sont en hausse de 27,1 %, après une baisse de 4,4 % en 2020 qui avait été marquée par des restrictions sanitaires beaucoup plus contraignantes.

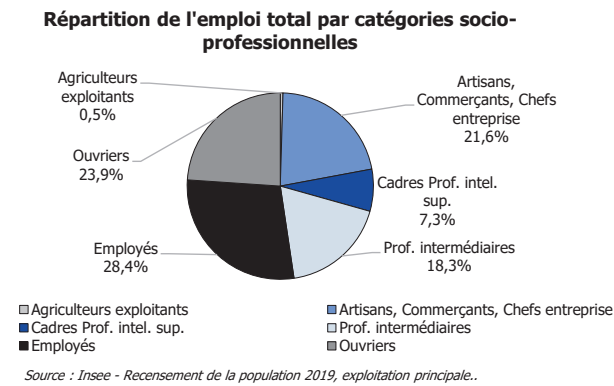
En parallèle, les secteurs du BTP, des autres services marchands et du commerce représentent chacun environ un cinquième des effectifs salariés du secteur privé. En 2021, ceux du commerce et des autres services marchands s'inscrivent en hausse (respectivement +4,5 % et +8,2 %). Dans le secteur du BTP, les effectifs sont restés stables.

Le poids du secteur de l'agriculture dans l'emploi salarié privé demeure marginal, en raison d'un relief et d'un climat peu propices à cette activité (aridité des sols et faible pluviométrie). À cela s'ajoute un coût du foncier prohibitif, défavorable au développement d'exploitations.



Source : MSA Poitou.

Une majorité d'employés et de salariés¹



À Saint-Barthélemy, les employés constituent, comme en Guadeloupe, la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée (28,4 % des emplois) alors que celle des agriculteurs est la moins représentée (0,5 %). La part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise atteint 21,6 %. Les professions intermédiaires représentent 18,3 % de l'emploi et les cadres et professions intellectuelles supérieures 7,3 %.

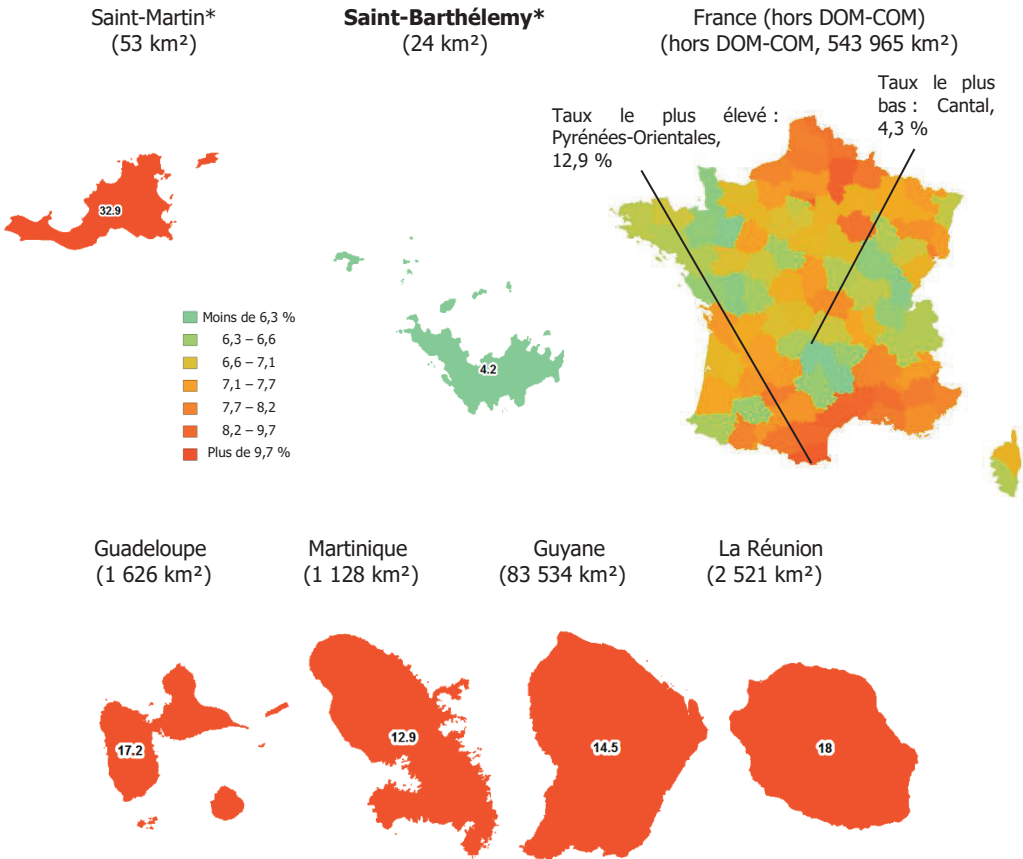
En 2019, l'emploi salarié représente trois quarts de l'emploi total à Saint-Barthélemy. Cette part est légèrement inférieure à celles observées à Saint-Martin et en Guadeloupe, qui avoisinent les 80 %.

¹ Source : Insee, recensement de la population 2019, exploitation principale.

3.3 LE CHÔMAGE

La Collectivité de Saint-Barthélemy se distingue des autres territoires français par un faible niveau de chômage : en 2019, il s'établit à 4,2 %.

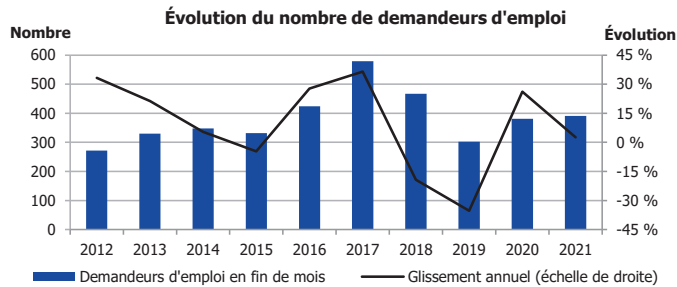
**Taux de chômage (BIT) en France :
comparaison entre les départements français (2021) et les îles du Nord (2019)**



* Au sens du recensement en 2019, dernières données disponibles pour les îles du Nord.
Sources : Insee ; carte IGN – Mars 2019.

Une légère augmentation de la demande d’emploi

En 2021, le nombre de demandeurs d’emploi de catégorie A (DEFM A) progresse de 2,6 % sur un an et s’établit à 391 personnes (+10 demandeurs). Sur les dix dernières années, la tendance s’oriente à la hausse, avec 187 personnes de plus qu’en 2011 (+6,7 % en moyenne par an). Toutefois, le nombre de DEFM A atteint un pic à 579 personnes en 2017, suite au passage de l’ouragan Irma. Depuis 2019, il retrouve des niveaux plus habituels, grâce à la bonne tenue de l’économie, tirée notamment par la reconstruction de l’île et la reprise du tourisme. En 2020, la crise sanitaire contribue à une légère hausse du nombre de DEFM A, mais celui-ci demeure inférieur au nombre observé avant le passage d’Irma.



Source : DIECCTE - DEFM A, données brutes.

En 2021, la hausse du nombre de DEFM A est surtout liée à la demande d’emploi des hommes. Le nombre de DEFM A de sexe masculin augmente de 10,5 % sur un an (+18 personnes). En parallèle, le nombre de DEFM A de sexe féminin diminue (-3,8 %, soit 8 personnes de moins).

Situation du marché de l’emploi à Saint-Barthélemy au 31 décembre 2021

Catégorie A	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Var. 21/20
Demandeurs d'emploi en fin de mois	348	332	424	579	467	302	381	391	2,6%
Hommes	139	149	194	234	208	127	172	190	10,5%
Femmes	209	183	230	345	259	175	209	201	-3,8%
% de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	8,9%	7,2%	8,0%	6,2%	4,9%	4,6%	5,8%	8,2%	+2,4 pts

Source : DIECCTE.

En tenant compte des catégories A, B et C¹ en 2021, 36 DEFM sont âgés de moins de 25 ans et 133 ont plus de 50 ans. Ces catégories d’âge présentent généralement une vulnérabilité plus grande sur le marché de l’emploi. Les demandeurs de moins de 25 ans représentent 7 % des DEFM et ceux de plus de 50 ans, 26 %. En 2021, le nombre de DEFM A compte 8 personnes de moins de 25 ans supplémentaires (+28,6 % sur un an). En parallèle, le nombre de DEFM A de plus de 50 ans augmente de 21 personnes (+18,8 % sur un an).

	Répartition du nombre de demandeurs d'emploi*			
	2020	Part en 2020	2021	Part en 2021
Moins de 25 ans	28	5,8%	36	7,0%
Plus de 50 ans	112	23,3%	133	26,0%
Hommes	205	42,6%	238	46,6%
Femmes	276	57,4%	273	53,4%

*Catégories A, B et C

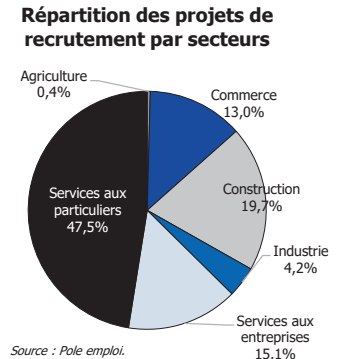
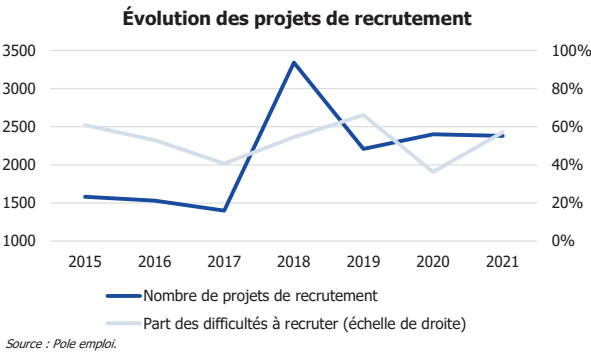
Source : DIECCTE.

¹ Les DEFM de catégories A, B et C sont tenus de faire des actes positifs de recherche d’emploi. La catégorie A concerne les demandeurs sans emploi, la B, les demandeurs ayant exercé une activité réduite courte et les C, les demandeurs ayant exercé une activité réduite longue.

Par ailleurs, les DEFM A, B et C de longue durée (un an ou plus) s'inscrivent en légère hausse en 2021 (+4,5 %, soit 8 personnes de plus en un an). Ils représentent en 2021 un peu plus d'un tiers des DEFM de catégorie A, B et C (36,6 %).

Des besoins en main-d'œuvre en hausse dans les îles du Nord

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO)¹ réalisée fin 2021 par le Crédoc et Pôle Emploi, les besoins exprimés par les entreprises des îles du Nord sont stables sur un an (+8,6 % en 2020). Un total de 2 380 projets de recrutement est recensé (2 400 en 2020). La moitié d'entre eux concerne les services aux particuliers. Depuis 2018, les besoins en main-d'œuvre dans ce secteur sont relativement importants (en moyenne 1 115 projets de recrutement sont enregistrés chaque année). La construction et les services aux entreprises concentrent respectivement 19,7 % et 15,1 % des projets de recrutement.



Par ailleurs, pour un peu plus de la moitié des projets (57 %), les entreprises interrogées font état de difficultés à recruter. En particulier, elles s'accroissent dans les secteurs de l'industrie, des services aux particuliers et des services aux entreprises. Déjà relativement élevées dans le commerce et la construction, ces difficultés s'accroissent encore en 2021.

4. Les revenus et les salaires

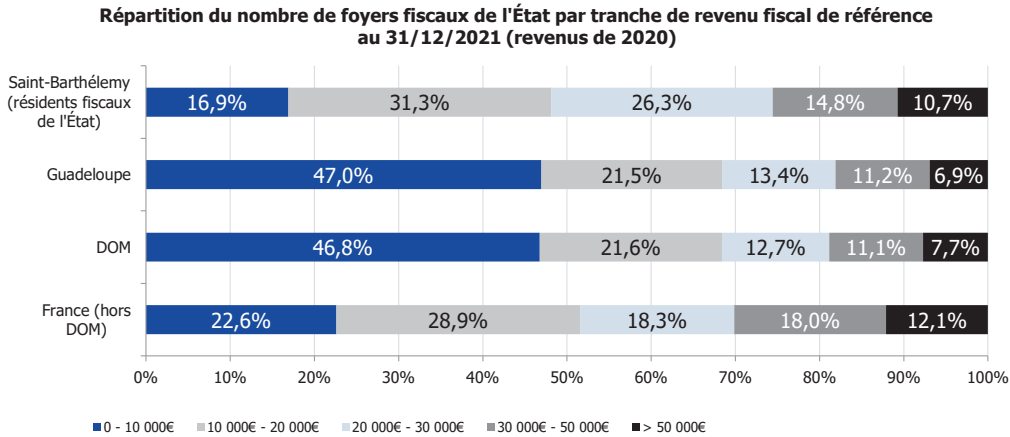
4.1 LA RÉPARTITION DES FOYERS FISCAUX PAR TRANCHE

Suite au changement de statut de Saint-Barthélemy le 15 juillet 2007, il importe de distinguer les résidents fiscaux de Saint-Barthélemy des résidents fiscaux de l'État.

Les résidents fiscaux de Saint-Barthélemy sont les foyers installés sur l'île avant le 15 juillet 2007, ainsi que ceux installés après cette date et justifiant d'une durée d'installation d'au moins cinq ans sur le territoire. Ces derniers sont considérés comme résidents fiscaux étrangers par l'État français et relèvent du Service des impôts des particuliers non-résidents pour leurs revenus de source métropolitaine et/ou d'un DOM. Les revenus trouvant leur source à Saint-Barthélemy ne sont en revanche pas imposés.

¹ Enquête par questionnaire « Besoins en main-d'œuvre 2020, région Guadeloupe ».

Les résidents fiscaux de l'État, installés à Saint-Barthélemy depuis moins de cinq ans, effectuent pour leur part une déclaration de revenus nationale, au même titre qu'en France hexagonale ou en Guadeloupe, auprès de la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Pour les revenus de l'année 2019, 1 226 déclarations fiscales ont été enregistrées par la DGFiP (1 134 déclarations en 2018) et 647 ont donné lieu à une imposition (657 déclarations en 2018), soit 52,7 % des déclarations.



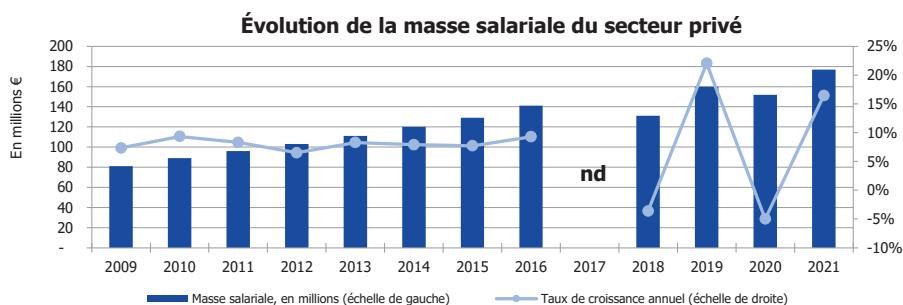
À Saint-Barthélemy, la répartition des foyers fiscaux (de l'État) par tranche de revenus se rapproche davantage de celle de la France hexagonale que de celle de la Guadeloupe et des autres DOM. Toutefois, les foyers fiscaux déclarant un revenu inférieur à 10 000 € et ceux déclarant entre 30 000 € et 50 000 € de revenus sont moins représentés à Saint-Barthélemy qu'en France (hors DOM) (respectivement 16,9 %, contre 22,6 % et 14,8 % contre 18 %). À l'opposé, ceux déclarant des revenus compris entre 20 000 € et 30 000 € y sont plus importants (26,3 % contre 18,3 % en France hors DOM).

4.2 LA MASSE SALARIALE DU SECTEUR PRIVÉ¹

Depuis le mois de mai 2017, les compétences en matière de prestations sociales ont été transférées de la Caisse des allocations familiales de Guadeloupe vers la Caisse de prévoyance sociale de Saint-Barthélemy. Cette dernière en a confié la gestion à la Mutualité Sociale Agricole Poitou. Le transfert des compétences en 2017 ne permet pas d'agréger les données pour cette année.

En 2021, la masse salariale du secteur privé s'établit à 177 millions € (+16,5 % sur un an). Ainsi, elle progresse après une diminution de 5 % en 2020, en raison de la baisse d'activité engendrée par la crise sanitaire. Pour rappel, entre 2009 et 2016, la masse salariale du privé augmentait de 7,9 % en moyenne chaque année. Après un coup d'arrêt lié au passage d'Irma, elle avait progressé de 22,0 % en 2019, avant d'être de nouveau freinée en 2020 par la pandémie de COVID-19.

¹ Sources : Caisse générale de sécurité sociale de la Guadeloupe avant 2017 puis MSA Poitou.



Les activités d'hébergement et restauration, du commerce, de la construction et des autres services marchands concentrent l'essentiel de la masse salariale du secteur privé à Saint-Barthélemy (près de 90 %). En 2021, les restrictions sanitaires moins contraignantes ont favorisé une activité économique plus soutenue dans l'hébergement, la restauration et le commerce notamment. En conséquence, la masse salariale dans ces secteurs progresse respectivement de 29,8 %, 35,2 % et 14,9 %.

Répartition de la masse salariale par secteur d'activité

Secteur d'activité	Masse salariale	Part	Var 2021/2020
Agriculture, sylviculture et pêche	221 234	0,1%	-6,3%
Commerce	33 360 738	18,8%	14,9%
Construction	36 210 634	20,5%	3,5%
Industries manufacturières, extractives et autres	7 225 204	4,1%	9,0%
Hébergement	31 342 861	17,7%	29,8%
Restauration	18 188 712	10,3%	35,2%
Les autres services marchands	38 806 706	21,9%	16,3%
Les déchets, l'énergie et l'eau	3 668 536	2,1%	13,9%
Les services non marchands	2 738 439	1,5%	26,4%
Transport	5 254 134	3,0%	13,9%
Total	177 017 197	100,0%	16,6%

Source: MSA Poitou.

4.3 LES REVENUS DE LA PRÉCARITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ

Le Revenu de solidarité active

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France hors DOM et a été généralisé à l'ensemble des départements d'Outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 1^{er} janvier 2011.

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Institué par la loi dite « TEPA » (Loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat), le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation qui garantit un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et permet d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels. Il remplace notamment le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée le 1^{er} juin 2009 à l'ensemble de la France métropolitaine, puis à partir du 1^{er} janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et le 1^{er} janvier 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- Le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le Département (le Conseil général) ou la Collectivité ;
- le RSA jeune actif, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans à temps plein, soit au moins 3 214 heures ;
- le RSA Majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. À composition familiale équivalente, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.

Dans les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, le RSA a coexisté avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), créé en 2009 pour répondre aux crises sociales qui ont touché les départements d'outre-mer, et pour répondre à la demande d'augmentation de pouvoir d'achat. Cette mesure spécifique de soutien aux travailleurs disposant des revenus les moins élevés était une prestation financée par l'État, versée aux salariés titulaires d'un CDI, CDD, contrat d'intérim, d'une durée égale ou supérieure à un mois, ayant un revenu salarial inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel. Suite à l'entrée en vigueur du RSA au 1^{er} janvier 2011, dans la plupart des géographies d'outre-mer, le RSTA a continué d'être dû de manière transitoire jusqu'à fin mai 2013, date à partir de laquelle seul le RSA a continué de s'appliquer.

4.4 LE SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL DE CROISSANCE

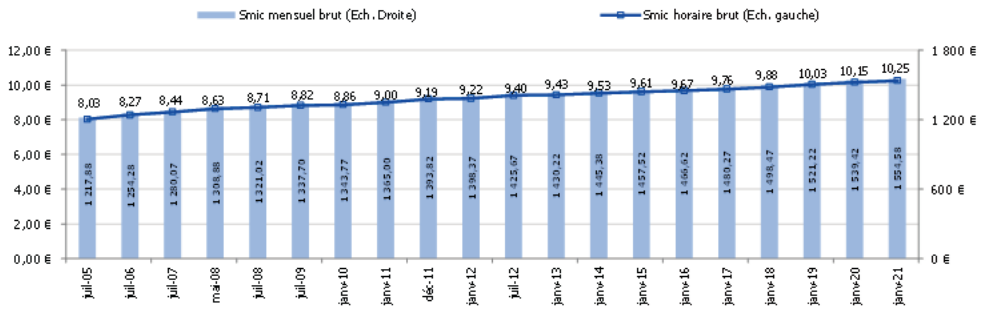
LA REVALORISATION DU SMIC

Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est revalorisé chaque année par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement.

Au 1^{er} janvier 2021, le SMIC a été revalorisé à 10,25 € l'heure (contre 10,15 €, un an plus tôt). Ainsi, il équivaut à un salaire brut mensuel de 1 554, 58 € (sur une base de 35 heures). En glissement annuel, il progresse 1,0 %.

Évolution du SMIC



Source : Journal officiel de la République.

5. Les prix

L'INFLATION MONDIALE IMPACTE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

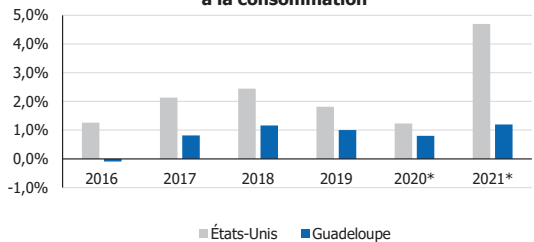
À l'échelle mondiale, les prix s'inscrivent en nette hausse en 2021. En France, l'Indice des prix à la consommation (IPC)¹ progresse en moyenne sur l'année de 1,7 %. En Guadeloupe, mesuré de novembre 2020 à novembre 2021, il augmente de 3,3 %. L'envolée des prix de l'énergie et les difficultés d'approvisionnement sont les principaux facteurs de cette inflation des prix. Saint-Barthélemy n'échappe pas à cette remontée généralisée des prix, comme le confirment les représentants des divers secteurs d'activité interrogés par l'IEDOM, en particulier dans la construction.

Un contexte d'inflation mondiale

Saint-Barthélemy ne publie pas d'indice des prix propre à cette Collectivité. Toutefois, tous les acteurs économiques interrogés par l'IEDOM font état d'une hausse des prix en 2021. Comme dans les autres territoires ultramarins, ils subissent l'augmentation à la fois des prix des matières premières et des marchandises et de leurs coûts d'acheminement.

Une grande partie des marchandises importées par Saint-Barthélemy provient des États-Unis, où les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 4,7 % en 2021 (contre +1,2 % en Guadeloupe par exemple) ; ce qui peut donner une indication sur le niveau de la hausse des prix dans la Collectivité.

Taux de croissance annuel moyen de l'indice des prix à la consommation



*Les relevés de prix n'ont pas pu être effectués tous les mois en raison de la crise sanitaire.
Sources : Insee, OCDE.

¹ L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer entre deux périodes la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages.

Un Observatoire des marges, des prix et des revenus (OPMR) à Saint-Barthélemy

La loi du 14 octobre 2015 prévoit la création d'un Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) à Saint-Barthélemy. Il doit permettre de fournir régulièrement aux pouvoirs publics une analyse du niveau et de la structure des prix et des revenus. Toutefois, contrairement à Saint-Martin, il n'est pas prévu d'application du Bouclier Qualité Prix¹.

6. Les échanges extérieurs

De par son statut de PTOM (Pays et territoire d'outre-mer), les échanges extérieurs de Saint-Barthélemy ne sont pas soumis aux règles de l'Union européenne. Ainsi, les services statistiques des douanes n'effectuent pas de suivi des importations et des exportations de la Collectivité, hormis celles réalisées avec la France. Or, une grande partie des échanges extérieurs de Saint-Barthélemy s'effectuent avec les États-Unis².

¹ Le Bouclier Qualité Prix est un dispositif de lutte contre la vie chère dans les territoires de l'outre-mer. Il permet de limiter les prix d'une liste de produits de consommation d'un certain niveau de qualité. La liste de produits et les limitations de prix qui s'y appliquent résultent d'un accord de modération entre l'État et les distributeurs.

² Toutefois, une présentation des principaux échanges de marchandises de Saint-Barthélemy est réalisée au chapitre III, section 7, « Les transports » à partir des seules données portuaires.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre¹

L'action publique en direction des territoires s'inscrit principalement dans le cadre de politiques contractuelles.

1.1 LE FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT (FEI)

Le Fonds d'investissement exceptionnel (FEI) a été mis en place en 2009 par la loi pour le développement économique des Outre-mer (LODEOM). À son lancement, le FEI avait pour objectif d'accélérer le rattrapage des Outre-mer en matière d'équipements publics structurants, grâce à une participation financière de l'État dans les différents projets. En 2019, ces modalités ont évolué pour l'inscrire davantage en cohérence avec les nouvelles orientations gouvernementales pour l'outre-mer.

À Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, 11,6 millions € ont été engagés au titre du Budget opérationnel de programme (BOP) 123² - FEI pour la période 2017-2021, dont 654 000 € en provenance du fonds REACT-EU³ alloué par la Collectivité. Le taux de mandatement atteint 41,3 % en 2021, soit 4,8 millions €. Ce fonds concerne plus particulièrement :

- Le financement de la reconstruction ;
- L'eau et l'assainissement (dont le nouveau réseau d'eau potable de Saint-Barthélemy) ;
- Les réseaux routiers ;
- Les écoles ;
- L'éclairage public ;
- Le numérique / l'enfouissement de câbles, etc.

1.2 LES PLANS DE RELANCE

Les plans de relance ont été mis en place pour maintenir et promouvoir l'activité économique de Saint-Barthélemy en dépit de la crise sanitaire.

Suite à la crise sanitaire du Covid-19 qui a durablement touché l'économie française, le Gouvernement a présenté en septembre 2020 un plan de relance intitulé « France Relance », adossé au budget de l'État pour 2020 et 2021. Selon la déclinaison ultramarine de ce programme, 1,5 milliard € sont directement alloués aux territoires ultramarins, dont 43 millions € à Saint-Martin et Saint-Barthélemy à travers l'accord territorial du Plan de relance en 2020 et 2021.

Le 30 janvier 2021, le Président de la Collectivité de l'époque, Bruno MAGRAS, a signé avec le Préfet délégué de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin l'accord de relance pour l'île, soit

¹ Sources : Préfecture de Saint-Martin et Saint-Barthélemy et Collectivité de Saint-Barthélemy.

² Le Budget opérationnel de programme (BOP) constitue une déclinaison des objectifs et des résultats attendus d'un programme selon un critère fonctionnel ou géographique. Le programme 123 « Conditions de vie outre-mer » rassemble les crédits des politiques publiques en faveur de l'amélioration des conditions de vie dans les outre-mer.

³ L'objectif du fonds REACT-EU est de remédier aux dommages sociaux et économiques liés à la crise sanitaire et de « préparer une reprise écologique, numérique et résiliente » de l'économie.

578 000 € octroyés par la Collectivité et 18 millions € par l'État. L'activité touristique ayant été particulièrement affectée, il est essentiellement destiné aux entreprises dans le cadre des mesures d'urgence. À travers le plan de relance, la Collectivité souhaite également investir en priorité dans le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) et renforcer la transition énergétique.

1.3 LES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ¹

Au cours de l'année 2021, en dépit de la persistance de la crise sanitaire, la Collectivité s'engage sur plusieurs exercices budgétaires pour le lancement de projets structurants pour l'île, tels que :

- Les travaux sur le réseau routier : plus de 9 millions € d'investissements ;
- La poursuite de la montée en puissance du réseau FTTH via St Barth Digital : cependant, un incendie survenu le 4 juin 2021 au niveau du NRO (nœud de raccordement optique) de Gustavia a stoppé la commercialisation du réseau dans certains quartiers (Gustavia, Public et Colombier) ; bien qu'une somme de plus de 1,4 million € de dommages ait été octroyée à la Collectivité, une solution palliative a été trouvée et la commercialisation sera effective avec seulement 6 mois de retard ; la reconstruction du NRO de Gustavia sera également réalisée (budget prévisionnel de 2 millions €) ;
- La vidéo protection : 168 caméras sont aujourd'hui opérationnelles sur l'ensemble du territoire (dont 67 ont été installées en 2021), soit un investissement de 380 000 € pour l'année ;
- L'eau potable : rénovation du réservoir de Vitet en collaboration avec la SAUR, et remise en état d'une des unités de production d'eau potable par la SIDEM ;
- La construction d'une nouvelle usine d'incinération : représentant un investissement de 15 millions €, l'usine est en cours d'achèvement ;
- Les investissements sur des bâtiments de la Collectivité, parmi lesquels : le chantier de construction de la nouvelle caserne des pompiers à ST Jean (260 000 € de travaux sur les 1,3 million € prévus au marché), la poursuite des travaux de construction des quatre logements à Flamands destinés au corps enseignant et médical et au personnel de la Collectivité (1,2 million € ont déjà été facturés sur les 1,6 million € engagés en 2021) ;
- Les aménagements extérieurs, dont la première partie du jardin historique Gustaf III qui a été inaugurée en novembre 2021 (800 000 € ont été investis cette année pour l'amélioration du site) ;
- Les aménagements portuaires : en particulier la construction du quai Rockefeller à Gustavia, en cours de finalisation (1,7 million € de travaux ont été réalisés à ce jour, sur les 2,6 millions € prévus au marché).

¹ Source : République française Collectivité de Saint-Barthélemy, Débats d'orientations budgétaires 2022, Annexe à la délibération n° 2022-009 CT.

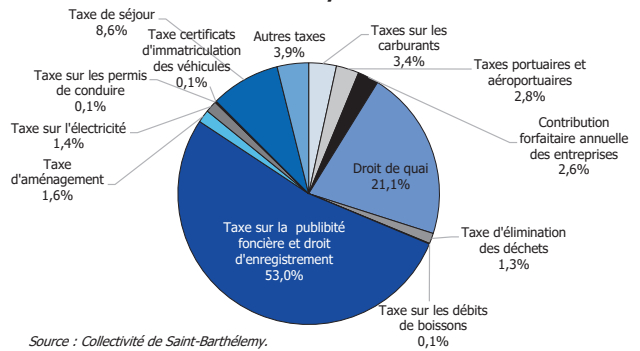
2. Le système fiscal

Depuis son changement de statut en 2007, la Collectivité de Saint-Barthélemy dispose de l'autonomie fiscale. Son accession au statut de PTOM (pays et territoires d'Outre-mer) en 2012¹ lui permet également de bénéficier de larges compétences en matière douanière. Ainsi, Saint-Barthélemy dispose d'un code des contributions (CC) propre, qui remplace le code fiscal national.

Ces choix statutaires lui permettent de conserver notamment une taxe douanière établie depuis la fin du 19^e siècle : le droit de quai. Au-delà de l'aspect historique, cette taxe douanière contribue de manière significative aux ressources fiscales de Saint-Barthélemy. Par ailleurs, Saint-Barthélemy se caractérise par l'absence d'impôts sur le revenu pour les résidents fiscaux². Globalement, la fiscalité de Saint-Barthélemy a été conçue en s'appuyant sur le modèle économique de l'île basé sur l'afflux de touristes et d'investisseurs extérieurs.

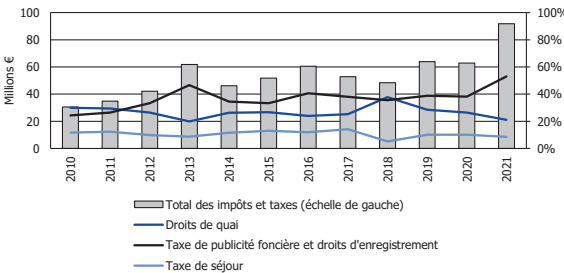
Les taxes de publicité foncière et droits d'enregistrement, les droits de quai et la taxe de séjour constituent les principales ressources fiscales de la Collectivité de Saint-Barthélemy. Ces recettes fiscales sont étroitement liées aux spécificités économiques de l'île, basées sur un tourisme de luxe qui génère une importante activité dans le BTP³.

Répartition des impôts et taxes collectés à Saint-Barthélemy en 2021



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy.

Poids des principales ressources fiscales de la Collectivité de Saint-Barthélemy



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy.

Les montants de taxes de publicité foncière et droits d'enregistrement collectés dépendent fortement de l'activité immobilière. La taxe de séjour, quant à elle, évolue au gré du nombre de visiteurs. En parallèle, les droits de quai, redevables pour l'ensemble des marchandises entrant à Saint-Barthélemy, dépendent des achats de biens de consommation et d'investissement sur l'île.

1 cf. Chapitre I, section 3 « Cadre institutionnel ».

2 cf. Chapitre II, section 2, paragraphe 4 « Les revenus et salaires ».

3 Saint-Barthélemy a développé un modèle économique axé sur un tourisme « haut de gamme ». Cette orientation, initiée au début des années 80, a largement contribué au développement de l'île avec des retombées positives sur le parc immobilier. Pour plus de détails, cf. chapitre III, section 4, « Le bâtiment et les travaux publics » et section 6, « Le tourisme ».

Entre 2010 et 2020, l'ensemble de ces taxes représente en moyenne trois quarts des recettes fiscales totales de la Collectivité (environ 10 % pour la taxe de séjour, un quart pour les droits de quai et un tiers pour les taxes de publicité foncière et droits d'enregistrement).

En 2021, la contribution des taxes de publicité foncière et des droits d'enregistrement est exceptionnellement élevée (plus de la moitié des taxes collectées), en raison d'une activité plus soutenue sur le marché immobilier. Les droits de quai contribuent pour leur part à un peu moins d'un quart des recettes fiscales, et la taxe de séjour à 8,6 %.

2.1 LES PRINCIPAUX IMPÔTS ET TAXES

Taxe de publicité foncière et droits d'enregistrement (*Chapitre 3 du code des contributions*)

Les droits d'enregistrement constituent une taxe perçue à l'occasion d'actes juridiques d'enregistrement. Ceux-ci concernent notamment la signature de baux, les ventes d'immeubles, les opérations concernant les sociétés ou encore les donations ou successions.

Droit de quai (*Chapitre 2 du code des contributions*)

Le droit de quai existe à Saint-Barthélemy depuis 1879. Il a évolué au cours des années jusqu'à constituer actuellement une taxe exigible sur toutes les marchandises introduites sur l'île, par voie maritime ou aérienne. Le taux applicable est de 5 %. Il s'établit à 8 % dans le cas des véhicules terrestres à moteur. Dans le cas où ces derniers sont construits pour le transport de marchandises pouvant excéder quatorze tonnes, le taux atteint 30 %.

Taxe de séjour (*Chapitre 11 du code des contributions*)

Les personnes hébergées à Saint-Barthélemy à titre onéreux sont redevables de la taxe de séjour. Elle est assise sur le prix facturé des nuitées. Le taux est de 5 %. Les locataires titulaires d'un contrat de travail saisonnier et employés sur l'île sont exonérés de cette taxe, à l'instar des titulaires d'un contrat de location d'une durée supérieure à six mois.

2.2. LES AUTRES IMPÔTS ET TAXES

Taxe sur les carburants (*Chapitre 9 du code des contributions*)

Les différents types d'essences et de carburants utilisés à Saint-Barthélemy sont affectés d'une taxe spéciale de consommation. Le taux de cette taxe est fixé par le Conseil territorial et ne peut dépasser 0,23 € par litre de carburant consommé. Les recettes correspondantes sont en partie affectées à des fonds d'investissement destinés à financer l'entretien et la modernisation de la voirie de la Collectivité de Saint-Barthélemy. En 2021, le taux de cette taxe est fixé à 0,08 € par litre de carburant.

Taxes portuaires et aéroportuaires (*Chapitre 12 du code des contributions*)

Les taxes portuaires et aéroportuaires représentent un ensemble de taxes liées aux activités aériennes et maritimes à Saint-Barthélemy. Elles se composent notamment de la taxe d'embarquement qui concerne les embarquements par voie maritime et voie aérienne. Tous les passagers âgés de plus de deux ans et n'étant pas dans le cadre d'une évacuation sanitaire sont redevables d'un montant de 5 €, pour tout voyage entrepris au départ de la Collectivité. Les

autres taxes portuaires et aéroportuaires concernent principalement les déplacements des navires et avions et leur stationnement. Elles diffèrent entre elles selon la nature des engins concernés.

Contribution forfaitaire annuelle des entreprises (*Chapitre 1 du code des contributions*)

L'ensemble des entreprises ayant leur siège social à Saint-Barthélemy doivent s'acquitter d'une contribution forfaitaire annuelle. Elle concerne tout établissement exerçant une activité régulière sur le territoire, quel que soit son objet ou sa forme juridique. Certaines associations, syndicats, fondations reconnues d'utilité publique, fondations d'entreprise et congrégations peuvent être redevables de cet impôt, lorsque leurs activités lucratives sont significatives. La contribution se décompose en une part fixe de 350 € et une part variable proportionnelle aux effectifs salariés (100 € par salarié).

Taxe d'aménagement

Les opérations d'aménagement, de construction, et de modifications des bâtiments nécessitant la délivrance d'un permis de construire, d'un permis modificatif ou d'un permis d'aménagement entraînent le paiement d'une taxe d'aménagement. Un abattement de 50 % est appliqué sur la valeur des opérations pour les cent premiers mètres carrés des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes. Le taux de la taxe est fixé à 5 %. Le taux peut atteindre 20 % dans certains secteurs, si le Conseil territorial juge que des travaux substantiels de voirie, de réseaux ou la création d'équipements publics sont rendus nécessaires par l'importance des constructions nouvelles. L'augmentation du taux doit faire l'objet d'une délibération motivée du Conseil territorial.

Taxe sur l'électricité (*Chapitre 10 du code des contributions*)

La Collectivité de Saint-Barthélemy a institué une taxe sur l'électricité. Elle porte sur les factures d'électricités acquittées par les consommateurs finaux. Le taux de la taxe est de 10 %.

Taxe d'élimination des déchets (*Chapitre 15 du code des contributions*)

Une taxe forfaitaire d'élimination des déchets est prévue sur le territoire de la Collectivité de Saint-Barthélemy. Le produit de cette taxe est affecté au financement du service public d'élimination des déchets. La taxe est due par toute personne, physique ou morale : propriétaire ou usufruitière de locaux ou de navire à usage de logement. C'est aussi le cas pour les personnes physiques ou morales exerçant une activité professionnelle sur le territoire de Saint-Barthélemy et y ayant son siège ou un établissement. En cas de location du logement, le propriétaire peut faire supporter au locataire le paiement de la taxe. Des exonérations sont possibles selon l'état de vétusté du logement.

D'autres taxes, d'importance moindre en termes de montants collectés, contribuent aux ressources de la Collectivité. Il s'agit notamment de taxes sur les plus-values et profits immobiliers. La taxe sur les plus-values immobilières concerne les cessions à titre onéreux de biens immobiliers.

En parallèle, les taxes sur les profits immobiliers concernent les profits réalisés dans le cadre d'activités immobilières. Les personnes morales possédant des immeubles sont également redevables d'une taxe équivalente à 3 % de la valeur vénale de ces derniers.

Par ailleurs, lorsqu'une construction ne respecte pas le plafond de densité fixé par la carte d'urbanisme, le constructeur doit s'acquitter d'une participation.

La Collectivité établit également des taxes spécifiques aux véhicules terrestres à moteur. En l'occurrence, la délivrance des permis de conduire s'accompagne d'une redevance fiscale. L'immatriculation de véhicules terrestres à moteur ou la détention de ces engins¹ sont aussi frappées d'un impôt. En parallèle, l'obtention d'une licence de débits de boissons nécessite la régularisation d'une taxe.

3. Les finances publiques

L'étude des finances publiques de Saint-Barthélemy est réalisée à partir des comptes administratifs 2021 de la Collectivité. Ces derniers permettent d'analyser les dépenses et les recettes de la Collectivité en tenant compte de ses attributions et de son système fiscal. Ceux-ci sont définis par une convention de moyens et une convention fiscale signées en mars 2008 entre la Collectivité et l'État. Néanmoins, le véritable détachement de l'État en matière fiscale s'est effectué au cours de l'exercice 2009 avec la mise en place d'un système géré localement.

Par ailleurs, conséquence de son passage au statut de PTOM (pays et territoires d'Outre-mer) le 1^{er} janvier 2012, la Collectivité est considérée, en matière douanière, comme un pays tiers par l'Union européenne (UE) : elle dispose ainsi de la compétence douanière et peut donc conserver des droits de quai².

3.1 APERÇU GÉNÉRAL

En 2021, les comptes de la Collectivité de Saint-Barthélemy retrouvent des niveaux plus habituels, après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et une activité économique réduite par les conséquences de la pandémie.

Les recettes réelles progressent significativement (+32,2 % sur un an) à 102,5 millions € (+3,7 %) par rapport à 2019 (année de référence).

Les dépenses s'inscrivent quant à elles en baisse (-4,7 % sur un an), à 78,4 millions €.

Avec un contexte économique plus favorable qu'en 2020, la Collectivité de Saint-Barthélemy enregistre donc un résultat cumulé de 44 millions €, soit plus du double de celui réalisé en 2020 (19,3 millions €).

Grâce à l'excédent récurrent dégagé sur sa section de fonctionnement, la capacité d'autofinancement de la Collectivité s'élève à 50,7 millions € (+77,8 % par rapport à 2020). Ainsi, elle peut se permettre de financer son programme d'investissements sans recourir à l'emprunt.

¹ Le paiement de la taxe sur les véhicules terrestres à moteur devait être justifié par l'apposition d'une vignette automobile sur le véhicule. Si cela n'est désormais plus nécessaire, un justificatif de paiement peut être demandé.

² Le droit de quai institué dans l'île de Saint-Barthélemy est une taxe perçue sur toutes les marchandises importées par voie maritime ou aérienne sur le territoire de la Collectivité.

Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Barthélemy

en millions €	2017	2018	2019	2020	2021	Var. 21/20	Part 2021	Var.19/20
Recettes réelles totales*	77,0	72,1	98,8	77,5	102,5	32,2%	100,0%	-21,6%
Recettes de fonctionnement	72,8	71,6	96,3	74,9	99,7	33,1%	96,7%	-22,2%
dont recettes fiscales	52,8	48,4	63,9	62,9	91,7	45,8%	81,2%	-1,5%
Recettes d'investissement	4,2	0,5	2,5	2,6	2,7	6,0%	3,3%	2,6%
Dépenses réelles totales*	70,3	67,6	93,2	82,2	78,4	-4,7%	106,1%	-11,8%
Dépenses de fonctionnement	40,7	44,4	46,8	46,4	49,0	5,6%	59,9%	-0,8%
dont charges de personnel	10,4	11,3	11,2	11,7	11,7	-0,5%	15,2%	4,7%
dont frais généraux	18,2	21,3	18,2	25,2	28,1	11,4%	32,5%	38,6%
Dépenses d'investissement	29,6	23,2	46,4	35,9	29,4	-18,0%	46,3%	-22,8%

*Hors amortissement

Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

Ramenées à la population, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 9 691 € par habitant (/hab.) (7 280 € en 2020). En parallèle, les dépenses de fonctionnement atteignent 4 761 € /hab. (4 508 € en 2020). Quant aux dépenses d'investissement, elles sont de 2 858 € /hab. (3 485 € en 2020).

Principaux ratios (en euros par habitant et en pourcentage)

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement / population (en €)	4 086	4 390	4 545	4 508	4 761
Produits des impositions directes / population	5 299	4 776	6 207	6 114	8 916
Recettes réelles de fonctionnement / population	7 310	7 071	9 358	7 280	9 691
Dépenses d'équipement brut / population	2 971	2 289	4 514	3 485	2 858
Encours de la dette / population	0	0	0	0	0
Dotation globale de fonctionnement / population	0	0	0	0	0
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (%)	26%	25%	24%	25%	24%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	56%	62%	49%	62%	49%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	32%	32%	48%	48%	29%
Encours de la dette / Recette réelles de fonctionnement	0	0	0	0	0

* Populations 2017, 2018 et 2019 : populations légales recensées par l'Insee ; populations 2020 et 2021 supposées identiques à celle de 2019

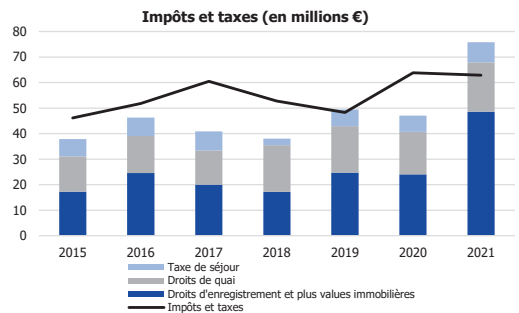
Source : Collectivité de Saint-Barthélemy.

3.2 ANALYSE DES RECETTES

En 2021, les recettes réelles de fonctionnement de la Collectivité de Saint-Barthélemy s'inscrivent en nette hausse, à 99,7 millions € (+33,1 % sur un an), après une baisse marquée en 2020 (-22,2 %) en raison de la baisse d'activité liée à la crise sanitaire. Il s'agit pour l'essentiel d'une hausse significative des impôts et des taxes locales perçues par la Collectivité qui représentent la majeure partie des recettes (89,5 % des recettes totales). En 2021, ils augmentent de 45,8 % sur un an.

Les recettes réelles de fonctionnement repartent à la hausse

Dans le détail, les recettes de la Collectivité bénéficient d'une activité immobilière soutenue en 2021 et d'une reprise de l'activité économique. En effet, les taxes sur la publicité foncière et les droits d'enregistrement, assises sur les transactions immobilières, doublent après une baisse de 2,9 % un an plus tôt : elles atteignent 48,6 millions € (24 millions € en 2020).



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy.

En parallèle, les droits de quai, qui frappent toutes les marchandises introduites à Saint-Barthélemy, augmentent de 16,1 % à 19,3 millions € (-8,5 % en 2020). Elles témoignent ainsi du regain de l'activité commerciale à Saint-Barthélemy. La taxe de séjour enregistre également une progression marquée (+24,4 % sur un an, après -1,7 % en 2020) grâce à une activité touristique en pleine reprise.

Des recettes réelles d'investissement marginales

Les recettes réelles d'investissement de la Collectivité (2,7 millions €) demeurent marginales. Elles représentent 3,3 % des recettes réelles totales. Pour rappel, la Collectivité de Saint-Barthélemy ne perçoit pas de revenus au titre de la Dotation globale de compensation (DGC) de la part de l'État.

3.3 ANALYSE DES DÉPENSES

En 2021, la moitié des dépenses de la Collectivité sont destinées à l'environnement (25,2 %) et aux services généraux (22,7 %). Dans le cadre des dépenses en faveur de l'environnement, il s'agit essentiellement de dépenses engagées pour la gestion des déchets de l'île. Dans le second cas, il s'agit principalement de frais de gestion courante de la Collectivité. En parallèle, celle-ci alloue un quart de son budget à l'aménagement de son territoire (21,4 %).

Les dépenses réelles totales de la Collectivité s'établissent à 78,4 millions €, en baisse de 4,7 % sur un an (-11,8 % en 2020). Cette baisse est de nouveau liée à celle des dépenses d'investissement (-18,0 %, après -22,8 % en 2020).

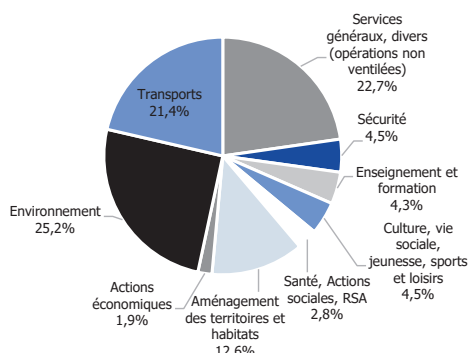
Les dépenses de fonctionnement s'inscrivent pour leur part en hausse (+5,6 %, après -0,8 % un an plus tôt).

Les dépenses réelles de fonctionnement repartent à la hausse

En 2021, les dépenses de fonctionnement, qui s'élèvent à 49 millions €, progressent de 5,6 % en glissement annuel (-0,8 % en 2020). Dans l'ensemble, la plupart des postes de dépenses augmentent, après avoir été réduits en 2020 du fait de la baisse d'activité économique. Dans le détail, ce sont les frais généraux qui s'accroissent (+11,4 %), les frais de personnel restant stables (-0,5 %).

Ces charges à caractère général représentent un peu plus de la moitié des dépenses de fonctionnement (28,1 millions €). En 2021, elles augmentent sous l'effet des dépenses d'entretien des terrains qui doublent à 2,5 millions € (1,2 million € en 2020) et retrouvent un niveau proche de la situation d'avant crise sanitaire (2,4 millions € en 2019). Ces dépenses concernent notamment l'entretien des espaces verts, des plages ou encore le ramassage des sargasses. En l'occurrence, du fait de la baisse de la fréquentation touristique en 2020, ces dépenses avaient été réduites. Les dépenses liées à la maintenance (entretiens, réparations, etc.) doublent également et s'établissent à 1,2 million €.

Répartition des dépenses réelles globales en 2021



Source: Collectivité de Saint-Barthélemy.

Toutefois, les principales dépenses de fonctionnement de la Collectivité demeurent celles liées aux contrats de prestations de services. Elles s'établissent à 16,6 millions €, soit près d'un tiers des dépenses de fonctionnement. Elles concernent notamment les montants engagés dans le cadre de délégations de service public conclu pour la gestion des déchets sur l'île. En 2021, les dépenses adossées à ce poste s'inscrivent en baisse de 3,4 %.

Les dépenses d'investissement diminuent

En 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 29,4 millions €, en baisse de 18,0 % par rapport à 2020. Comparativement aux années récentes, la Collectivité n'a pas réalisé d'acquisitions foncières (5,4 millions € en 2020, utilisés pour l'acquisition de réserves foncières et de bâtiments publics). Ainsi, les dépenses d'équipement (29,2 millions €), en diminution de 3,4 % sur un an, constituent la quasi-totalité des dépenses d'investissement. Elles sont engagées pour de nombreux de travaux (46 postes de dépenses sont identifiés), dont les principaux concernent notamment la réfection du réseau routier (6,9 millions €), le déploiement de la fibre optique (3 millions €), l'éclairage public (1,9 million €) ou encore la réfection et la réparation de bâtiments publics (1,9 million €).

CHAPITRE III

Les secteurs d'activité



Gustavia - Port de commerce et centrale électrique © Thierry BELTRAND

Vue de Gustavia avec, au premier plan, la centrale électrique et le port de commerce. Ces deux infrastructures essentielles arrivent aujourd'hui à saturation au regard du développement rapide de l'île et des besoins de la population et des visiteurs.

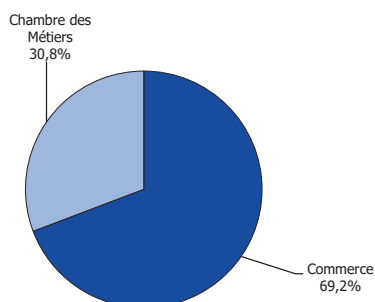
Section 1

Aperçu général

Saint-Barthélemy présente les caractéristiques d'une économie tertiaire fondée sur le tourisme résidentiel haut de gamme.

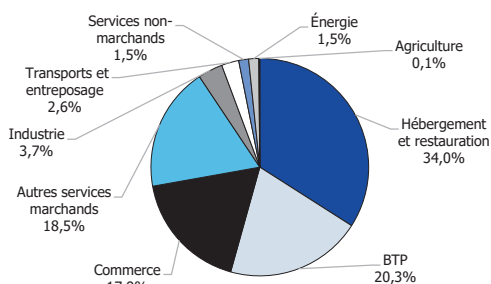
En matière d'emploi salarié, les principaux secteurs en 2021 sont ceux de l'hébergement et de la restauration (34,0 % de l'emploi privé), du BTP (20,3 %), des autres services marchands (18,5 %) ainsi que du commerce (17,9 %).

Entreprises implantées à Saint-Barthélemy en 2021



Source : CEM

Répartition de l'emploi salarié en 2021



Source : MSA Poitou.

À fin 2021, environ 6 500 entreprises actives sont enregistrées à Saint-Barthélemy, dont 30,8 % à la Chambre des Métiers et 69,2 % à celle du Commerce¹. 194 entreprises nouvelles ont été créées en 2021, dont 71 dans l'artisanat, 132 dans le domaine commercial, et 2 dans le secteur agricole. Les activités privilégiées sont : la prestation de services, notamment les petits travaux du bâtiment, le management de villa, les activités de nettoyage et la vente d'accessoires et de vêtements.

En 2021, l'activité économique de l'île retrouve son dynamisme, de façon parfois spectaculaire.

Si le **secteur agricole** demeure marginal et représente un volume restreint en termes de production et d'emplois, le nombre d'exploitations agricoles a doublé en 10 ans. Toutefois, leur surface moyenne recule très fortement, en lien avec la disponibilité et le coût du foncier. Les structures d'exploitation évoluent vers une production végétale spécialisée en horticulture (fleurs ornementales...). Par ailleurs, répondant ainsi aux nouvelles exigences de ses clients, l'activité agricole se tourne de plus en plus vers une production alimentaire durable, basée sur les circuits courts, l'innovation et la haute valeur ajoutée. En parallèle, la **pêche** constitue aujourd'hui la principale production locale à Saint-Barthélemy : outre la consommation locale, elle exporte en 2021 près 58 tonnes de produits de la mer. La filière commence à se structurer, avec notamment la création cette année du Comité Territorial des Pêches et de l'Aquaculture.

¹ Source : estimations Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM) – Données hors professions libérales et SCI.

Dans le **secteur de l'énergie**, la production repart à la hausse en 2021 (+9,0 %). La reconstruction des réseaux et l'optimisation des équipements se poursuivent afin d'améliorer la résilience des installations face aux aléas climatiques. Le volume d'**eau** consommé affiche également une progression sur un an (+22,3 %), après avoir diminué l'année précédente en raison du confinement (-9,1 % en 2020).

Les activités de protection de l'**environnement** à Saint-Barthélemy sont essentielles pour lutter contre la pollution des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité. En 2021, un nouveau code de l'environnement a été adopté par la Collectivité.

Le **secteur du BTP** conserve son dynamisme en 2021. Les ventes de ciment progressent de 11,8 % sur un an et les crédits immobiliers enregistrent une croissance de 12,9 % par rapport à 2020, tirés par le marché immobilier des entreprises (+52,9 % sur un an).

L'**activité touristique** montre des signes de reprise très encourageants, après avoir été lourdement impactée par la crise sanitaire en 2020. Si la fréquentation touristique progresse à Saint-Barthélemy (+17,4 % sur un an), le nombre de touristes enregistrés est encore en deçà des niveaux d'avant crise sur l'ensemble de l'année 2021. Toutefois, dès le mois d'octobre, la saison touristique 2021-2022 s'est ouverte avec des niveaux de fréquentation quasi-historiques et des flux aéroportuaires records sur la fin de l'année.

Le **secteur des transports** a entamé sa sortie de crise dès la mi-2021 : le trafic à l'aéroport Remy de Haenen enregistre un net rebond depuis lors. Malgré les fermetures de frontières et les restrictions de circulation liées à la pandémie, le nombre de passagers augmente de 23,7 % sur l'année entière. Au port de Gustavia, le nombre de passagers accueillis progresse aussi (+12,9 % en 2021), mais les flux de passagers n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant crise ; la croisière ayant enregistré une année quasi « blanche ». Le nombre de passagers débarqués s'établit ainsi à 43,6 % seulement de son niveau de 2019. Toutefois, le trafic de marchandises s'inscrit en hausse (+10,1 % de touchées de cargos par rapport à 2019).

Au sein des **autres services marchands**, les activités immobilières et d'hébergement-restauration sont prédominantes. Le marché immobilier, tiré par la demande d'investisseurs étrangers souvent fortunés et à la recherche de biens exceptionnels, est particulièrement dynamique à Saint-Barthélemy. Il est toutefois confronté à de fortes tensions, liées aux besoins exprimés par la population locale et les saisonniers alors même que l'offre est réduite et prohibitive en termes de coût. Le secteur de l'hébergement et de la restauration, premier pourvoyeur d'emplois salariés en 2021, enregistre une forte croissance (+48,7 % sur un an), signe d'un rebond de l'activité faisant suite aux périodes de restrictions sanitaires et de limitations des déplacements.

Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

1. Aperçu structurel

Le secteur d'activité agricole représente un volume restreint à l'échelle de Saint-Barthélemy tant en termes de production et d'emplois, que d'occupation du territoire. Sur 194 entreprises créées en 2021 sur l'île, 2 l'ont été dans le domaine agricole (1 %)¹ qui ne regroupe que 0,1 % de l'emploi salarié² à Saint-Barthélemy en 2021.

2. L'agriculture et l'élevage³

UNE ACTIVITÉ AGRICOLE MARGINALE

En 2020, Saint-Barthélemy compte 6 exploitations agricoles, soit 3 de plus que lors du précédent recensement agricole de 2010. Les exploitations ont une surface moyenne et une surface agricole totale en très forte baisse. Cependant, les structures d'exploitation évoluent avec une augmentation importante du nombre d'exploitations spécialisées en fleurs et horticulture. Les chefs d'exploitation, dont l'âge moyen diminue, assurent l'essentiel du travail agricole et sont tournés vers une production à plus forte valeur ajoutée.

2.1 STRUCTURE DES EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS

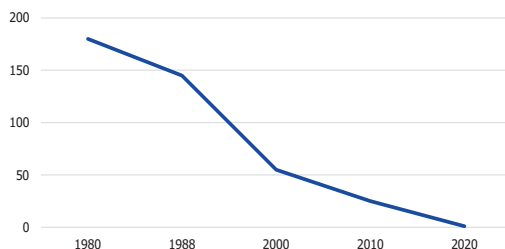
Une hausse des exploitations conjuguée à une régression des surfaces agricoles

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles recensées à Saint-Barthélemy a doublé, passant de 3 à 6. Cette augmentation marque la fin de trois décennies de baisse depuis 1980. Le recul était de 81 % entre 2000 et 2010, de 36 % entre 1988 et 2000 et de 47 % entre 1980 et 1988.

À Saint-Barthélemy, les exploitations agricoles qui sont de taille micro-économique, cultivent de très petites surfaces et vendent en circuit court.

En 2020, la Surface Agricole Utile (SAU) totale est de 1,3 hectare contre 25 hectares en 2010. Le passage de l'ouragan Irma en 2017 a détruit des installations agricoles qui occupaient des surfaces importantes en prairie.

Évolution de la surface agricole utile
(en ha)



Source : Agreste - Recensements agricoles.

¹ Source : Chambre Économique Multiprofessionnelle de Saint-Barthélemy, Rapport d'activité 2021.

² Source : MSA Poitou.

³ Source : Recensement agricole 2020, Agreste, Juin 2022.

La prédominance des productions végétales

La progression du nombre d'exploitations en 2020 s'accompagne d'une réorientation de l'agriculture vers les productions végétales. Les exploitations spécialisées en fleurs et horticulture représentent 67 % des exploitations agricoles. Concernant l'élevage, le cheptel a été divisé par 7 entre 2010 et 2020.

Une évolution de la typologie des exploitants agricoles

En 2020, le volume de travail agricole dans les exploitations de Saint-Barthélemy s'établit à 11 équivalents temps plein (ETP) alors qu'il n'était que de 1 ETP en 2010. Selon la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, les chefs d'exploitation ont un plus fort investissement comparativement à 2010. Ils se sont orientés vers des productions plus consommatrices en temps de travail mais également à plus forte valeur ajoutée. La part des femmes est en progression : elles représentent 25 % des chefs d'exploitation. Par ailleurs, l'âge moyen des chefs d'exploitation est de 41 ans contre 54 ans en 2010. Cette population est jeune, avec 50 % des chefs d'exploitation âgés de moins de 35 ans.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR UNE ALIMENTATION DURABLE À SAINT-BARTHÉLEMY

Le recensement agricole 2020 a mis en lumière une réorientation de l'activité agricole à Saint-Barthélemy, qui reste très minoritaire. Les jeunes agriculteurs ont une prise de conscience d'un besoin de production locale et sont à la recherche d'innovations et de valeur ajoutée.

Selon la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, deux tendances en développement sont observées :

- des produits frais de niche innovants et à haute valeur ajoutée, en réponse à la demande des restaurateurs souhaitant proposer de nouvelles saveurs.

- des produits frais, locaux et accessibles à l'ensemble de la population locale. La production locale permet de proposer des produits frais en circuit court, mais également de maîtriser les coûts et ainsi de proposer des produits à moindre prix, en comparaison aux produits frais importés.

Par ailleurs, dans un souci de maîtrise du foncier et de consommation d'eau, les agriculteurs innovent par des modes de culture hors-sol hydroponiques, horizontaux et verticaux.

3. La pêche¹

Une activité locale qui se structure

La pêche est considérée comme la principale production locale à Saint-Barthélemy. L'aquaculture n'est pas encore développée sur l'île. La gestion des ressources halieutiques est une compétence de Saint-Barthélemy, notamment via l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE). La réglementation du secteur est issue d'un arrêté sur la pêche maritime datant de 2015 initié par la Collectivité.

¹ Sources : Direction de la Mer et Collectivité de Saint-Barthélemy.

En 2021, environ 58 tonnes de produits de la mer ont été exportées (+41,1 % sur un an), dont près de 77 % de poissons et 20 % de langoustes, en direction quasi-exclusive de la Guadeloupe.

Exportations des produits de la mer (Kg)

	2019	2020	2021	var. 20/19	var. 21/20
Poissons rouges	26 327	20 780	30 122	-21,1%	45,0%
Poissons blancs	12 171	10 434	14 441	-14,3%	38,4%
Langoustes	14 161	9 862	12 044	-30,4%	22,1%
Autres produits			1 337		
Total	52 659	41 076	57 944	-22,0%	41,1%

Source : Direction du Port de Gustavia.

Une cinquantaine de pêcheurs toutes catégories confondues sont répertoriés à Saint-Barthélemy en 2021. Deux tiers d'entre eux sont des patrons pêcheurs (soit 33 navires armés) et un tiers des matelots pêcheurs. Un tiers des pêcheurs a plus de 50 ans mais un renouvellement des professionnels s'opère depuis quelques années, l'attraction pour les métiers maritimes et traditionnels sur l'île étant forte.

Les professionnels pratiquent de la pêche en pélagique (6 à 8 mois par an : thon, marlin, dorade), ainsi que de la pêche côtière (pêche au casier, langouste et poisson de roche). Contrairement à la Guadeloupe, les saisons touristiques et les saisons de la pêche coïncident à Saint-Barthélemy. La période touristique de novembre à mai correspond à la saison haute de la pêche au large. Les pêcheurs de Saint-Barthélemy vendent une majeure partie de leurs produits de la pêche aux Désiradiens.

Création du Comité Territorial des Pêches et de l'Aquaculture en 2021

Le Comité Territorial des Pêches et de l'Aquaculture de Saint-Barthélemy -CTPA- a été créé le 16 juin 2021. Cette association de type loi 1901 regroupe les pêcheurs et les futurs aquaculteurs professionnels, ainsi que les parties prenantes de ce secteur. Le comité est passé de 28 membres-adhérents fondateurs à 36 à fin décembre 2021.

Le CTPA est appelé à se structurer en filière, suivant un Plan de Valorisation de la Filière sur 10 ans initié en 2017. Cette structure permet de représenter les pêcheurs et d'assurer la défense de leurs intérêts généraux auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires. Elle vise également à professionnaliser l'économie de la mer sur l'île. Le comité participe à la gestion des ressources halieutiques et à la transmission aux générations futures de cette activité, dans le cadre d'une pêche durable, responsable et favorisant l'innovation. Les membres professionnels qui adhèrent à cette association se livrent aux activités de production des produits des pêches maritimes et des élevages marins, dans le ressort géographique du comité territorial.

La Collectivité Territoriale de Saint Barthélemy a confié à la Chambre Économique Multiprofessionnelle le soin d'accompagner techniquement les pêcheurs professionnels en vue d'adhérer au CTPA. Des plans d'actions et des priorités pour 2021-2022 ont par ailleurs été définis.

Chantiers en cours et perspectives

Le secteur de la pêche se heurte à diverses problématiques, notamment le prix du carburant : la double insularité pèse sur celui-ci, sachant que Saint-Barthélemy a fait le choix d'un carburant aux normes européennes. Ce contexte est générateur de coûts supplémentaires.

Par ailleurs, divers projets sont en cours dans le secteur de la pêche à Saint-Barthélemy. Sachant que les anciens pêcheurs ne sont généralement titulaires d'aucun brevet maritime professionnel, l'objectif des autorités est ainsi de créer une offre de formation pour les plus jeunes et une validation des acquis professionnels pour les plus âgés (brevets médicaux, brevets de sécurité, etc.). Des formations professionnelles devraient être prochainement proposées en ce sens par la CEM.

L'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE) intervient également auprès des jeunes afin de les sensibiliser à l'environnement marin et à sa préservation¹. En 2021, 4 ateliers ont été tenus sur le thème de la pêche avec les collégiens de l'île, 8 sorties « découverte de la mangrove » ont été effectuées à Saint-Jean et des sorties en mer ont été organisées avec plusieurs classes.

En parallèle, un projet d'aménagement maritime est en cours, afin de mieux structurer la filière et valoriser ses débouchés. Il s'agit de la réalisation d'un point de débarquement offrant de nouveaux emplacements à quai et d'une nouvelle halle de vente de produits de la pêche impliquant un déménagement de la halle historique. Les travaux d'aménagement du futur Quai Rockefeller/Quai des pêcheurs ont démarré au dernier trimestre 2021² et permettront notamment d'accueillir 14 postes pour les bateaux de pêche locaux.

Enfin, dans le but d'animer le secteur et de le rendre plus visible, des événements publics sont programmés telle que la compétition de pêche « Saint-Barth Fishing Tournament », organisée par le CTPA en collaboration avec la Collectivité et ouverte à tous, professionnels comme amateurs.

¹ Agence Territoriale de l'Environnement, Rapport d'activité 2021.

² Capitainerie du port de Gustavia, Rapport d'activité 2021.

Section 3

Les déchets, l'énergie, l'eau et l'environnement

UN SECTEUR EN PLEINE CROISSANCE

À Saint-Barthélemy, le traitement des déchets est assuré par la société OUANALAO Environnement, à travers une délégation de service public. Le « site de Propreté » à Public rassemble l'intégralité des activités liées au traitement des déchets dans le cadre d'une économie circulaire. En 2022, un deuxième incinérateur de valorisation énergétique viendra accroître les capacités de traitement des déchets d'une part, et fournir plus de vapeur pour la production d'eau dessalinisée d'autre part.

Dans le secteur de l'énergie, l'ouragan Irma a lourdement impacté la production entre 2017 et 2018, les réseaux ayant été particulièrement dégradés. Depuis 2019, la production est repartie à la hausse et enregistre une croissance de 9,0 % pour s'établir à 132 056 MWh à fin 2021. La reconstruction des réseaux et l'optimisation des équipements se poursuivent en 2021, afin d'améliorer la résilience des installations face aux aléas climatiques. La Collectivité a par ailleurs élaboré une Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), affichant les ambitions de transition énergétique de l'île d'ici à 2030.

Le volume d'eau consommé à Saint-Barthélemy affiche une progression de 22,3 % sur un an, atteignant 906 283 m³ en 2021, après avoir diminué l'année précédente en raison du confinement (-9,1 % en 2020).

Les activités de protection de l'environnement à Saint-Barthélemy sont essentielles pour lutter contre la pollution des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité. L'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE), créée en 2013, assure ces missions dans le cadre des orientations définies par la Collectivité. Par ailleurs, le Conseil Économique Social Culturel et Environnemental (CESCE) a proposé en 2021 l'adoption d'un nouveau code de l'environnement.

1. Aperçu structurel

À Saint-Barthélemy, le secteur « production- distribution d'eau- assainissement- gestion des déchets et pollution » concentre un encours déclaré au Service Central des Risques de 11,4 M€¹, soit 1,2 % des encours totaux. Il concerne principalement la collecte de déchets non dangereux. En parallèle, le secteur de l'énergie concentre 1,5 % de l'emploi salarié sur l'île en 2021².

2. La gestion des déchets

2.1 LES ACTEURS DES DÉCHETS

La gestion des déchets est une compétence de la Collectivité de Saint-Barthélemy. Dans une logique d'économie circulaire, le traitement et la valorisation énergétique de l'ensemble des déchets de l'île est attribué à la société OUANALAO Environnement, filiale du groupe Paprec, via un contrat de délégation de service public³.

¹ Source : Service Central des Risques.

² Source : MSA Poitou.

³ En 2021, les délégations de services public liées à la collecte, au tri et à la valorisation des déchets représentent 59 % des dépenses de fonctionnement de la Collectivité de Saint-Barthélemy.

Le « site de Propreté » est situé dans la zone industrielle de Public. Il a pour particularité de rassembler l'ensemble des activités liées au traitement des déchets : unité de valorisation énergétique, centre de tri, préparation des déchets en sous-produits, zones de déchargement professionnelles et particuliers. Il est constitué notamment d'une déchetterie classique où les ordures sont triées, classées selon des filières de valorisation, puis expédiées en Guadeloupe, aux États-Unis ou en Europe car l'île n'est actuellement pas en capacité de valoriser l'intégralité de ses déchets. Il traite environ 22 000 tonnes de déchets par an, dont près de la moitié d'encombrants.

2.2 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les exportations de déchets

Les exportations à Saint-Barthélemy sont composées essentiellement des produits issus du traitement des déchets et conditionnés sur place en vue d'être recyclés dans les filières de revalorisation, ainsi que des « déchets ultimes » issus de la filière d'incinération des ordures ménagères.

Exportations de produits recyclables issus des déchets

	2019	2020	2021	var 20/19	var 21/20
Ferrailles (tonnes)	3 494	6 359	2 418	82,0%	-62,0%
Verre (tonnes)	744	1 502	869	ns	-42,2%
Mâchefer (tonnes)	1 869	1 947	1 958	4,1%	0,6%
Refiom* (tonnes)	390	302	255	-22,6%	-15,4%
D3E* (tonnes)	4	107	79	ns	-26,2%
Huiles usagées (litres)	37 067	19 117	137	-48,4%	-99,3%
Sacs en plastique (tonnes)	67	0	26	ns	ns
Cosmétiques	83	62	8	-25,1%	-87,6%
Pneus (tonnes)	255	163	196	-35,9%	20,2%
Palettes/cartons (tonnes)	1 542	1 175	1 197	-23,8%	1,9%
Batteries (tonnes)	6	33	44	ns	34,4%

* Refiom : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères. D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Source : Direction du Port de Gustavia.

Les déchets sont exportés vers des usines de valorisation en Europe, aux États-Unis et en Guadeloupe. Les acteurs de la filière souhaitent à l'avenir développer davantage le réseau inter-îles afin d'améliorer le système de valorisation, tout en réduisant les coûts pour les collectivités.

2.3 LES PERSPECTIVES DU SECTEUR

Proposition d'évolution de la collecte des déchets

Face à la présence de plus en plus remarquée de sacs poubelles entreposés devant les lieux d'habitation ou dans les rues de Saint-Barthélemy, le Conseil Économique Social, Culturel et Environnemental (CESCE) a proposé une solution pour enrayer la problématique du dépôt d'ordures ménagères au bord des routes, reposant sur un système de conteneurs semi-enterrés.

Dénommées « moloks », ces poubelles semi-enterrées seront implantées au niveau de zones aménagées avec une place de parking, des boîtes aux lettres et une caméra. Les « moloks » destinés aux ordures ménagères pourront contenir jusqu'à 6 m³ de déchets. Ceux dédiés au recyclage du verre contiendront 3,5 m³ de déchets.

Ces équipements présentent plusieurs avantages. Le premier est économique puisqu'un conteneur semi-enterré permet d'emmagasiner une plus grande quantité de déchets, et de réduire ainsi les coûts liés à la collecte. Le deuxième constitue une amélioration de l'hygiène sur le plan sanitaire : les conteneurs étant fermés, étanches et inaccessibles pour les animaux, ils présentent aussi un intérêt écologique. En outre, les sacs n'étant plus visibles, l'esthétique dans le paysage de l'île s'en trouve renforcée. Enfin, leur installation revêt un aspect pratique puisqu'elle permet de disposer d'un emplacement où jeter ses déchets selon un calendrier personnel, qui ne dépend plus de la collecte. Dans un premier temps, le quartier de Vitet a été sélectionné comme zone de test, avec l'installation de 10 poubelles semi-enterrées.

L'installation d'un nouvel incinérateur de valorisation énergétique en 2022

Face à l'expansion démographique de l'île, le site de OUANALAO Environnement voit ses capacités croître avec la mise en place en avril 2022 d'une deuxième usine d'incinération des déchets. Pour l'accueillir, les flux ont été réorganisés en tenant compte du foncier disponible. La nouvelle unité a été installée dans le prolongement de la première, qui fonctionne depuis 2001. Elle a vocation à traiter l'ensemble des ordures ménagères de Saint-Barthélemy, à l'exception du verre et du métal alimentaire. Le nouveau four de valorisation énergétique, de 8 mètres par 3 et de 15,2 tonnes, représente un investissement d'environ 18 millions €. À terme, il permettra de doubler le rendement annuel du site de Propreté. Six nouveaux salariés ont été embauchés sur le site afin de compléter une équipe qui comprend désormais 49 agents.

Par ailleurs, au-delà de la capacité significativement accrue dans le traitement des déchets, la mise en service de la nouvelle usine va permettre d'accroître la production de vapeur à destination de la SIDEM¹ pour dessaler l'eau potable² dans un évaporateur. En effet, depuis 2001, la société produit environ un tiers de l'eau potable de l'île, soit près de 250 000 m³ d'eau. Par un mécanisme d'auto combustion et d'introduction d'air dans le four, les déchets, qui alimentent la machine en permanence, brûlent à 210 °C. Cette combustion sert à produire chaque jour 100 tonnes de vapeur, soit environ 1 200 m³ d'eau.

À terme, OUANALAO Environnement envisage de traiter dans cette nouvelle usine les surplus d'encombrants et de végétaux afin de réduire les expéditions vers la Guadeloupe. La société a également pour projet de traiter les sargasses, qui constituent un fléau écologique, économique et environnemental sur l'île.

3. L'énergie³

3.1 LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Depuis 2015, suite au démantèlement de l'usine Aggreko⁴, la production d'électricité à Saint-Barthélemy est entièrement assurée par la centrale thermique diesel d'EDF à Gustavia

¹ Filiale de Véolia produisant l'eau potable à Saint-Barthélemy.

² Paprec est le lauréat du prix de l'ancrage territorial des Trophées des usines en 2022.

³ Source : EDF.

⁴ La centrale d'appoint gérée par la société Aggreko venait soutenir la production d'électricité de la centrale thermique diesel d'EDF depuis 2007. Beaucoup moins sollicités depuis 2014 suite au renforcement des capacités de production de la centrale EDF, les moteurs de la centrale d'appoint ont cessé définitivement de produire de l'électricité le 23 janvier 2015.

(Installation Classée Protection de l'Environnement – ICPE). La puissance installée sur l'île est de 34,2 mégawatt¹ (MW) répartie sur huit moteurs et la puissance maximale atteinte sur le réseau s'élève à 21,3 MW.

En 2021, la production d'électricité augmente à Saint-Barthélemy et s'établit à 132 056 mégawattheure² (MWh) contre 121 100 MWh en 2020 (+9,0 % sur un an). Le nombre de clients s'élève à 6 351 à fin 2021 (6 153 en 2020).

Production d'électricité (en MWh)							
	2017	2018	2019	2020	2021	var. 20/19	var. 21/20
EDF	106 000	101 000	118 000	121 100	132 056	2,6%	9,0%
Nombre de clients	5 800	nd	5 966	6 153	6 351	3,1%	3,2%

Source : EDF.

La hausse de la production sur les dernières années a été permise par le renforcement des capacités de production de la centrale en 2013, avec l'installation de deux nouveaux moteurs d'une puissance unitaire de 7,5 MWh. Qualifiés de « nouvelle génération » avec une production moins polluante³, ils s'ajoutent aux six moteurs d'une puissance unitaire de 2,6 MWh déjà installés.

Une forte croissance de la consommation

La consommation en électricité à Saint-Barthélemy croît régulièrement. En 2021, elle progresse de près de 8 % sur un an, et les premières tendances sur 2022 font état d'une croissance à deux chiffres (+15 %). Face à cette situation de quasi-saturation des capacités de production, EDF (qui emploie 46 salariés dans la collectivité, dont 34 à la centrale et 12 dans le réseau) s'est engagé à employer les politiques adaptées pour couvrir les risques de déséquilibre offre/demande et réfléchir à des solutions pérennes.

La reconstruction du réseau et des équipements

Le réseau est composé de 54 km de lignes moyenne tension (HTA) et de 124 km de lignes basse tension (BT). Le passage du cyclone Irma en 2017 a occasionné d'importants dégâts sur les réseaux et les centrales, qui ont conduit EDF à mettre en place un programme ambitieux d'enfouissement des réseaux électriques (41 km au total) sur plusieurs années. Celui-ci s'est poursuivi en 2021, avec 13 km de lignes nouvellement enfouies.

Par ailleurs, EDF poursuit son projet de modernisation du réseau. Dans le cadre du déploiement de compteurs numériques engagé depuis 2019, 3 265 compteurs numériques ont déjà été installés à ce jour, avec un objectif de 1 600 compteurs supplémentaires en 2022.

¹ Le mégawatt (MW) est une unité de puissance qui désigne la capacité de production d'une installation électrique.

² Le mégawattheure (MWh) correspond la quantité d'énergie produite en une heure par un mégawatt.

³ Depuis mars 2016, la centrale thermique de Saint-Barthélemy est le premier site de production d'EDF ayant obtenu la certification environnementale ISO 50001 qui qualifie une démarche efficace dans l'utilisation de l'énergie.

3.2 LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Les économies d'énergie

Depuis 2010, la Collectivité de Saint-Barthélemy encourage les économies d'énergie en facilitant l'accès aux techniques de réduction de la consommation d'énergie. Elle facilite notamment la pose de panneaux solaires photovoltaïques et de chauffe-eau solaires. À cela s'ajoutent divers partenariats avec EDF ayant pour objectif l'amélioration de l'efficacité énergétique sur l'île. Par ailleurs, l'État et la Collectivité ont signé en septembre 2020 une convention-cadre sur l'énergie permettant la mise en place d'une Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Cette PPE fixe les grands axes de la politique énergétique de Saint-Barthélemy sur deux périodes successives (2021-2025 et 2026-2030), afin d'y préparer la transition énergétique.

4. L'eau¹

L'île de Saint-Barthélemy souffre d'un déficit d'eau chronique dû à la faible pluviométrie et au manque de ressources naturelles en eau potable (sources et nappes phréatiques). Pour y faire face, la Collectivité consacre d'importantes dépenses d'investissement au titre des réseaux et des infrastructures, notamment depuis le début des travaux de reconstruction post Irma.

4.1 LA PRODUCTION, LE STOCKAGE ET LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

La production et le stockage

Dans le cadre d'un contrat de concession², la Société Internationale de Dessalement d'Eau de Mer (SIDEM) produit l'eau potable pour le compte de la Collectivité. Saint-Barthélemy compte ainsi une unité de dessalement classique par vaporisation et trois unités de dessalement d'eau de mer fonctionnant suivant le procédé d'osmose inverse.

La Collectivité dispose d'une capacité de stockage de 2 500 m³. Les réservoirs de Colombier et de Vitet stockent chacun 1 000 m³ d'eau dessalinisée, auxquels s'ajoutent les 500 m³ de l'unité de production elle-même.

Le réseau de distribution

Le groupe SAUR³ distribue l'eau depuis août 2013, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Le réseau, composé de canalisations et de postes de relèvement, s'étend sur 59 km. En 2021, après avoir chuté post Irma, le rendement technique du réseau s'améliore pour atteindre près de 83 %.

¹ Source : SAUR.

² Depuis le 1^{er} janvier 2015. Le précédent contrat de concession avec la SIDEM arrivait à échéance à fin décembre 2014. En 1984, la commune de Saint-Barthélemy avait délégué le service de production d'eau potable à l'Union Caraïbe de dessalement d'eau de mer (UCDEM), filiale de Veolia. Depuis 2007, l'établissement exerce son activité à Saint-Barthélemy sous le nom de SIDEM.

³ Le groupe SAUR (Société d'aménagement urbain et rural) est un consortium d'entreprises qui accompagne les collectivités locales et les industriels dans leurs projets d'aménagement liés à l'eau, la propriété, l'énergie, l'ingénierie, les travaux et les activités de loisirs. Saur intervient en France hexagonale et à l'international.

4.2 LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET LE NOMBRE DE CLIENTS

En 2017, le passage de l'ouragan Irma avait fortement impacté le réseau de distribution d'eau de l'île. Entre 2018 et 2019, l'effet reconstruction et reprise post Irma a engendré une augmentation significative des volumes consommés (+28,9 %). L'année suivante, le confinement et le ralentissement d'activité liés à la crise sanitaire sont à l'origine d'une diminution du volume consommé de 9,1 %.

Volumes d'eau consommés à Saint-Barthélemy

	2017	2018	2019	2020	2021	var. 20/19	var. 21/20
Volume consommé (milliers de m ³)	688	671	815	741	906	-9,1%	22,3%

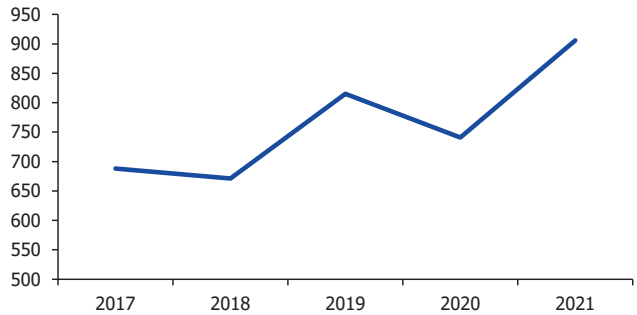
Source : SAUR.

En 2021, 4 762 clients sont comptabilisés à Saint-Barthélemy pour un volume d'eau total facturé par la SAUR qui repart à la hausse (+22,3 % sur un an), s'établissant à 906 283 m³.

Par ailleurs, la consommation d'eau avait été interdite par la SAUR en fin d'année 2018 en raison de la présence de bromates¹. Le système de désinfection a été changé : le passage de

l'hypochlorite de calcium au dioxyde de chlore permet dorénavant d'empêcher la formation de bromates, avec un contrôle systématique des taux en fin de réseau. Aucune non-conformité n'a été détectée sur le réseau depuis lors.

Consommation d'eau à Saint-Barthélemy
(en milliers de m³)



4.3 LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

La station d'épuration de Gustavia, d'une capacité de 3 500 équivalents par habitant (EH)², est dimensionnée pour collecter les eaux usées de Gustavia, l'ensemble des matières de vidange issues des fosses toutes eaux, ainsi que les graisses (des restaurants en particulier) et les boues des petites stations d'assainissement non collectif, aujourd'hui collectées par pompage. La technique de traitement des eaux usées est de type membranaire. La station est dotée d'un poste principal permettant de recevoir les eaux usées et de les envoyer vers la station d'épuration, ainsi que d'une digue de protection anticyclonique.

En 2021, on dénombre 585 branchements à l'assainissement collectif à Gustavia, 3 postes de relèvement et 5,4 km de réseau. 97 781 m³ ont été épurés et 358 tonnes de boue évacuées vers l'incinérateur à la décharge de Saint-Barthélemy.

¹ Les bromates sont formés par oxydation de l'ion bromure, leur présence n'est pas naturelle dans l'eau découle habituellement du traitement de désinfection de l'eau. À terme, l'exposition aux bromates peut être cancérigène pour l'homme.

² Equivalent-Habitant est une unité de mesure qui permet d'évaluer la capacité d'une station d'épuration, en se basant sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

L'assainissement non collectif est géré pour sa part par un Service public d'assainissement non collectif (SPANC), opérationnel depuis 2005. En matière d'évacuation des eaux pluviales, la Collectivité investit régulièrement dans la réfection ou l'aménagement des caniveaux.

Par ailleurs, les hôtels de l'île sont dotés en majorité de mini-stations de traitement individuelles permettant une réutilisation des eaux usées pour l'arrosage des espaces verts notamment.

5. L'environnement¹

La protection et le maintien de la biodiversité à Saint-Barthélemy

Les activités de protection de l'environnement à Saint-Barthélemy sont essentielles pour lutter contre la pollution des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité. En 1996, un décret interministériel a permis la création de la Réserve Naturelle de Saint-Barthélemy et de l'association GRENAT² qui en a la charge. En 2009, le premier Code de l'environnement de Saint-Barthélemy a été adopté suite au changement statutaire de l'île.

En 2013, l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE) de Saint-Barthélemy a été créée. Dans le cadre des orientations définies par la Collectivité, l'ATE est un établissement public territorial qui assure le suivi écologique et l'amélioration des connaissances des milieux et des espèces, la maîtrise des contraintes anthropiques et naturelles (police de l'environnement), la mise en place d'actions pédagogiques de valorisation de l'environnement, la gestion des sites publics ou privés en rapport avec l'objet de l'Agence, la promotion et le développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie et de matières premières. Le Conseil Économique Social Culturel et Environnemental (CESCE) et d'autres associations concourent également à la protection de l'environnement à Saint-Barthélemy à travers des actions et opérations sur des thématiques plurielles

La gestion de l'environnement marin au cœur de l'écosystème

L'environnement marin occupe une place centrale sur l'île touristique de Saint-Barthélemy, sous l'égide de la Collectivité. Elle travaille en collaboration avec de nombreux acteurs, notamment l'Agence Territoriale de l'Environnement (gestion des ressources halieutiques, réglementation sur la pêche et l'environnement et gestion de la Réserve Naturelle), le comité local IFRECOR³ (étude et suivi des récifs coralliens) et la Direction de la Mer.

La Réserve Naturelle marine de Saint-Barthélemy Nicole Aussedat s'étend sur 1 200 hectares protégés et répartis sur 5 zones. Elle autorise 71 navires au mouillage à l'année sous contrat, 70 mouillages (plongée et plaisance) et 12 balises à entretenir. Compte-tenu du nombre d'usagers importants, une dizaine de mouillages de plaisance ont été ajoutés à Colombier et à Fourchue et un suivi de la fréquentation de Colombier a été mis en place en 2021.

¹ Sources : ATE, CESCE et Direction de la Mer.

² Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Barthélemy.

³ IFRECOR : Initiative Française pour les Récifs Coralliens.

Selon l'ATE, 1 328 permis de pêche (professionnels et plaisanciers) en milieu naturel ont été délivrés à ce jour, dont 175 en 2021. Une concertation est en cours sur des projets communs avec le comité des pêches, afin de mettre en place des déclarations des captures pour les pêcheurs professionnels (suivi de l'état des stocks), d'améliorer la sélectivité des casiers et de valoriser localement le poisson de nasse pour limiter son exportation parfois illégale¹.

La révision du Code de l'environnement

Le Code de l'environnement adopté en 2009 a fait l'objet d'une refonte en 2021 afin d'être plus adapté aux spécificités du territoire. Le nouveau Code de l'environnement de Saint-Barthélemy² a été adopté par délibération n° 2021-069 CT du 09 décembre 2021 et est applicable depuis le 1^{er} janvier 2022 sur l'île.

Une politique environnementale plurielle

Ce Code aborde plusieurs sujets et problématiques en matière de gestion environnementale.

Parmi ceux-ci figure l'analyse des rejets d'eaux sanitaires et pluviales dans le milieu littoral. Une étude menée par l'ATE souligne en effet que près de 99 % des maisons ont un assainissement privatif qui ne répond pas aux normes actuelles et dont les défaillances engendrent un drainage vers la mer. L'herbier de la baie de Marigot est par exemple en grande partie dégradé par ces dysfonctionnements. Pour y faire face, un schéma directeur de l'assainissement et de gestion des eaux pluviales est à l'étude. Il s'agirait de prévoir des aménagements tels que des captages ou des bacs de décantation et de déployer un réseau d'assainissement collectif.

En parallèle, la protection des tortues marines, des oiseaux marins nicheurs et des mammifères marins s'est poursuivie en 2021. Saint-Barthélemy est à ce titre un site pilote dans la gestion de ces populations marines.

De plus, la saison des sargasses a été longue en 2021 à Saint-Barthélemy. En dépit de l'enlèvement des algues brunes par des sociétés mandatées par la Collectivité, la prolifération de ces dernières sur les côtes de l'île touristique est un fléau environnemental. L'ATE veille à limiter l'impact du ramassage des sargasses qui engendre une déperdition de sable sur les plages et une dégradation des sols de ponte des tortues marines. Selon le CESCE, les algues marines seront de moins en moins saisonnières en raison du réchauffement climatique. Il préconise une gestion préventive des sargasses (barrages flottants), leur décomposition étant dangereuse pour l'écosystème marin et les récifs coralliens. Une réflexion est également en cours afin de parvenir à recycler et à valoriser les sargasses. Elle porte sur leur utilisation dans le fonctionnement de la nouvelle centrale d'incinération. L'objectif serait de brûler les algues brunes pour alimenter en énergie l'usine de désalinisation. En mars 2022, l'État a publié un Plan sargasses II pour la période 2022-2025, doté de près de 36 millions €, soit 30% d'augmentation des financements. Il fera l'objet d'une déclinaison territoriale et opérationnelle avec les collectivités dans les territoires les plus concernés (Martinique, Guadeloupe et Îles du Nord). D'après ce plan, un comité de pilotage territorial devrait être installé dans les Îles du Nord.

¹ Plus de 50 tonnes/an exportées illégalement à des prix dérisoires, notamment vers la Guadeloupe.

² <https://www.comstbarth.fr/votre-collectivite/codes-et-reglements>.

D'autre part, l'ATE a pris part en 2021 à l'instruction de dossiers d'aide à l'installation de panneaux photovoltaïques et de chauffe-eaux solaires. Les critères d'attribution ont été revus pour restreindre les aides versées aux villas destinées à la location et très consommatrices et renforcer les aides attribuées aux maisons résidentielles. 19 aides ont été versées par la Collectivité sur l'année contre 23 un an plus tôt.

L'année 2021 a également été marquée par le renforcement du contrôle des autorisations de défrichement afin de protéger au mieux la flore locale face à la construction et à l'urbanisation de l'île.

Par ailleurs, 6 nouvelles espèces de poissons et 8 espèces d'Arthropodes ont été inventoriées à Saint-Barthélemy en 2021, soit 1 532 espèces animales et 492 espèces végétales indigènes¹. Les espèces exotiques envahissantes (EEE) et les nuisibles² ont fait l'objet d'un suivi strict car elles contribuent à détruire la biodiversité.

Parmi les projets pour 2022, l'ATE souhaite mettre en place une réserve terrestre à Saint-Barthélemy, la Réserve Naturelle étant exclusivement marine à ce jour. Dans cette optique, des réunions de concertation sont programmées avec les propriétaires de certains îlots privés de Saint-Barthélemy.

¹ Agence Territoriale de l'Environnement, Rapport d'activité 2021.

² Par exemple : les iguanes rayés, les serpents des blés, les chèvres divagantes, les chats errants. Les EEE sont la première cause de réduction de la biodiversité en milieu insulaire (UICN -Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Section 4

Le bâtiment et les travaux publics

LE SECTEUR DU BTP CONFIRME SON DYNAMISME

Le secteur du BTP reste bien orienté en 2021. En effet, après avoir résisté aux effets de la crise sanitaire en 2020 grâce à une commande publique dynamique, l'activité du secteur se renforce en 2021 : les ventes de ciment, en hausse continue depuis le passage du cyclone Irma, progressent de 11,8 % sur un an. En moyenne, entre 2018 et 2021, la consommation de ciment a augmenté de 9,4 % par an en moyenne.

L'évolution des crédits immobiliers confirme également le dynamisme du secteur : ils augmentent de 12,9 % par rapport à 2020, tirés par le marché immobilier des entreprises.

1. Aperçu structurel

En 2021, le BTP représente 20,3 % des effectifs salariés de Saint-Barthélemy¹. En outre, les secteurs de l'immobilier et de la construction concentrent 67,6 % du total des encours de crédits aux entreprises, faisant du BTP le secteur le plus important de l'île en termes de concours octroyés aux entreprises².

Le secteur a pris de l'importance dans l'économie de l'île avec l'essor du marché immobilier au début des années 2000. Soutenu par une demande domestique forte, l'immobilier à Saint-Barthélemy a également su attirer des investisseurs internationaux.

Causée par l'apparition de comportements spéculatifs sur le marché immobilier, la période 2005-2007 se caractérise par un épisode de surchauffe : en 2007, le marché a été confronté à une forte hausse des prix des terrains et des loyers. Mais, avec la crise financière de 2008 et la baisse de l'affluence touristique, le secteur a connu un ralentissement temporaire. Le marché immobilier n'a retrouvé ses niveaux d'avant-crise qu'à partir de 2014, avec l'évolution favorable de la parité euro/dollar.

Fin 2016, le Conseil territorial a entrepris de refondre la carte d'urbanisme et modifié ainsi les droits en matière de construction sur l'île, dans le but de limiter la spéculation et de faciliter l'installation des ménages.

En 2017, la Collectivité a décidé d'augmenter la taxe sur les plus-values immobilières afin d'éviter les bulles spéculatives. Cette taxe est passée de 20 % à 35 % pour les vendeurs qui occupent le bien depuis moins de 5 ans.

Cette même année est marquée par le passage d'Irma, particulièrement dévastateur. La Fédération française des assurances (FFA) estime que cet ouragan a causé 835 millions € de dégâts à Saint-Barthélemy. 8 400 sinistres ont été déclarés dont 3 900 maisons, auxquelles s'ajoutent les quelque 774 entreprises qui ont déclaré un sinistre. La reconstruction de l'île a toutefois permis de dynamiser l'activité du secteur du BTP.

¹ Source : Mutualité Sociale Agricole Poitou.

² Service central des risques (SCR) Banque de France.

En parallèle, l'afflux de main-d'œuvre, aussi bien pour la reconstruction de l'île que pour l'exercice des activités touristiques, entraîne des tensions très fortes sur le marché immobilier. L'une des principales difficultés auxquelles l'île est aujourd'hui confrontée réside dans les niveaux des loyers (la location d'une simple chambre dans une maison peut dépasser les 1500 € par mois) ou d'acquisition d'un bien (les prix d'achat au mètre carré peuvent dépasser les 15 000 € et continuent d'augmenter), devenus hors de portée d'une grande partie de la population. Ainsi, les saisonniers ou encore les professionnels du secteur non marchand sont de moins en moins incités à s'installer sur l'île pour ce motif. Cette situation est d'ailleurs à l'origine de tensions sociales à Saint-Barthélemy.

L'île ne disposant que de très peu de matières premières pour la construction, celle-ci est caractérisée par une forte dépendance aux importations du secteur. Par ailleurs, le manque de places de stationnement de conteneurs ainsi que d'espace pour la manutention des marchandises au port de Gustavia, constituent un frein à l'approvisionnement de l'île. Alors que les prix des matériaux avaient déjà fortement augmenté après le passage d'Irma, le secteur du BTP est touché depuis 2021 par une nouvelle inflation des prix du secteur. En lien avec l'augmentation rapide de la demande mondiale suite à la pandémie de Covid-19, la hausse du prix d'achat des matériaux s'est accompagnée d'une augmentation du coût du fret. À cela, se sont ajoutées des pénuries, qui trouvent leur origine dans le conflit russo-ukrainien et la désorganisation du système productif mondial. Globalement, l'augmentation des prix des matières premières du secteur se chiffre entre +30 % et +40 % sur un an et le prix de la ferraille a doublé par exemple.

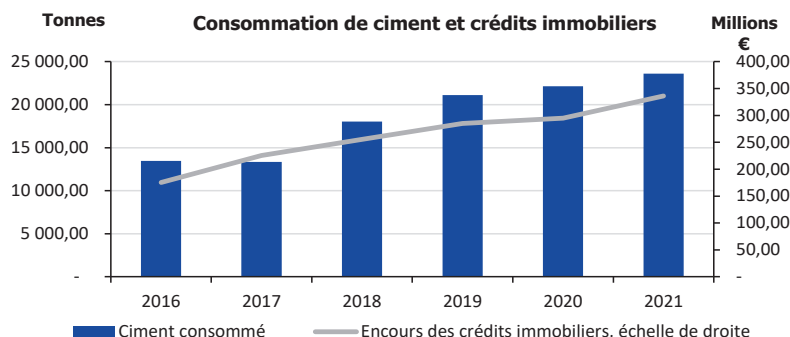
À Saint-Barthélemy, les secteurs de la tech et de l'innovation sont étroitement liés à celui du BTP. En effet, après le passage de l'ouragan Irma, le secteur s'est développé au service de la reconstruction et les entreprises de la tech apportent aujourd'hui une forte plus-value pour la valorisation des infrastructures, la préservation de l'environnement ou encore la continuité de service dans les structures d'accueil des touristes. En 2021, l'île est équipée à 50 % de la fibre et les 100 % devraient être atteints dès 2024. Par ailleurs, des technologies de sécurité civile ou urbaine s'y développent, telles que des installations de systèmes d'alerte tsunami ou de vidéosurveillance.

2. L'activité du BTP

Sur l'année 2021, les crédits immobiliers progressent de 12,9 % et dépassent les 300 millions € d'encours, en nette progression par rapport à l'année précédente (+3,5 % seulement en 2020). Ce sont surtout les crédits aux entreprises qui augmentent (+52,9 %, à 121,0 millions € d'encours), les encours aux ménages se réduisant de 1,8 % (à 211,9 millions €). Cette accélération globale s'explique par une intensification de l'activité immobilière après la crise Covid-19 même si, à Saint-Barthélemy, les transactions n'ont jamais véritablement cessé au cours de celle-ci.

Une consommation de ciment dynamique depuis le passage d'Irma

Suite aux dégâts causés par Irma, la consommation de ciment à Saint-Barthélemy s'inscrit en hausse. Elle croît de 34,9 % en 2018 (+17,1 % un an plus tard) avant de ralentir en 2020 avec le début de la crise Covid-19 (+4,8 %). En 2021, la consommation de ciment s'accélère et augmente de 11,8 % sur un an.



En 2021, le nombre de permis de construire délivrés augmente par rapport à 2020 : sur les 274 demandes déposées, 134 permis ont été accordés (121 permis accordés en 2020).

Un secteur soutenu par la commande publique

Cette même année, l'activité du secteur a été soutenue en termes de projets et d'investissements à Saint-Barthélemy : plus de 9 millions € de travaux ont été financés par la Collectivité pour le renforcement du réseau électrique dans le cadre de la reconstruction des dégâts causés par Irma, le remplacement des conduites d'eau potable, le déploiement de la fibre optique ou encore la réfection des principaux axes routiers.

En novembre 2021, la 1^{ère} partie du jardin Gustaf III de Gustavia a été inaugurée par la Collectivité. Le lieu a été revégétalisé et les vestiges ont été restaurés. Au total, 800 000 € y ont été investis. Par ailleurs, la construction du quai Rockefeller à Gustavia va être finalisée en 2022 et 1,7 million € a déjà été mobilisé sur les 2,6 millions € prévus.

Perspectives

Depuis le début des années 2000, le dynamisme du secteur du BTP est tiré par l'expansion démographique de Saint-Barthélemy, ainsi que sa capacité à attirer des investisseurs étrangers. De plus, les besoins pour loger la population -locale ou de passage, telle que les employés saisonniers- sont loin d'être comblés et génèrent déjà de fortes tensions. Toutefois, l'île commence à atteindre ses limites physiques, en raison du nombre restreint de terrains constructibles (70 % du territoire est classé « zone verte »). C'est pourquoi –au-delà des marchés de la rénovation et de la reconstruction- la construction de maisons neuves pourrait ralentir et se traduire par des difficultés pour certaines entreprises du BTP. Consciente de ce risque, la Collectivité a allongé en 2021 la durée de validité des permis de construire de 2 à 4 ans, donnant au secteur une meilleure visibilité pour les années à venir. De plus, la nouvelle Présidence de la Collectivité réfléchit à la libération de foncier constructible.

En parallèle, la commande publique soutient activement le secteur. En effet, les infrastructures (port, assainissement, production et distribution électriques...) n'ont pas toujours suivi le développement économique effréné de l'île et nécessitent pour certaines une remise à niveau. À titre d'exemples, les chantiers d'enfouissement du réseau d'EDF et des lignes téléphoniques constituent des opportunités majeures pour les trois entreprises de travaux publics de Saint-Barthélemy.

3. Le logement

En 2019, selon la dernière enquête de recensement de l'Insee, 5 471 logements sont comptabilisés à Saint-Barthélemy. Les résidences principales représentent 73,7 % de l'ensemble, tandis que les résidences secondaires et les logements occasionnels comptent pour 20,9 % du parc. 5,4 % des logements sont vacants.

Le nombre de logements à Saint Barthélemy a progressé de 375 unités depuis 2015, soit une augmentation de 7,3 % en quatre ans. Le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels augmente de 185 unités supplémentaires sur la période, soit une hausse de 6,1 % en moyenne par an. Le dynamisme touristique de l'île explique en grande partie cette tendance. Si, après le passage d'Irma fin 2017, le nombre de résidences principales s'est réduit, il s'est reconstitué et a dépassé son niveau pré-Irma dès 2019 (17 résidences supplémentaires enregistrées en 2 ans).

En 2018, les besoins en main-d'œuvre pour la reconstruction ont engendré une demande de logement forte et donc renforcé les tensions sur le marché de l'immobilier. La venue des renforts s'est traduite par une flambée des prix immobiliers. En dépit de l'avancée rapide des travaux de reconstruction, les tensions sur le marché immobilier sont encore vives. L'île bénéficie par ailleurs d'un regain de popularité auprès des investisseurs étrangers (très majoritairement d'origine américaine) qui ont apprécié l'efficacité avec laquelle la gestion de crise post-Irma avait été assurée par les autorités.

Section 5

Le commerce

1. Aperçu structurel

À Saint-Barthélemy, 194 entreprises ont été créées en 2021, dont 132 dans le domaine du commerce (68 %)¹. Les activités privilégiées sont : la prestation de services, notamment les petits travaux du bâtiment, le management de villa, les activités de nettoyage et la vente d'accessoires et de vêtements.

Le commerce représente 17,9 % de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy en 2021². À fin 2021, les entreprises du secteur du commerce concentrent 19,9 % du montant total des Prêts Garantis par l'État octroyés sur l'île par les établissements de crédit³.

2. La distribution alimentaire

En 2021, le secteur de la distribution alimentaire à Saint-Barthélemy regroupe près de 250 salariés et est composé d'un supermarché à Saint-Jean (d'une superficie de 1 000 m²), de sept supérettes à Gustavia, Saint-Jean et Lorient (entre 200 et 400 m²) et de plusieurs épiceries fines (surface inférieure à 100 m²).

La distribution alimentaire à Saint-Barthélemy a pour caractéristique de proposer une diversité de produits qui s'adressent à des clientèles variées (locaux, touristes fortunés, employés saisonniers, etc.) : l'offre s'étend du « premier prix » au haut de gamme, afin de satisfaire des clients aux origines, exigences et pouvoirs d'achat parfois très différents. Les règlements des achats se font essentiellement par carte bancaire et en euros. En haute saison touristique, les paiements en espèces USD sont plus fréquents, notamment pour l'avitaillement des yachts.

Près de 80 % des marchandises sont acheminées depuis l'Hexagone ; le reste provenant des États-Unis (Miami et Porto Rico)⁴, du reste de l'Europe (dont le Portugal, en lien avec la forte communauté portugaise installée sur l'île⁵), de la Guadeloupe et de Saint-Martin. En raison de la faible production locale et malgré la volonté de la développer, l'offre en produits originaires de Saint-Barthélemy⁶ reste très limitée.

Dans ce contexte, le secteur doit faire face à diverses problématiques de transport maritime liées à la double (voire triple) insularité de Saint-Barthélemy, qui se sont accrues après le passage de l'ouragan Irma en 2017 puis la pandémie mondiale de Covid-19 depuis 2020.

¹ Chambre Économique Multiprofessionnelle de Saint-Barthélemy, Rapport d'activité 2021.

² Source : MSA Poitou.

³ Source : Banque de France.

⁴ Les produits d'origine nord-américaine (fruits et légumes, épicerie, conserves...) peuvent représenter jusqu'à la moitié de l'offre dans certains magasins, situés notamment près des quais à Gustavia et répondant ainsi à la clientèle des yachts.

⁵ La communauté portugaise constitue aujourd'hui environ 30% de la population totale à Saint-Barthélemy.

⁶ La production locale en vente se limite à quelques aromates et poissons pêchés localement (thon, daurade, mahi mahi).

Les acheminements des marchandises se font par bateau, essentiellement depuis la France hexagonale sur une ligne Le Havre-Guyane qui transite par Saint-Martin, ou depuis les Etats-Unis via des liaisons Miami-Porto Rico ou encore Miami-Anguilla-Sint-Maarten. L'irrégularité de ces liaisons, déjà manifeste depuis le passage de l'ouragan Irma (la priorité avait alors été donnée aux matériaux pour la reconstruction post-cyclonique), s'est accentuée pendant la crise sanitaire en lien avec la désorganisation du trafic maritime mondial : outre le renchérissement du coût du fret (de 20 à 30 %, voire davantage à certains moments), les délais d'approvisionnement ont parfois doublé et les retards sont fréquents, générant de nombreuses avaries parmi les produits frais notamment. En outre, les importateurs sont confrontés à une pénurie de conteneurs : en 2021, si le nombre de conteneurs s'est accru de 1 054 EVP¹ par rapport à 2020, (année exceptionnelle marquée par une chute de l'activité liée à la pandémie de Covid-19), il reste en retrait de 401 EVP par rapport à 2019.

L'ensemble des difficultés d'approvisionnement auxquelles le secteur de la distribution alimentaire fait face à Saint-Barthélémy, implique souvent un fonctionnement en « mode dégradé ». Afin d'y remédier en partie, des travaux et aménagements importants sont prévus² en 2022-2023 sur le port de commerce de Gustavia. Il s'agit notamment de la construction d'abris (protection contre la pluie et le soleil) pour les marchandises sorties des conteneurs en groupage et en attente de livraison, avec un stockage en hauteur sur rayonnage afin de gagner de l'espace. En parallèle, une étude sera bientôt réalisée en vue de créer trois nouvelles zones de dépôts de marchandises et de limiter ainsi les engorgements.

¹ Equivalents 20 pieds.

² Capitainerie de Gustavia, Rapport d'activité 2021.

Section 6

Le tourisme

L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE REPART À LA HAUSSE

Après avoir été lourdement affectée par la pandémie de la Covid-19 en 2020, l'activité touristique de Saint-Barthélemy montre de réels signes de reprise dès 2021 : la fréquentation touristique augmente de 17,4 % sur un an et 165 837 visiteurs ont été accueillis. Si les arrivées maritimes restent encore loin des niveaux d'avant crise, les flux à l'aéroport ont été très dynamiques sur la fin d'année.

1. Aperçu structurel

Le tourisme représente la première activité économique de Saint-Barthélemy. En 2018, la branche de l'hôtellerie et de la restauration constitue l'employeur le plus important de l'île, occupant 20,3 %¹ de l'emploi total. Au 31 décembre 2021, le secteur hébergement et restauration à Saint-Barthélemy concentre 14,7 % des crédits octroyés aux entreprises par les établissements bancaires². L'encours du secteur se classe ainsi en deuxième position après celui des activités immobilières.

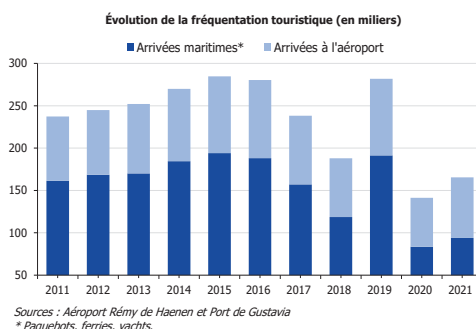
2. L'activité du secteur

L'activité du secteur repose principalement sur des produits et des services de luxe destinés à répondre à une clientèle haut de gamme, en majorité nord-américaine.

La crise économique et financière qui a affecté les États-Unis en 2007 a entraîné un fléchissement continu de la fréquentation de l'île jusqu'en 2010. Entre 2010 et 2016, le nombre de visiteurs débarqués au port et à l'aéroport a enregistré une croissance soutenue (+6,2 % en moyenne par an sur la période). La diversification de la clientèle et l'organisation de nouveaux événements, tels que le festival gastronomique, ont contribué à un étalement de la saison touristique de novembre à août.

En 2017, le passage de l'ouragan Irma a profondément affecté l'activité du secteur. En 2018, la poursuite des travaux de reconstruction post-Irma, mais surtout les perturbations rencontrées par les plateformes voisines, notamment l'aéroport Princess Juliana à Sint Maarten, ont lourdement pesé sur la fréquentation.

Alors que 2019 s'inscrivait sous le signe de la relance et que les stigmates d'Irma avaient quasiment été effacés, en 2020, l'activité touristique de Saint-Barthélemy a été –comme ailleurs–



¹ Source : Insee – recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

² Service central des risques (SCR), Banque de France.

touchée de plein fouet par la crise de la Covid-19. La fréquentation touristique de l'île chute alors de moitié sur un an.

En 2021, en dépit de l'assouplissement des restrictions de déplacement, l'activité au port et à l'aéroport reste encore fortement impactée par la crise sanitaire. Si le nombre total d'arrivées augmente de 17,4 % par rapport à 2020 (+23,7 % pour les arrivées à l'aéroport et +12,9 % pour les arrivées maritimes), la fréquentation de Saint-Barthélemy est encore loin de son niveau d'avant crise (58,9 % du nombre de touristes enregistrés alors). Toutefois, dès le mois d'octobre, la saison touristique 2021-2022 s'est ouverte sous les meilleurs auspices, avec des niveaux de fréquentation quasi-historiques.

3. Le tourisme de séjour

Le poids écrasant de la clientèle nord-américaine se confirme

En 2019, les évolutions observées par le Comité territorial du tourisme de Saint-Barthélemy (CTTSB) confirment les tendances établies en 2015. Le marché majeur reste la clientèle en provenance d'Amérique du Nord, qui représente 55 % des touristes, dont la quasi-totalité sont originaires des États-Unis. La part de la clientèle européenne s'élève à plus de 30 %, parmi ceux-ci 25 % sont Français et 7 % ouest-européens. La clientèle originaire d'Amérique latine et des îles de la Caraïbe (Grandes Antilles et Petites Antilles) regroupe 12 % des touristes, en premier lieu desquels se positionnent les Antilles françaises et Porto Rico (qui représentent ensemble 8 % de la clientèle de Saint-Barthélemy) puis l'Amérique centrale et du Sud (4 % des touristes) avec une majorité de Brésiliens (2,5 %). L'origine des visiteurs reste donc très diversifiée et témoigne de la notoriété de la destination à l'échelle mondiale. Entre 2014 et 2019, l'île a ainsi accueilli des touristes de plus de 120 nationalités.

35 % des visiteurs séjournant à Saint-Barthélemy viennent en famille, 33 % en couple, 19 % arrivent seuls et 13 % entre amis. Pour 65 % des visiteurs, la durée de séjour s'étale d'une à deux semaines. Les courts séjours (2 à 4 jours), plus fréquents durant la haute saison, concernent 17,8 % des visiteurs alors que 16,3 % d'entre eux séjournent plus longtemps (3 semaines, voire 1 mois et plus) particulièrement en période de basse saison.

90 % des touristes interrogés portent une appréciation favorable sur la destination, prisée pour la qualité de ses plages (96 % d'avis « excellents »), l'accueil (93 %), la propreté des lieux (90 %), la qualité des hébergements (67 %) et la restauration (54 %). De plus, le sentiment de sécurité qui règne sur l'île constitue un argument promotionnel particulièrement fort.

Si traditionnellement, les touristes en provenance d'Amérique du Nord privilégiaient la haute saison touristique (de novembre à mars), depuis le début de la crise Covid-19, ceux-ci séjournent à Saint-Barthélemy tout au long de l'année. La clientèle américaine représente 70 % à 80 % des touristes de l'île, dont la plupart empruntent la liaison aérienne directe Miami/ Sint-Maarten pour de courts séjours (un weekend jusqu'à une semaine). En dépit des fermetures de frontières, Saint-Barthélemy -grâce à son statut de PTOM qui l'exclut du territoire de l'Union européenne- est restée accessible en 2021 pour les touristes nord-américains. Toutefois, depuis le début de la crise, la clientèle sud-américaine, très fidèle à l'île, a été largement absente. Ces pertes de touristes s'observent également pour la clientèle russe, sans qu'elle soit significative (1 % à 3 % du total).

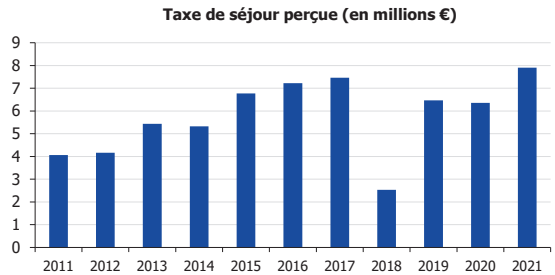
Globalement, les clientèles française et nord-américaine fréquentent la destination tout au long de l'année, alors que les visiteurs sud-américains et antillais sont plus présents durant la

basse saison (entre mai et août). On observe depuis cette année un élargissement de la haute saison, qui commence plus tôt (octobre) et se termine plus tard (quasiment jusqu'à mai) ; signe du succès de la destination.

Les hébergements poursuivent leur montée en gamme

En 2021, l'offre d'hébergement touristique à Saint-Barthélemy se compose d'environ 830 villas totalisant près de 2 370 chambres proposées à la location, et de 25 hôtels et établissements assimilés d'une capacité de 588 chambres. En raison des restrictions sanitaires mises en place en 2021 telles que les couvre-feux, la location de villas a constitué un mode de logement privilégié, les restaurants des hôtels étant souvent fermés le soir.

Le parc d'hébergements touristiques de Saint-Barthélemy se distingue par la part prépondérante de villas de standing et par les caractéristiques « haut de gamme » de son offre hôtelière. Fin 2021, 39,1 % des hôtels bénéficient d'un classement 5 étoiles contre 26,9 % en 2015, signe d'une incontestable montée en gamme de l'offre. L'île compte même un établissement classé en catégorie « palace ». En effet, suite aux importants dégâts causés par le passage d'Irma en septembre 2017, plusieurs établissements ont profité de la reconstruction pour engager des travaux d'amélioration.



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy.

En 2021, la recette de la taxe de séjour augmente et se stabilise à 7,9 millions €. Pour la première fois, le montant perçu retrouve et dépasse son niveau de référence de 2016 (+0,7 million €).

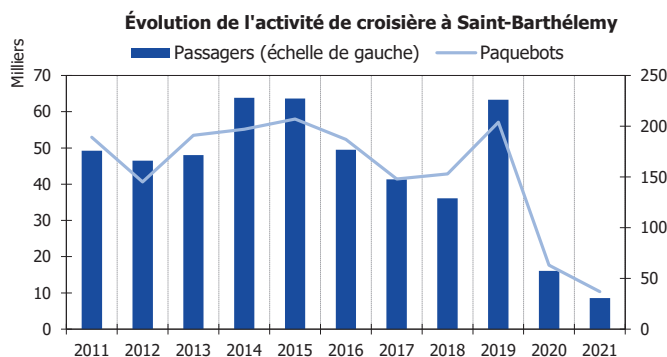
Une sortie de crise plus lente pour la restauration

À Saint-Barthélemy, environ 70 restaurants sont recensés par l'Association des restaurateurs de l'île. Qu'ils soient restaurants d'hôtels ou bien restaurants indépendants, ces derniers constituent de véritables atouts économiques pour l'île. En effet, réputés pour leur qualité de leurs prestations, leur service est apprécié d'une clientèle très exigeante. En 2021, le secteur de la restauration est encore largement affecté par la crise : si aucun confinement n'a été imposé, les couvre-feux ont contraint les restaurateurs à fermer leurs établissements en début de soirée. Toutefois, l'excellent démarrage de la saison touristique 2021-2022, dès octobre cette année, laisse entrevoir des perspectives particulièrement prometteuses, au-delà même des records enregistrés en 2019.

4. Le tourisme de croisière et de plaisance

4.1 LA CROISIÈRE

À Saint-Barthélemy, l'activité de croisière est régulée par la Collectivité. Celle-ci autorise l'accès au port à des bateaux d'une capacité maximale de 1 200 passagers. Au-delà de cette limite, un accord du Conseil exécutif est nécessaire, l'objectif de la Collectivité étant de fidéliser une clientèle de long séjour et haut de gamme. Ainsi, l'activité de croisière est orientée vers les navires de luxe, généralement de petite et moyenne taille.



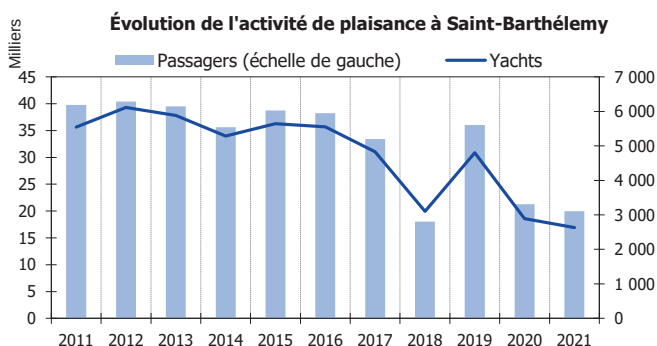
Source : Port de Gustavia.

En 2021, l'activité de croisière a, pour la seconde année consécutive, été lourdement pénalisée par la crise sanitaire. Après de longs mois d'interdiction, les premiers navires de croisière à débarquer au port de Gustavia sont arrivés à la mi-octobre. Sur l'année, 37 paquebots seulement y ont fait escale (-41,3 % sur un an, après -69,1 % l'année précédente) et le nombre de croisiéristes chute de 46,8 % (-74,6 % en 2020), pour un total de 8 549 passagers.

4.2 LA PLAISANCE

L'île de Saint-Barthélemy ne possède pas de marina à proprement parler, le port de Gustavia accueillant les bateaux de plaisance au même titre que les ferries et les paquebots de croisière. Les plaisanciers constituent une part importante du trafic maritime. En effet, l'île bénéficie d'une forte attractivité. Les différents événements véliques tels que la Saint-Barth Bucket, les Voiles de Saint-Barth, l'arrivée de la transat AG2R et la West Indies Regatta, favorisent traditionnellement un flux important de touristes amateurs de régates ou coureurs en mer et font de Saint-Barthélemy une « destination voile » privilégiée dans le monde. En 2021, l'activité de plaisance traverse encore difficilement la crise de la COVID-19. Ainsi, si la transat AG2R dont l'arrivée se fait à Saint-Barthélemy a pu prendre le départ en mai, la Saint-Barth Bucket, les Voiles de Saint-Barth et la West Indies Regatta ont été reprogrammées en 2022.

Le nombre d'escales de navires de plaisance se réduit de 8,9 % par rapport à 2020 (-39,8 % l'année précédente), tout comme le nombre de passagers débarqués (-6,2 % en un an, après -40,9 % en 2020).



Source : Port de Gustavia.

5. Perspectives

Début 2022, l'activité touristique à Saint-Barthélemy est très bien orientée, les professionnels qualifiant même la saison touristique 2021-2022 « d'excellente » voire « d'exceptionnelle ». La crise sanitaire ainsi que les restrictions liées à celle-ci n'affectent quasiment plus les structures touristiques de l'île et l'ensemble des événements véliques ont été repris. Pour les hôtels, l'activité est en avance sur les objectifs, tant en termes de valeur que de volume. Quant aux restaurateurs, ils enregistrent des réservations record, qui ont démarré dès le mois d'octobre 2021 avec l'organisation de mariages notamment. À l'aéroport, sur les quatre premiers mois de l'année, les chiffres de fréquentation des vols commerciaux atteignent déjà 50 % du niveau observé en 2019.

Section 7

Les transports

LES TRANSPORTS MARITIMES ET AÉRIENS SE RELÈVENT DE LA CRISE

En 2021, si l'année est toujours marquée par la pandémie mondiale de Covid-19, le secteur des transports à Saint-Barthélemy a déjà entamé sa sortie de crise. Globalement, les activités de transports sont en hausse. Le trafic à l'aéroport enregistre un net rebond à partir de juin 2021 et les perspectives pour 2022 sont très favorables. Au port, le nombre de passagers accueillis est en hausse (+12,9 % en 2021), même si les activités portuaires peinent à retrouver leur niveau d'avant crise en raison d'une année quasi « blanche » pour la croisière. Toutefois, le trafic de marchandises dépasse son niveau d'avant crise et le nombre de cargos débarqués au port augmente de 10,1 % par rapport à 2019.

1. Aperçu structurel

En 2021, le secteur des transports et de l'entreposage regroupe 2,6 %¹ de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy. Au 31 décembre, la branche transports et entreposage représente 0,3 % des crédits octroyés aux entreprises par les établissements bancaires².

2. Le trafic portuaire

L'île de Saint-Barthélemy ne compte qu'un seul point d'entrée par la mer, le port de Gustavia. Il permet l'import et l'export de marchandises, ainsi que le transport de passagers.

2.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Les marchandises importées à Saint-Barthélemy proviennent essentiellement des États-Unis, via la compagnie Tropical Shipping, et de la France hexagonale, via la compagnie CMA-CGM, dont les marchandises transitent par la Guadeloupe. Par ailleurs, Saint-Barthélemy bénéficie d'importations de l'île voisine, au départ du port de Saint-Martin.

En 2021, 1 014 cargos ont fait escale à Saint-Barthélemy, soit une hausse de 20,1 % sur un an (-8,4 % en 2020). Le nombre de conteneurs EVP³ augmente de 13,4 % en glissement annuel (-15,7 % un an auparavant). Cette évolution s'accompagne d'une augmentation de 21,3 % des droits de quai.

Trafic de marchandises

	2017	2018	2019	2020	2021	Var. 21/20
Cargos (nombre)	928	985	921	844	1 014	20,1%
Conteneurs EVP (nombre)	7 358	9 656	9 293	7 838	8 892	13,4%
Ciment (tonnes)	12 950	23 435	20 611	21 212	26 991	27,2%
Sable (tonnes)	48 400	67 412	67 901	68 080	68 204	0,2%
Gravier (tonnes)	25 500	15 615	31 900	29 950	43 100	43,9%
Parpaing (unités)	57 825	50 870	68 220	91 290	77 953	-14,6%
Véhicules légers (nombre)	904	1 644	1 328	838	1 113	32,8%
Motos	502	604	734	534	576	7,9%

Source : Port de Gustavia.

¹ Source : MSA Poitou

² Service central des risques (SCR), Banque de France.

³ Équivalents vingt pieds.

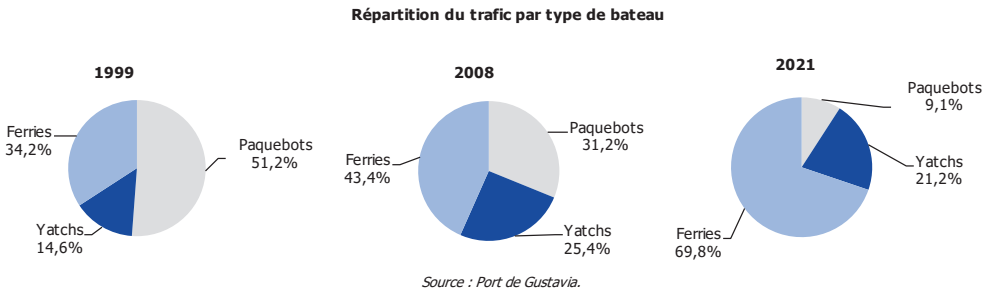
En 2021, la plupart des volumes de marchandises importées progressent : les importations de graviers, de véhicules légers et de ciment enregistrent de fortes augmentations (respectivement 43,9 %, 32,8 % et 27,2 % sur un an), celles de motos sont en hausse de 7,9 % tandis que celles de sable restent stables (+0,2 %). En revanche, l'import de parpaings enregistre un net recul sur l'année (-14,6 % en un an).

2.2 LE TRAFIC DE PASSAGERS

Le port de Gustavia accueille habituellement trois types de passagers :

- les visiteurs arrivant par ferries : plusieurs compagnies maritimes assurent une liaison régulière avec Saint-Martin (Voyager, Great Bay Express, Pride of SBH, Master Ski Pilou et The Edge¹). Les liaisons maritimes vers les autres îles (Saint-Kitts-et-Nevis, Anguilla, Saba) ne peuvent être proposées de manière continue compte tenu des conditions maritimes ;
- les croisiéristes des paquebots² basés dans les différents ports des Antilles françaises, aux Îles Vierges américaines, à Miami, à Porto Rico ou encore à Sint Maarten ;
- les plaisanciers (yachts).

Depuis la fin des années 90, la structure du trafic maritime à Saint-Barthélemy s'est profondément modifiée. En 1999, les visiteurs arrivant sur l'île débarquaient principalement par bateaux de croisière (51,2 % des flux totaux) suivis par les ferries et les bateaux de plaisance (respectivement 34,2 % et 14,6 %). En 2021, le flux de passagers des bateaux de croisière ne représente plus que 9,1 % du total (contre 19,3 % en 2020), fortement limité par la crise sanitaire et le quasi-arrêt des croisières en 2021. Celui des ferries et des bateaux de plaisance comptent respectivement pour 69,8 % et 21,2 % du trafic.



Après une année 2020 marquée par la crise COVID-19, la fréquentation du port s'inscrit en hausse en 2021 (+ 12,9 %). Toutefois, le nombre de passagers débarqués reste en deçà du niveau d'avant crise. En effet, le port de Gustavia enregistre 94 280 arrivées (soit 43,6 % du niveau de 2019). Pour la seconde année consécutive, le nombre de plaisanciers accueillis est en baisse de 6,2 % avec 2 633 escales (4 798 en 2019). Le trafic de croisiéristes affiche une évolution similaire, en baisse de 46,8 % sur un an (-69,1 % en 2020), seuls 37 paquebots ayant transité au port de Gustavia en 2021. Sur l'année, seul le trafic de passagers interîles est en hausse (+42,6 % en 2021 contre -49,9 % un an plus tôt).

¹ Il s'agit des principales compagnies, il en existe d'autres dont la part de marché est plus faible.

² Le trafic des paquebots de croisière demeure volontairement limité, la Collectivité ne disposant pas de la logistique et des infrastructures nécessaires (sécurité, taxis ou bus, quai d'accostage) et souhaitant privilégier un tourisme haut de gamme.

Passagers arrivés au port

	2017	2018	2019	2020	2021	Var 21/20
Paquebots	41 301	36 133	63 329	16 083	8 549	-46,8%
Yachts	33 413	18 012	36 015	21 281	19 965	-6,2%
Ferries	82 548	64 616	92 133	46 135	65 766	42,6%
Total	157 262	118 761	191 477	83 499	94 280	12,9%

Source : Port de Gustavia.

De plus, la plupart des évènements véliques de Saint-Barthélemy, tels que la Saint-Barth Bucket, les Voiles de Saint-Barth et la West Indies Regatta, véritables atouts économiques pour l'île, ont été annulés une seconde fois en 2021, seule la transat AG2R ayant pris le départ en mai. Début 2022, les perspectives pour le secteur sont très favorables et l'ensemble de ces évènements a été reprogrammé avec succès.

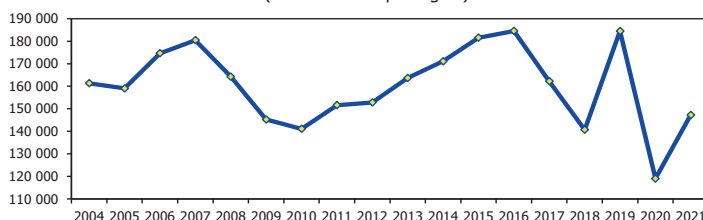
3. Le trafic aéroportuaire

L'aéroport Rémy de Haenen est géré par la Collectivité de Saint-Barthélemy depuis février 2002. La dimension de la piste permettant d'accueillir des appareils d'une capacité maximale équivalente à une vingtaine de places, l'aéroport s'appuie sur les aéroports Princess Juliana de Sint Maarten et Guadeloupe Pôle Caraïbe, lesquels sont en mesure d'accueillir des gros porteurs. De plus, des avions en provenance de Grand-Case assurent la liaison entre Saint-Barthélemy et Saint-Martin, mais ce marché reste particulièrement concurrencé par les liaisons maritimes, moins onéreuses.

L'activité de l'aéroport de Saint-Barthélemy Rémy de Haenen¹ s'inscrit en forte hausse en 2021, avec 33 397 mouvements d'avions² (26 960 mouvements en 2020 et 37 108 mouvements en 2019). Ce qui en fait le 10^{ème} aéroport français en termes d'atterrissages.

Cette année, des pointes de trafic record ont été enregistrées, dépassant parfois les 200 mouvements d'avions par jour et jusqu'à 251 mouvements le 28 novembre 2021 (soit un atterrissage toutes les minutes au regard des horaires d'ouverture de l'aéroport : tout atterrissage de nuit est interdit compte tenu des particularités de la piste, dont l'approche nécessite des qualifications spéciales).

Évolution du trafic aérien *
(en nombre de passagers)



Source : Aéroport Rémy de Haenen.

* intègre le trafic commercial et le trafic non commercial (ce dernier représentant moins de 1 % du trafic).

Depuis 2010, le trafic global de passagers à l'aéroport Rémy de Haenen progresse, puis chute en 2017 en raison des dégâts de l'ouragan Irma (respectivement -12,1 % et -13,3 % en 2018). Si en 2019, l'avancement rapide des travaux de reconstruction à Saint-Barthélemy s'est accompagné d'une reprise du trafic (84 427 passagers soit une hausse de 31,1 % sur un an), en

¹ En 2015, l'aéroport Saint-Jean Gustave III est rebaptisé l'aéroport Rémy de Haenen.

² Ce chiffre inclut les mouvements d'appareils commerciaux, privés ainsi que les vols militaires.

2020, suite aux périodes successives de confinement liées au coronavirus, le trafic global de passagers a fortement chuté (-35,5 % sur un an). À l'aéroport de Saint-Barthélemy, 2021 s'inscrit sous le signe de la relance, malgré les fermetures de frontière et restrictions de circulation liées à la pandémie, le nombre de passagers est en hausse de 23,7 % sur l'année (147 295 passagers arrivés).

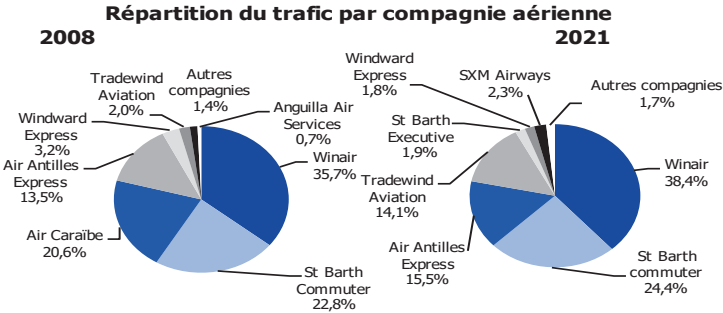
À partir de juin 2021, les taux de croissance mensuels des principaux flux aéroportuaires dépassent ceux observés en 2019. En particulier, pendant la période estivale (juin à août) puis au cours de l'hiver (d'octobre à décembre). Cette hausse du nombre d'arrivées à l'aéroport s'explique principalement par la venue d'une nouvelle clientèle américaine, l'été.

Après s'être fortement contractées en 2020 (respectivement -48,1 % et -27,8 %), les liaisons avec l'aéroport Princess Juliana de Sint Maarten et l'aéroport de Grand-Case de Saint-Martin affichent un net rebond en 2021, respectivement +47,1 % et +41,2 %. De même, le nombre de passagers en provenance d'autres aéroports de la Caraïbe est en hausse (+5,9 %), les flux venant de San Juan à Porto Rico se sont intensifiés (la clientèle américaine en provenance de New York ou de Miami y fait de plus en plus escale) et les vols au départ d'Anguille et Antigua (transportant principalement des touristes américains et anglais venant pour de très courts séjours) sont restés stables. Seul le trafic national avec l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbe affiche à nouveau une baisse de 11,3 % (-12,4 % en 2020), avec 27 520 passagers commerciaux.

Trafic de passagers par aéroport (hors transit)*						
	2017	2018	2019	2020	2021	var 21/20
Juliana, Sin Maarten	92 918	62 424	106 960	55 460	81 602	47,1%
Guadeloupe Pôle Caraïbe	33 241	39 827	35 452	31 040	27 520	-11,3%
Grand-Case, Saint-Martin	13 582	14 874	14 481	10 457	14 767	41,2%
Autres aéroports de la Caraïbe	21 679	23 345	27 272	21 786	23 067	5,9%
Autres aéroports	800	230	295	296	325	9,8%
Total	162 220	140 700	184 460	119 039	147 281	23,7%

Source : Aéroport Rémy de Haenen.
 * Intègre le trafic commercial et le trafic non commercial (ce dernier représentant moins de 1% du trafic global).

En 2021, l'aéroport de Saint-Barthélemy est desservi principalement par 4 compagnies aériennes : Winair, Air Antilles Express, Saint-Barth Commuter et Tradewind Aviation. Winair, qui dessert l'île depuis Sint Maarten, représente 38,4 % du trafic total (soit 56 404 passagers). En 2021, son trafic augmente de 50,0 %, mais reste inférieur au niveau enregistré en 2019 (73 505 passagers). Avec la baisse du nombre de liaisons Pointe-à-Pitre/Saint-Barthélemy (-17,0 % sur un an, après -15,5 % l'année précédente), la compagnie Air Antilles Express habituellement deuxième sur le marché, est désormais devancée par Saint-Barth Commuter qui concentre 24,4 % des parts de marché (+56,1 % de trafic passager en 2021).



Source : Aéroport Rémy de Haenen.

Le trafic de marchandises par fret est en légère baisse en 2021, avec 369,8 tonnes de marchandises traitées sur l'année (-1,5 % sur un an).

Section 8

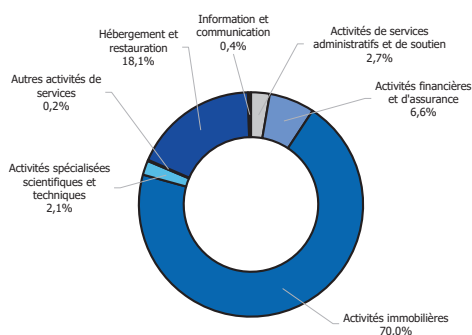
Les autres services marchands

UN SECTEUR DYNAMIQUE TIRÉ PAR L'IMMOBILIER

Les autres services marchands (cf. composition *infra*) représentent plus des trois quarts des financements bancaires déclarés au Service Central des Risques¹ (SCR) de la Banque de France en 2021. Ils s'établissent à 706,8 M€, soit une hausse de 25,2 % sur un an. Le financement des autres services marchands sur l'île bénéficie en majeure partie au secteur des activités immobilières (70,0 %).

1. Aperçu structurel

Répartition sectorielle des risques dans les autres services marchands en 2021



Source : SCR-Banque de France

Le secteur des autres services marchands, hors transports, regroupe les services aux entreprises (information et communication, activités scientifiques et de services administratifs), les services aux particuliers (hébergement-restauration et autres activités de services), les activités immobilières et les activités financières. Il regroupe 18,5 % de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy en 2021².

Au 31 décembre 2021, les encours de risques déclarés par les établissements bancaires au Service Central des Risques (SCR) dans le secteur des autres services marchands à Saint-Barthélemy s'élèvent à 706,8 M€ et concernent 543 bénéficiaires.

Avec un marché immobilier très dynamique, 70 % du total de ces encours sont destinés au financement des activités immobilières (+28,7 % sur un an), notamment les locations de biens immobiliers.

¹ Les données du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits octroyés par les établissements bancaires, installés localement ou non. Les montants concernent les crédits aux entreprises, aux administrations publiques locales et de sécurité sociale du département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €.

² Source : MSA Poitou. Hors hébergement-restauration.

Le secteur de l'hébergement-restauration¹ représente pour sa part 18,1 % des encours déclarés au SCR dans le secteur des autres services marchands. Il enregistre une croissance dynamique en 2021 (+48,7 % sur un an), signe d'un renforcement de l'activité à la suite des périodes de restrictions sanitaires et de limitations de déplacements. Il se positionne comme le premier secteur d'activité pourvoyeurs d'emplois salariés en 2021 (34,0 % du total de l'emploi salarié de l'île)². Il est également le principal secteur d'activité ayant bénéficié de Prêts Garantis par l'État (PGE) à Saint-Barthélemy à fin 2021 (29,8 M€ de PGE, soit 41,6 % du montant total).

2. L'activité du secteur

Un secteur immobilier très dynamique et sous tension

Avec un total de 85 cartes professionnelles³ autorisant l'exercice des activités immobilières, l'immobilier est toujours attractif à Saint-Barthélemy. Ce secteur fait preuve d'un engouement national également mesurable sur l'île. L'année 2021 compte une quinzaine de nouvelles demandes de cartes immobilières dont 10 validées, et le renouvellement d'une quinzaine de cartes immobilières. La crise sanitaire n'a donc pas engendré l'arrêt des transactions immobilières sur le territoire. 85 % des investisseurs sont de nationalité américaine en 2021 et 15 % sont européens. Le prix moyen⁴ du m² se situe entre 1 500 € et 2 000 € pour un terrain, entre 4 000 € et 5 000 € pour une construction ancienne, et atteint voire dépasse les 15 000 € pour du neuf.

Depuis le début des années 2000, le dynamisme du secteur de l'immobilier est en effet tiré par l'expansion démographique de Saint-Barthélemy, ainsi que par sa capacité à attirer des investisseurs étrangers. En parallèle, les besoins pour loger la population -locale ou de passage, telle que les employés saisonniers- sont loin d'être comblés et génèrent de fortes tensions. La gestion post-Irma a quant à elle attiré beaucoup de main d'œuvre, ce qui a contribué également à saturer le marché de l'immobilier sur l'île. Toutefois, Saint-Barthélemy commence à atteindre ses limites physiques, en raison du nombre restreint de terrains constructibles (70 % du territoire est classé « zone verte »). C'est pourquoi –au-delà des marchés de la rénovation et de la reconstruction- la construction de maisons neuves pourrait ralentir. Dans le secteur du BTP, il n'y a plus de disponibilités sur les terrains : les transactions sur l'île concernent principalement des villas et des résidences secondaires. Compte-tenu de la situation qui se tend, la Collectivité a allongé en 2021 la durée de validité des permis de construire de 2 à 4 ans.

Une transition numérique en plein essor

Les professionnels de la sphère du numérique offrent un soutien indispensable à l'économie, à la population et aux différents secteurs d'activité à Saint-Barthélemy. Ces entreprises apportent une plus-value dans la valorisation des infrastructures (télécommunication, domotique, développements ...), dans leur préservation ainsi que dans la continuité du service des structures d'accueil de l'île (protection des populations, sécurité, maintenance).

¹ Se reporter à la partie du rapport consacrée au tourisme.

² Source : MSA Poitou.

³ Source : Chambre Économique Multiprofessionnelle, Rapport d'activité 2021.

⁴ Fourchettes de base, l'environnement peut également influencer ces dernières.

La Collectivité de Saint-Barthélemy joue un rôle central dans le développement du numérique, notamment le déploiement de la fibre optique. Elle a approuvé son schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) en février 2014, qui positionne le très haut débit comme un enjeu de compétitivité pour l'île. Deux réseaux publics en fibre optique coexistent à Saint-Barthélemy : le réseau FTTO et le réseau FTTH¹.

Le réseau FTTO, « Smartfibre » est en place depuis 2014 et poursuit son déploiement. Très sécurisé, il est utilisé pour les besoins propres de la Collectivité et pour les équipements publics du territoire (école, collège, port, aéroport, etc.). Il est également mis à disposition des opérateurs de télécommunication. En tant que réseau professionnel, il permet à certains clients des opérateurs (hôtels, villas, entreprises informatiques, banques, notaires, ...) de disposer d'une gamme de services informatiques modernes et de très haute qualité (cloud, interconnexion d'établissements, etc.). Totalement enterré et suivant le réseau routier, le réseau Smartfibre sert au déploiement de nouveaux services numériques au service de la population : éclairage public intelligent, vidéoprotection (130 caméras déployées), sirènes d'alertes, points wifi cycloniques, etc.

En parallèle, le réseau FTTH, « St-Barth Digital » s'appuie sur un groupement d'entreprises et d'opérateurs afin de déployer la fibre optique dans les logements. Il a débuté en 2020 et la première commercialisation en fibre optique FTTH a été effectuée en avril 2021. À mi-2022, Saint-Barthélemy est équipée de la fibre optique à 50 % et devrait être entièrement couverte d'ici deux à trois ans. Pour organiser ce déploiement, le territoire de Saint-Barthélemy a été découpé en 14 zones et la Collectivité propose un service de pré-raccordement. Le plan de déploiement vise tout d'abord à répondre à un objectif de désenclavement numérique : certains quartiers sur l'île ne disposent pas d'une connexion à internet de qualité en raison de leur éloignement des centraux téléphoniques. De plus, en 2021, le déploiement en zone privée² a pu être ralenti parfois par certaines problématiques liées à la pose des fourreaux utilisables pour le passage des câbles optiques qui reste dans ce cas à la charge des propriétaires (co-propriété, indivision, etc.). La mise en place de ce réseau 100 % enterré est réalisée en parallèle du programme d'enfouissement des réseaux électriques sur l'île visant à faire face aux aléas climatiques.

L'après-Irma a donc eu un impact « positif » sur le secteur de la technologie numérique. Ce dernier a accompagné la rénovation et la reconstruction de l'île, en réactivant par exemple les télécommunications dans des délais courts à la suite du passage de l'ouragan. Il a ainsi connu un regain d'activité en favorisant la résilience de Saint-Barthélemy. Par la suite, la crise sanitaire a permis l'émergence de nouveaux métiers « à distance », ce qui a stimulé le secteur en 2020 et 2021 : fourniture d'équipements et mise en place de systèmes d'information pour le télétravail, la télémedecine, le téléenseignement, etc.

Toutefois, les perspectives 2022 font planer certaines craintes, liées notamment à l'achèvement de la reconstruction post-Irma et donc à un ralentissement des investissements et des rénovations. En outre, le secteur devra faire face à des perturbations au niveau de l'approvisionnement, notamment des pénuries mondiales de composants électroniques et un allongement des délais de transport.

¹ FTTO : « Fiber to the Office – Fibre jusqu'au bureau » et FTTH : « Fiber to the Home – Fibre jusqu'au logement ».

² 50 % de la voirie est privée à Saint-Barthélemy.

Section 9

Les services non marchands

1. Aperçu structurel

En 2021, les services non marchands représentent 1,5 % de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy.

2. L'éducation

LE PROJET ACADÉMIQUE (2020-2023) DÉCLINÉ DANS LES ÎLES DU NORD

Les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin faisant partie intégrante de l'académie de Guadeloupe, le projet académique 2020-2023 s'y applique. Toutefois, si les grandes priorités en matière de politique éducative concordent, les caractéristiques singulières de ces territoires nécessitent de définir des actions qui leur sont propres. Ainsi, la déclinaison du projet académique à Saint-Barthélemy et Saint-Martin (D'PASS) comprend sept plans stratégiques prenant en compte les priorités de ces territoires : renforcer la maîtrise des fondamentaux, valoriser le multilinguisme, développer l'éducation artistique et culturelle ainsi que les usages du numérique, prévenir et lutter contre l'absentéisme, favoriser l'accès à la formation continue des personnels et renforcer les liens école-famille.

À Saint-Barthélemy, si les compétences en matière d'éducation incombent essentiellement à l'État, celles relatives à la formation relèvent depuis 2009 de la Collectivité, à travers la Chambre économique multiprofessionnelle (CEM).

2.1. LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

À la rentrée de 2021, la Collectivité de Saint-Barthélemy compte quatre établissements scolaires, soit autant qu'en 2020 mais un de moins qu'en 2019. Elle dispose de trois structures dans le premier degré (une école publique et deux privées sous contrat) et une dans le second degré (un collège public).

Il n'existe pas de lycée ni d'établissement d'enseignement supérieur sur l'île. Toutefois, depuis 2008, le collège Mireille Choisy compte une classe de seconde générale et technologique, qui propose aux élèves les options les plus courantes. Ce dispositif est reconduit chaque année et a accueilli 18 élèves à la rentrée 2021, soit le même effectif qu'en 2020. Le collège prépare également la section d'apprentissage de Saint-Barthélemy (38 élèves accueillis en 2021).

2.2 LE CORPS ENSEIGNANT

Les effectifs de l'Éducation nationale à Saint-Barthélemy affichent une légère hausse : 84 employés en 2021 contre 82 en 2019 et 2020.

Parmi eux, le nombre d'enseignants augmente légèrement : 72, contre 71 en 2020 (1 de moins dans le 1^{er} degré et 2 de plus dans le 2nd degré).

Effectifs des personnels affectés à la rentrée	2021	2020
Assistants d'éducation, auxiliaires de vie scolaire et personnel de surveillance	5	5
IATOSS*	3	3
Personnel 1 ^{er} degré	44	45
Personnel 2 nd degré	28	26
Personnel de direction et d'inspection	2	2
Personnel d'éducation et d'orientation	2	1
Ensemble	84	82

**Personnel ingénieur, administratif, technique, ouvrier, de service et de santé
Source : Tableau de bord Saint-Barthélemy - Saint-Martin 2021-2022. Service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin*

2.3 LES EFFECTIFS DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ

Une évolution hétérogène des effectifs du premier et du second degré

À la rentrée 2021, le nombre d'élèves du premier degré s'inscrit à nouveau en baisse (-5,9 %, après -2,7 % à la rentrée précédente) : cette évolution est imputable tant à l'enseignement public (-24 élèves, soit -6,0 %) qu'au secteur privé (-26 élèves, soit -5,9 %). À l'inverse, le second degré compte 28 élèves de plus (+7,9 %) qu'en 2020.

Nombre d'élèves du 1^{er} et du 2nd degré à la rentrée 2021

1 ^{er} degré	2020	2021	Var. 21/20	2 nd degré	2020	2021	Var. 21/20
Enseignement public	401	377	-6,0%	Enseignement public	353	381	7,9%
Préélémentaire	154	132	-14,3%	Collège	335	363	8,4%
Elémentaire et élémentaire spécialisé	247	245	-0,8%	Lycée	18	18	0,0%
Enseignement privé	442	416	-5,9%	Enseignement privé	0	0	-
Préélémentaire	nd	nd	-	Collège	0	0	-
Elémentaire et élémentaire spécialisé	nd	nd	-	Lycée	0	0	-
Ensemble 1^{er} degré	843	793	-5,9%	Ensemble 2nd degré	353	381	7,9%

Source : Tableau de bord Saint-Barthélemy - Saint-Martin 2021-2022. Service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

À Saint-Barthélemy, le nombre moyen d'élèves par classe est de 21,3 dans l'élémentaire (hors enseignement privé), soit une moyenne égale à celle de la France et légèrement inférieure à celle de Saint-Martin (22,1 élèves).

L'enseignement bilingue poursuit sa progression

L'enseignement bilingue -à parité horaire français-anglais- qui a débuté dès 2016 à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, se poursuit sur l'île. En 2021, ce dispositif a été offert à 125 élèves du 1^{er} degré (moyenne section au CM1) et 99 collégiens de Saint-Barthélemy.

À compter de la rentrée 2022, l'enseignement bilingue sera accessible à tous les niveaux du 1^{er} degré -de la moyenne section au CM2- et concernera environ 620 élèves dans les Îles du Nord, soit 1 élève sur 5 scolarisés dans le secteur public.

Un taux de retard à l'entrée en 6^{ème} relativement similaire à celui de l'hexagone

Un élève présente un retard scolaire dès lors qu'il présente au moins une année de retard par rapport à un cursus « normal », c'est-à-dire une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe.

En 2021, le taux de retard des élèves saint-barth entrant en 6^{ème} se dégrade par rapport à 2020 (4,7 %, contre 3,5 %). Ce taux est légèrement au-dessus du taux moyen national (4,3 %) mais inférieur à celui constaté au niveau académique (6,7 %).

Un indice de position sociale supérieur aux niveaux académique et national

L'indice de position sociale¹ des familles ayant un enfant entré en classe de 6^{ème} atteint 112 à Saint-Barthélemy. Il est supérieur de 21 points du niveau académique (91,1) et de plus de 8 points à celui national (103,7).

Les Îles du Nord enregistrent une baisse de ses taux de réussite au baccalauréat

Le taux de réussite au baccalauréat général et technologique des Îles du Nord régresse en 2021 de 1,5 point et s'établit à 97 %. Cette performance reste néanmoins supérieure au niveau national (96,6 %), mais inférieure à celle observée au niveau de l'académie (97,6 %). S'agissant des filières professionnelles, le taux de réussite atteint 74,1 % dans les Îles du Nord, soit respectivement -12,6 points et -15,1 points par rapport aux résultats nationaux (86,7 %) et de l'académie (89,2 %).

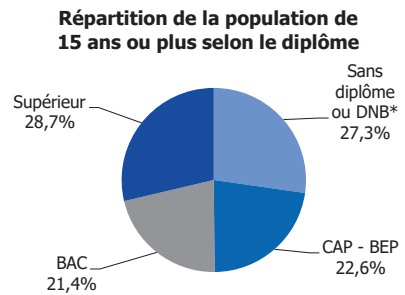
L'Éducation financière au bénéfice du public académique

En 2021, dans le cadre de sa mission d'éducateur économique, budgétaire et financier des publics (EDUCFI), l'IEDOM a réalisé plusieurs actions de promotion du dispositif à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy. En particulier, près de 200 élèves de 4^{ème} ont bénéficié des enseignements et reçu leur diplôme du « Passeport EDUCFI ».

2.4 LE NIVEAU DE FORMATION

En 2019, les personnes sans diplôme ou au plus titulaires du brevet des collèges représentent un peu plus du quart de la population saint-barth non scolarisée âgée de 15 ans et plus (27,3 %). Cette proportion est proche de celle observée en France hors DOM (26,9 %), alors qu'elle atteint 40,1 % en Guadeloupe.

Les titulaires d'un diplôme de niveau supérieur représentent 28,7 % de la population de Saint-Barthélemy, contre 21,6 % en Guadeloupe et 30,9 % en France hors DOM.



*Diplôme national du brevet
Source : Insee, RP 2019 exploitation principale.

¹ L'indice de position sociale permettant d'appréhender le statut social des élèves à partir de la profession et catégorie sociale (PCS) de leurs parents.

2.5 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LA CHAMBRE ÉCONOMIQUE MULTIPROFESSIONNELLE (CEM)

Conséquence de son changement statutaire, il revient depuis 2009 à la Collectivité de développer un plan d'aide à la formation professionnelle, enjeu essentiel en matière de maintien de l'emploi local. À ce titre, la Chambre économique multiprofessionnelle (CEM) est devenue officiellement Centre de formation professionnelle en 2010 et s'est vue attribuer les prérogatives des chambres de commerce et des métiers relatives à la formation et à l'apprentissage. Par ailleurs, le CEM a également obtenu son agrément pour devenir Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage en octobre 2016.

La formation professionnelle à Saint-Barthélemy s'articule autour du Centre de formation des apprentis (CFA) mis en place en 2012, et de la Chambre économique multiprofessionnelle (CEM).

L'activité de formation de la CEM, davantage orientée vers les adultes de plus de 25 ans et les professionnels, poursuit son développement en 2021. En effet, au cours de l'année, 616 stagiaires ont été formés après 315 en 2020, soit un doublement. Le nombre de sessions et d'heures de formation augmente également (respectivement +78 % et +63 %). De ce fait, 71 sessions de formation, représentant 847 heures, ont été dispensées dans les domaines de la gestion et bureautique, l'immobilier, le bâtiment, la santé et sécurité, l'hôtellerie et restauration, l'habilitation électrique, la pêche, le droit et autres.

Le CFA, intégré au sein du Collège Mireille Choisy, assure l'enregistrement et le suivi des contrats d'apprentissage. En 2021, 7 contrats ont ainsi été enregistrés pour les bacheliers professionnels et 12 pour ceux inscrits en CAP (Certificat d'aptitude professionnelle).

Par ailleurs, les pêcheurs les plus anciens sont rarement titulaires d'un brevet maritime professionnel. En conséquence, l'objectif vis-à-vis de cette profession consiste à créer une offre de formation pour les plus jeunes et une validation des acquis professionnels pour les plus âgés.

3. La santé

L'île de Saint-Barthélemy dispose d'un Centre Hospitalier Local, d'un dispensaire ainsi que d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD).

3.1 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ¹

À mi-juin 2022, 12 médecins, 12 Infirmiers diplômés d'État Libéral (IDEL), 9 chirurgiens et 20 kinésithérapeutes sont recensés sur l'île.

3.2 LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES²

Le Centre Hospitalier Irénée de Bruyn de Saint-Barthélemy est une structure possédant un service d'accueil des urgences (SAU), accessible en continu 24h/24, et une Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). L'établissement compte 17 lits, dont 10 pour le service de médecine, et 7 pour les Soins de suite et réadaptation (SSR) en moyen séjour.

¹ Source : Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

² Source : Centre Hospitalier Irénée de Bruyn de Saint-Barthélemy.

Une radiologie et un scanner sont également accessibles. L'établissement ne dispose pas de bloc opératoire. Sa participation au Groupement Hospitalier de Territoire des Îles du Nord et la Direction commune avec le Centre Hospitalier Louis Constant Fleming, lui permet de bénéficier du soutien du CH de Saint Martin pour la mise en place de filières de soins permettant de mieux répondre aux besoins d'une population isolée.

Le dispensaire propose des consultations gynécologiques (pré et post-natales), des consultations PMI nourrissons (Protection Maternelle et Infantile), un service de vaccination pour les enfants de 0 à 6 ans ainsi qu'un centre d'auto-dialyse avec deux postes de dialyse.

Certaines spécialités ne sont pas disponibles localement, du fait non seulement de la faible population qui ne justifie pas leur présence mais aussi des difficultés pour trouver et stabiliser du personnel médical à la recherche de travail d'équipe, de sécurité et d'un plateau technique complet. En outre, la problématique de la pénurie et de la cherté des logements constitue un frein à l'installation et au maintien de certains personnels médicaux et paramédicaux.

C'est pourquoi des consultations avancées spécialisées dans des domaines tels que la cardiologie, l'oncologie, la psychiatrie, la chirurgie viscérale, la chirurgie orthopédique, l'obstétrique, l'ophtalmologie, l'ORL sont réalisées grâce à la venue sur place de médecins et chirurgiens de Saint-Martin ou du CHU de Guadeloupe.

En raison de l'absence de bloc obstétrical à Saint-Barthélemy, il est fortement recommandé aux femmes enceintes de venir s'installer à Saint-Martin à partir de leur 37^{ème} semaine de grossesse, pour éviter un accouchement sur place. Elles sont ainsi prises en charge par l'équipe de Saint-Martin et peuvent accoucher en toute sécurité.

En cas de nécessité, des évacuations sanitaires (EVASAN) sont organisées par l'hôpital en avion privé : environ 200 EVASAN sont réalisées chaque année. Elles sont orientées vers Saint-Martin en cas de pathologie simple (70 à 80 % des cas), et directement vers la Guadeloupe dans les situations les plus complexes. Outre leur coût élevé, les EVASAN ne peuvent être opérées de nuit (les décollages sont interdits au regard de la configuration particulière de la piste de l'aéroport) ni en cas de conditions climatiques défavorables.

L'accueil des personnes âgées

L'EHPAD Louis-Vialenc dispose d'une capacité d'accueil de 40 places. Il s'agit d'un budget annexe du Centre Hospitalier.

3.3 PERSPECTIVES

La mise en application du Schéma Régional de Santé (SRS) retardée par la crise sanitaire

Défini par le décret n°2016-1023 du 26 juillet 2016 relatif au projet régional de santé, le Schéma Régional de Santé (SRS) a vocation à promouvoir le secteur de la santé au sein de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Il constitue ainsi la déclinaison opérationnelle de la politique régionale de l'Agence régionale de Santé (ARS) pour la période 2018-2023 et vise à

répondre aux sept orientations stratégiques et aux grands objectifs définis dans le Cadre d'Orientations Stratégiques (COS)¹.

En 2018, suite au passage de l'ouragan Irma fin 2017, l'objectif 6 de l'orientation numéro 3 (à savoir la reconstruction de l'offre de santé à Saint-Martin et Saint-Barthélemy) est devenu l'une des principales priorités des Îles du Nord.

Des travaux pour l'hôpital Irénée de Bruyn sont prévus

D'un montant de 4,7 millions €, d'importants travaux d'investissement devraient débuter en 2023 pour le Centre Hospitalier Irénée de Bruyn, en vue de mieux adapter la structure au projet médico-soignant de territoire qui doit permettre de développer plus de consultations et d'hospitalisations de jour.

¹ Source : Schéma Régional de santé – 2018-2023.

CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière



Anse des flamands et palace Cheval Blanc © Thierry BELTRAND

Situé à l'Anse des flamands, le Cheval Blanc Saint-Barth Isle de France est le seul établissement hôtelier de la Caraïbe classé « palace ».

Remarques méthodologiques

Ce chapitre présente l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier à Saint-Barthélemy.

Le champ des établissements retenu est celui des établissements de crédit installés localement (ECIL). Les ECIL correspondent aux établissements bancaires ayant un guichet à Saint-Barthélemy et produisant un bilan retraçant l'activité locale.

Il convient de noter que certains établissements de crédit de la place bancaire ne respectent pas la « géographisation »¹ de leurs déclarations réglementaires. Ceci implique certains retraitements spécifiques dans le rapport annuel IEDOM. Depuis juin 2011, La Banque Postale ne déclare plus d'encours individualisés pour les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Par conséquent, certaines données présentées dans ce chapitre n'intègrent pas cet établissement de crédit.

De même, la production de statistiques relatives à la situation financière des établissements bancaires, présentée par exemple dans le Rapport annuel de la Guadeloupe, découle d'une approche particulière. En effet, certains établissements locaux sont des succursales de banques implantées dans l'hexagone et mutualisent leurs activités de back-office hors du département. Dès lors, les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département apparaissent difficiles à appréhender (sauf lorsque les activités réalisées hors du département sont précisément refacturées) et la production de certains indicateurs d'activité peut s'en trouver affectée. L'analyse de l'évolution du produit net bancaire et des résultats² est ainsi uniquement possible à partir d'un échantillon d'établissements ayant un agrément de banque de plein exercice, pour lesquels les données sont sériées géographiquement et représentatives. Cette analyse ne peut donc pas être effectuée pour les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Par ailleurs, ce chapitre propose une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Celles-ci sont recensées à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 € de crédits par guichet bancaire et par bénéficiaire. Elles concernent les encours de crédits distribués par les établissements bancaires implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe en Guadeloupe. Même si elle n'est pas exhaustive, cette source d'information permet une analyse sectorielle pertinente des encours de crédits aux entreprises et aux collectivités locales et de leur évolution.

À partir de la centralisation des risques de mars 2012, les établissements bancaires appliquent un nouveau cahier des charges, qui se traduit par l'arrêt des déclarations des encours privés des entrepreneurs individuels. Seuls les encours liés à une activité professionnelle sont désormais recensés.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit est réalisée auprès des établissements de crédit et des sociétés financières ayant leur activité en Guadeloupe et dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Elle se base sur les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières, aux entrepreneurs individuels ainsi qu'aux ménages.

¹ « Géographiser » dans le sens d'effectuer des déclarations réglementaires SURFI distinctes pour chaque géographie : Guadeloupe/Saint-Martin/Saint-Barthélemy.

² Cf. Rapport annuel économique et financier de la Guadeloupe.

Section 1

Aperçu général

En 2021, l'activité bancaire à Saint-Barthélemy est portée par 6 établissements de crédit et assimilés. Ces établissements totalisent 8 agences bancaires et 11 guichets automatiques.

Concernant les parts de marché (hors La Banque Postale) au 31 décembre 2021, trois établissements de crédit concentrent à eux seuls 71,9 % de la collecte de dépôts et 68,1 % de l'octroi de crédits. Dans son ensemble, la répartition sur le marché du crédit reste relativement stable sur les 5 dernières années.

Le nombre de comptes bancaires¹ gérés par les établissements de crédit installés localement s'établit à 31 636 au 31 décembre 2021, en hausse de 3,2 % sur un an.

À fin 2021, l'encours de crédit croît de 15,4 % sur un an grâce au dynamisme des crédits aux entreprises (+25,2 %), eux-mêmes tirés par les Prêts garantis par l'État (PGE). À Saint-Barthélemy, 71,8 millions € de PGE ont été accordés à 384 entreprises, ce qui représente près de 20 % du PIB de la Collectivité.

Les actifs financiers sont également bien orientés (+11,9 % sur l'année), portés par la hausse des dépôts à vue des entreprises (+13,6 %) et des ménages (+13,3 %).

¹ Hors la Banque Postale

Section 2

Structure du système bancaire et financier

1. Organisation du système bancaire

Au 31 décembre 2021, six établissements de crédit sont implantés à Saint-Barthélemy, répartis en deux réseaux :

- Trois banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB)
- Trois banques mutualistes

Liste des établissements de crédit locaux au 31 décembre 2021

Dénomination	Capital social (M€)	Adresse siège	Groupe bancaire de référence	Nombre de guichets	Effectifs
Les banques AFB					
Le Crédit Lyonnais (LCL)	2 038	Immeuble LCL Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe Crédit Agricole SA	1	9
BNP Paribas Antilles-Guyane	14	Immeuble Kepler Parc d'Activité de la Providence ZAC de Dothémare 97 139 Les Abymes	Groupe BNP Paribas	1	10
La Banque Postale	6 585	Centre de Bergevin Rue Euvermont Gène 97 110 Pointe-à-Pitre	La Poste	3	13
Les banques mutualistes ou coopératives					
BRED – Banque Populaire	1 362	Bd Marquisat de Houelbourg, Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	1	6
Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC)	1 100	Parc d'activités de la Jaille - Bât. 5/6 97 122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	1	6
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe	39	Z.A. Petit-Pérou 97 176 Les Abymes Cedex	Groupe Crédit Agricole SA	1	10
Total		6 établissements installés localement		8	54

Source : IELCM

2. La densité du système bancaire

2.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2021, la Collectivité de Saint-Barthélemy compte 8 guichets bancaires, stable depuis 2018. Le niveau d'équipement se réduit sous l'effet d'une population en hausse : un guichet pour 1 266 habitants contre un guichet pour 1 245 habitants en 2020.

Il reste néanmoins largement supérieur à celui observé à Saint-Martin (un guichet pour 3 785 habitants) et en Guadeloupe (un guichet pour 2 744 habitants) mais inférieur à celui de la France entière (un guichet pour 1 112 habitants¹).

Nombre de guichets permanents					
	2017	2018	2019	2020	2021
Total	9	8	8	8	8
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 107	1 264	1 285	1 245	1 266

Source : IEDOM.

Le nombre de distributeurs et de guichets automatiques de banque (DAB-GAB) est également stable. Le niveau d'équipement s'élève à un automate pour 920 habitants à fin 2021. La collectivité demeure mieux équipée que Saint-Martin (un automate pour 1 548 habitants), la Guadeloupe (un automate pour 1 175 habitants) et la France entière² (un automate pour 1 397 habitants).

Nombre de guichets automatiques de banques					
	2017	2018	2019	2020	2021
Total	10	10	11	11	11
Nombre d'habitants par guichet automatique	996	1011	934	906	920

Source : IEDOM.

2.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES³

Nombre de comptes bancaires de la clientèle *						
Nature de comptes	2017	2018	2019	2020	2021	Var. 21/20
Dépôts à vue	16 220	16 536	16 819	17 543	18 388	4,8%
Dépôts à terme	887	867	859	883	858	-2,8%
Comptes sur livret	9 605	9 744	9 851	10 185	10 305	1,2%
Livrets A et Bleu	3 270	3 330	3 393	3 632	3 687	1,5%
Livrets ordinaires	4 091	4 224	4 341	4 497	4 686	4,2%
Livrets Jeunes	471	435	395	365	336	-7,9%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	3	2	3	2	0	-100,0%
Livrets de développement durable (LDD)	1 730	1 731	1 705	1 675	1 585	-5,4%
Autres comptes à régime spécial	40	22	14	14	11	ns
Épargne logement	1 826	1 888	1 917	2 039	2 074	1,7%
Comptes d'épargne logement (CEL)	153	166	172	218	244	11,9%
Plans d'épargne logement (PEL)	1 673	1 722	1 745	1 821	1 830	0,5%
Plans d'épargne populaire (PEP)	12	12	12	11	11	0,0%
Total	28 550	29 047	29 458	30 661	31 636	3,2%
Nombre de comptes ordinaires par habitant**	1,62	1,62	1,62	1,76	1,82	
Nombre de comptes d'épargne par habitant**	1,23	1,25	1,22	1,32	1,31	

* Données hors La Banque Postale

Source : IEDOM.

À fin 2021, 31 636 comptes bancaires sont enregistrés à Saint-Barthélemy, soit un nombre en hausse par rapport à 2020 (+3,2 % soit +975 comptes).

Les comptes de dépôts à vue, qui représentent 58 % du nombre total de comptes de l'île, sont bien orientés, en hausse de 4,8 % sur un an (soit +845 comptes). Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires par habitant est en hausse à 1,82 et reste supérieur à celui observé en Guadeloupe (1,2) et en France entière (1,3).

¹ Données 2020.

² Données 2020.

³ Les données sont hors La Banque Postale.

Cette forte bancarisation pourrait s'expliquer par deux principaux facteurs :

- une disparité de revenus moins marquée à Saint-Barthélemy que dans les autres départements français grâce à niveau de chômage structurellement moins élevé, un nombre important d'emplois qualifiés ainsi que des niveaux de retraite et revenus du patrimoine plus importants. Ainsi, seuls 18 %¹ des foyers fiscaux saint-barth déclarent un revenu annuel inférieur à 10 000 € contre 23 % en métropole et 47 % dans les DOM. À l'opposé, ceux déclarant des revenus compris entre 20 000 € 30 000 € sont relativement plus importants (27 % contre 18 % en métropole et 13 % dans les DOM) ;
- une population jeune moins importante à Saint-Barthélemy et donc plus disposée à être bancarisée : environ 15 % des habitants sont âgés de moins de 14 ans à Saint-Barthélemy contre 18 % en Guadeloupe et au niveau national.

Par ailleurs, en dépit de leurs rendements peu attractifs, la croissance des comptes sur livret (32,6 % du nombre total de comptes) se poursuit en 2021 (+1,2 % sur un an), principalement portée par les livrets ordinaires et les livrets A (respectivement +4,2 % et +1,5 %).

De même, l'épargne-logement continue de progresser mais à un rythme moins soutenu (+1,7 % contre +6,4 % en 2020).

Solde moyen des comptes bancaires

En euros	2017	2018	2019	2020	2021	Var. 21/20
Dépôts à vue	35 520	41 219	40 086	44 949	48 912	8,8%
Dépôts à terme	86 058	91 161	108 987	77 194	66 034	-14,5%
Comptes sur livret	17 027	18 386	18 673	18 316	20 701	13,0%
Livrets A et Bleu	5 966	6 420	6 643	6 585	6 794	3,2%
Livrets ordinaires	33 497	35 653	35 514	34 544	38 686	12,0%
Livrets Jeunes	839	865	889	866	879	1,5%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	8 359	8 555	5 428	8 225	ns	ns
Livrets de développement durable (LDD)	3 784	3 897	4 007	4 106	4 131	0,6%
Epargne logement	14 626	15 922	16 827	16 700	17 260	3,4%
Comptes d'épargne logement (CEL)	5 802	6 217	7 225	6 995	7 002	0,1%
Plans d'épargne logement (PEL)	15 433	16 857	17 773	17 862	18 628	4,3%
Plans d'épargne populaire (PEP)	44 449	44 189	43 056	37 382	43 550	16,5%
Total	29 536	33 407	33 422	35 150	38 110	8,4%

* Données hors La Banque Postale

Source : IEDOM.

À fin 2021, l'encours moyen d'un compte bancaire (hors assurance-vie et comptes titres) à Saint-Barthélemy s'élève à 38 110 €, soit une hausse de 8,4 % par rapport à 2020. Les comptes sur livret et les dépôts à vue connaissent une augmentation particulièrement marquée (respectivement +13 % et +8,8 %). Une réserve de précaution a été mise en place, tant pour les ménages que les entreprises, afin de faire face aux répercussions de la crise.

¹ Revenu annuel 2019.

L'INCLUSION BANCAIRE

L'inclusion bancaire permet aux personnes en situation de fragilité financière d'accéder durablement à des produits et services bancaires adaptés à leurs besoins. Cette démarche contribue au processus d'insertion dans la vie économique et sociale. Les pouvoirs publics ont mis en place des outils spécifiques s'adressant aux personnes financièrement fragiles parmi lesquels le droit au compte, l'offre spécifique et le plafonnement des frais bancaires.

Ainsi, tout comme les personnes morales, les particuliers résidant en France s'étant vus refuser l'ouverture d'un compte de dépôt peuvent bénéficier de la procédure dite du « **droit au compte** » qui consiste à demander à la Banque de France ou aux Instituts d'Émission (IEDOM et IEOM) la désignation d'un établissement de crédit qui sera tenu de leur ouvrir un compte bancaire.

Les clients en situation de fragilité financière peuvent également bénéficier de la part de leur banque d'une « **offre spécifique** » prévue par le législateur (article L312-1-3 du Code monétaire et financier). Cette offre, réservée aux personnes physiques agissant pour des besoins non professionnels, ne doit pas coûter plus de 3 euros par mois. Elle consiste en un ensemble de produits et services destinés à aider les populations fragiles, à leur permettre de maîtriser leur budget et à limiter les frais en cas d'incident. Récemment, la profession bancaire, incitée par le Gouvernement, s'est engagée à promouvoir davantage l'offre spécifique et à réduire les frais imputés aux clients fragiles, y compris ceux n'ayant pas souhaité souscrire à cette offre.

L'inclusion bancaire est également favorisée par la mise en œuvre d'une **stratégie nationale d'éducation financière du public**, qui doit renforcer les connaissances économiques, budgétaires et financières nécessaires à chacun pour gérer compte bancaire, budget, épargne et crédits. Depuis 2016, la Banque de France, et par délégation, l'IEDOM dans les Outre-mer, ont pour mission de décliner la stratégie nationale d'éducation financière auprès du grand public, des enseignants et des travailleurs sociaux, sur l'ensemble du territoire. Le dispositif est également déployé par l'IEOM dans les collectivités du Pacifique.

Le **microcrédit** a aussi pour objet de servir l'insertion, aussi bien économique que sociale, des personnes en situation d'exclusion bancaire n'ayant pas accès au crédit en raison de revenus trop faibles ou d'une situation professionnelle précaire (emplois de l'économie informelle, demandeurs d'emploi, etc.). On distingue le microcrédit professionnel, conçu à la fin des années 1980 comme un appui à l'insertion professionnelle à destination des particuliers souhaitant travailler pour leur propre compte, et le microcrédit personnel. Ce dernier concourt à favoriser depuis 2005 l'accès à des moyens de paiements ainsi que l'insertion sociale des personnes les plus vulnérables, notamment par l'emploi (accès ou maintien dans l'emploi). Les acteurs du microcrédit sont nombreux : pouvoirs publics (Union européenne, État, Collectivités territoriales), établissements financiers détenus par l'État (Caisse des dépôts et consignations, Bpifrance et Agence Française de Développement), institutions de microfinance (Adie et CreaSol), associations d'utilité publique (France active, Initiative France, BGE, etc.) et banques commerciales de manière indirecte (dans le cadre du soutien aux institutions de microfinance).

Dans le cadre du **dispositif de correspondant TPE** déployé dans les DCOM depuis février 2017, des conventions de partenariats ont été conclues entre les Instituts d'émission et l'ADIE à La Réunion, en Martinique et en Guyane afin d'améliorer l'orientation des chefs d'entreprises, soutenir les TPE dans leur développement et assurer un accompagnement dans la prévention des difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Outre l'action publique, des initiatives privées permettent de renforcer l'inclusion bancaire dans les Outre-mer. Ainsi, en Polynésie française, les établissements bancaires et le Groupe OPT se sont récemment dotés d'une « Charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement ». Celle-ci a pour objectifs de i) promouvoir le droit au compte, ii) renforcer l'accès des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels aux services bancaires, iii) mieux prévenir le surendettement.

La mesure et la promotion de l'inclusion bancaire sont effectuées par l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB), qui réunit des représentants de l'ensemble des acteurs concernés (organismes publics, associations et banques). Il établit un rapport annuel¹ qui comporte notamment une analyse des indicateurs d'inclusion bancaire et de leur évolution, une évaluation des pratiques des établissements de crédit ainsi que les préconisations éventuelles de l'observatoire afin d'améliorer l'inclusion bancaire. En 2019, les trois collectivités françaises du Pacifique ont, pour la première fois, intégré le périmètre d'enquête de l'OIB. Cette collecte, rendue possible par l'arrêté du 15 octobre 2019², permettra de disposer – dès 2020 – d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs à l'inclusion bancaire dans ces territoires.

¹ Le rapport est disponible ici : <https://publications.banque-france.fr/liste-chronologique/rapport-annuel-de-lobservatoire-de-linclusion-bancaire?year=2019>.

² L'arrêté du 15 octobre 2019 porte extension de l'arrêté du 9 mars 2016, pris en application de l'article R. 312-13 du code monétaire et financier. Il précise les informations nécessaires à l'exercice des missions de l'OIB sur l'accès aux services bancaires des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, sur l'usage que ces personnes font de ces services bancaires et sur les initiatives des établissements de crédit en la matière.

Section 3

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES AUTRES DÉCISIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Cette partie est extraite du Rapport annuel de la Banque de France 2021.

La politique monétaire a soutenu l'économie en 2021

L'Eurosystème a poursuivi son action monétaire en 2021, tout d'abord par ses programmes d'achats de titres. 20 milliards € d'achats nets de titres par mois ont été effectués dans le cadre du programme d'achats d'actifs (asset purchase programme – APP). Le programme d'achats d'urgence face à la pandémie (pandemic emergency purchase programme – PEPP), initié en 2020, s'est poursuivi, dans le respect d'une enveloppe plafonnée à 1 850 milliards €. En 2021, les achats nets au titre du PEPP ont été de 70 milliards € par mois et ont fluctué d'un mois sur l'autre afin de préserver des conditions de financement favorables dans l'économie de la zone euro. La Banque de France est chargée de la grande majorité des achats de titres français.

Les opérations de crédit ciblées de refinancement de l'économie (targeted longer term operations – TLTRO) se sont également poursuivies : quatre opérations ont eu lieu en 2021, auxquelles ont participé les banques européennes. Leurs conditions resteront très attractives jusqu'en juin 2022, avec un taux d'intérêt pouvant descendre jusqu'à -1 % en cas d'atteinte des cibles de volume de crédit. La Banque de France conduit ces opérations avec les banques françaises éligibles, qui ont eu largement recours au dispositif.

Les indications sur les évolutions à venir des taux directeurs ont été mises en conformité avec les conclusions de la revue de la stratégie monétaire. Le Conseil des gouverneurs a ainsi annoncé en 2021, à l'appui de son objectif d'inflation symétrique de 2 %, que les taux d'intérêt directeurs resteraient à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas jusqu'à ce que les perspectives d'inflation atteignent 2 % – bien avant la fin de son horizon de projection et durablement sur le reste de l'horizon de projection –, et qu'il jugeait les progrès effectifs de l'inflation sous-jacente suffisants pour être compatibles avec une stabilisation de l'inflation à 2 % à moyen terme. Cela peut donner lieu à une période transitoire pendant laquelle l'inflation serait modérément supérieure à l'objectif.

Les conditions de financement sont restées favorables tout au long de 2021

L'année 2020 avait été marquée par une forte progression du crédit aux entreprises, favorisé par les mesures de soutien à l'économie. La croissance des prêts dans la zone euro s'est normalisée en 2021. Le crédit reste toutefois dynamique en France (+3,6 % en glissement annuel à fin décembre) et, sur deux ans, sa croissance atteint +16,9 %. Les taux d'intérêt des prêts aux entreprises se sont maintenus à un niveau historiquement bas (1,27 % en moyenne en France), facilitant l'accès au crédit.

Le recours à l'endettement par les entreprises, sous forme de crédits et de titres de dette émis sur les marchés, s'est nettement modéré en 2021 en France (+52 milliards €, après +220 milliards en 2020). Beaucoup d'entreprises, dont une majorité de petites et moyennes entreprises (PME), ont peu dépensé les fonds empruntés. Elles accumulent ainsi des dépôts (+38 milliards € de dépôts supplémentaires en 2021, après +172 milliards en 2020). L'encours de dette nette (dette brute moins trésorerie sous forme de dépôts et d'OPC monétaires) est globalement stable. Ce résultat se retrouve dans les bilans à un niveau plus détaillé, et les défaillances sont restées faibles en 2021.

De même, les ménages ont augmenté leur épargne financière durant la pandémie. La Banque de France estime qu'un surplus d'épargne d'environ 170 milliards s'est constitué entre le premier trimestre 2020 et le troisième trimestre 2021. Bien qu'il ait continué d'augmenter en 2021, ce surplus d'épargne s'accumule de moins en moins vite.

Nos outils de politique monétaire sont efficaces

En garantissant des conditions de financement favorables à l'économie en 2020 et en 2021, la politique monétaire a permis d'éviter un choc déflationniste. L'Eurosystème estime que les mesures exceptionnelles de politique monétaire prises en 2020 et poursuivies en 2021 devraient avoir un effet cumulé de l'ordre de 1,2 point de pourcentage sur les prix à la consommation et de 1,8 point sur le PIB pour la période 2020-2023, permettant de préserver de 2 à 3 millions d'emplois en zone euro.

Quelle sortie des dispositifs anti crise ?

La BCE a annoncé en décembre 2021 une extinction des mesures exceptionnelles initiées en 2020. Les achats nets d'actifs au titre du programme d'urgence face à la pandémie (PEPP) seront arrêtés en mars 2022. Les conditions de rémunération très favorables du programme d'opérations ciblées de refinancement à plus long terme (TLTRO) prendront fin en juin 2022. En effet, l'activité économique et l'inflation ont connu un rebond marqué en 2021.

S'il en était besoin, l'Eurosystème prendrait les mesures adaptées pour ramener à moyen terme l'inflation autour de 2 %. La politique monétaire sera menée de sorte à assurer une inflation sur sa cible dans la durée.

1.2 LES TAUX DES PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable et solidaire (LDDS) selon la formule fixée par ce règlement¹.

Depuis le 1^{er} février 2020, le Gouvernement, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (Banque de France, Caisse des Dépôts et Consignations, représentants du secteur du logement social, associations de consommateurs, représentants du secteur bancaire), a mis en

¹ Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'Économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

place une nouvelle formule de calcul du taux du Livret A¹ :

- en la simplifiant : le taux du livret A est désormais fixé comme la moyenne semestrielle du taux d’inflation et des taux interbancaires à court terme (€STR) ;
- en protégeant le pouvoir d’achat des épargnants : l’évolution du taux demeure liée à celle du taux d’inflation ; en outre, un plancher est introduit, de sorte que le taux du livret A ne pourra jamais être inférieur à un minimal absolu de 0,5 % ;
- en permettant un ajustement du taux plus précis et plus juste en fonction des conditions économiques : le taux est désormais arrondi au dixième de point le plus proche, au lieu de l’arrondi au quart de point pratiqué précédemment.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d’intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/02/2018	depuis le 01/08/2018	depuis le 01/02/2019	depuis le 01/02/2020	depuis le 01/02/2021	depuis le 01/02/2022
Livret A	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %
Compte d’épargne-logement (CEL) *	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %
Plan d’épargne-logement (PEL) *	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Livret d’épargne populaire (LEP)	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,00 %	1,00 %	2,20 %
Livret de développement durable et solidaire (LDDS)	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %

* hors prime de l’État
Source : Banque de France.

1.3 LES TAUX DÉBITEURS

MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de l’enquête sur le coût du crédit, la Banque de France collecte pour l’ensemble des établissements de crédit implantés dans des DCOM de la zone euro (y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy) toutes les nouvelles opérations de crédit accordées au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF), entrepreneurs individuels (EI) et particuliers. À partir de ces informations, l’IEDOM calcule des taux moyens pondérés, par nature de concours et par géographie, qui donnent lieu à une publication trimestrielle.

La méthodologie de l’enquête sur le coût du crédit aux entreprises a évolué en 2017. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF), les entrepreneurs individuels (EI) étant désormais analysés indépendamment. Ces séries ne sont donc plus comparables avec celles publiées auparavant.

Concernant les **taux des crédits aux entreprises, SNF d’une part et EI de l’autre**, les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l’escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l’étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l’ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d’équipement » regroupent les crédits à l’équipement aidés ainsi que les autres crédits à l’équipement. Enfin, les « Autres crédits d’investissement » comprennent les autres crédits à la clientèle, les prêts subordonnés, ainsi que le crédit-bail mobilier.

S’agissant des **taux des crédits aux particuliers**, les « crédits à l’habitat » intègrent l’ensemble des crédits à l’habitat des ménages, et ce, quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT). Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d’un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence. Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

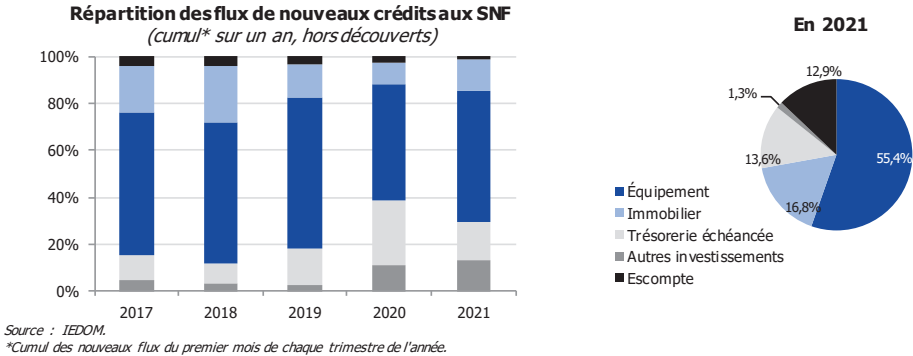
Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d’intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.

¹ Jusqu’en janvier 2020, la formule de calcul du taux du livret A prévoyait de choisir la plus grande des valeurs entre l’inflation majorée de 0,25 point de pourcentage et la moyenne entre l’inflation et la moyenne de l’Eonia et de l’Euribor 3 mois. Les taux des autres livrets étaient ensuite calculés sur la base de celui du Livret A, à l’exception du taux du Plan d’épargne logement, fixé par arrêté spécifique. L’arrêté du 27 novembre 2017 a fixé le taux du livret A à 0,75 % jusqu’au 31 janvier 2020.

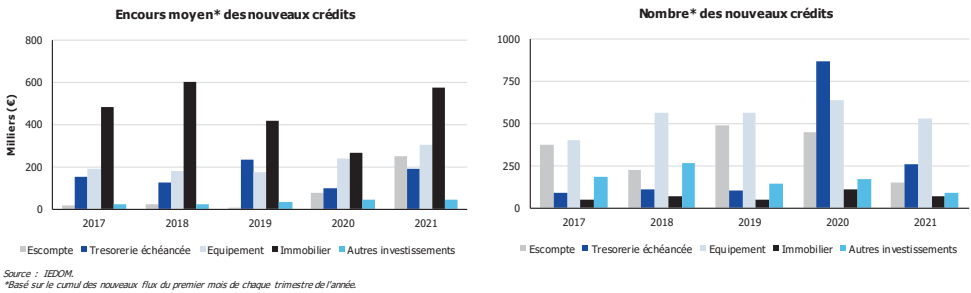
Les taux des crédits aux sociétés non financières (SNF)

En 2021, la répartition de l'encours des nouveaux crédits aux SNF en Guadeloupe est similaire à celle précédant la pandémie de COVID-19. Les taux des crédits à court terme se redressent, après une baisse notable en 2020 liée aux Prêts garantis par l'état (PGE).

En parallèle, les taux des crédits à moyen et long terme évoluent peu, même s'ils enregistrent une légère remontée en fin d'année.



En 2021, l'encours des nouveaux crédits aux SNF (hors découverts) déclarés au cours du premier mois de chaque trimestre recule de 4,9 % à 291,5 millions €. Il demeure toutefois élevé (en 2019, il était de moitié seulement, à hauteur de 152,3 millions €). Avec la baisse du nombre de nouveaux PGE, moins de crédits de trésorerie échéancée sont déclarés cette année. Ces derniers représentent 16,8 % des nouveaux flux de crédits (contre près d'un tiers de l'échantillon en 2020). Ces nouveaux crédits à court terme se caractérisent par un encours moyen similaire à 2019. Toutefois, les crédits de trésorerie échéancée demeurent plus nombreux qu'avant la crise sanitaire. En parallèle, la proportion des nouveaux flux d'escompte reste similaire à 2020 (12,9 %). Le nombre d'opérations de ce type diminue, mais leur montant moyen est plus élevé.

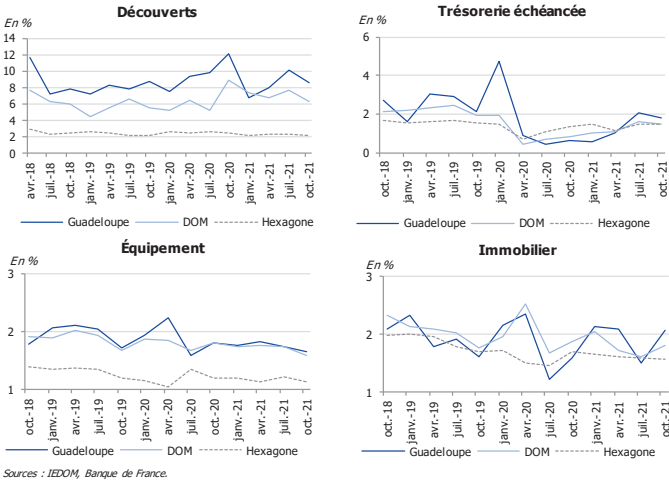


Concernant les financements à moyen et long terme, les crédits à l'équipement et les crédits immobiliers représentent un peu plus des deux tiers des nouveaux flux, avec un encours moyen également en hausse.

Évolution des taux moyens par catégorie de crédits

Entre octobre 2020 et octobre 2021, les taux moyens des découverts aux SNF (8,63 %) et des crédits à l'équipement (1,66 %) diminuent (respectivement -352 points de base (pb) et -15 pb). En parallèle, les taux moyens des crédits de trésorerie échéancée se redressent à 1,79 % (+114 pb). Les taux des crédits immobiliers (1,67 %) s'inscrivent en hausse (+47 pb).

En France hors DOM, hormis dans le cas des crédits immobiliers, les taux moyens évoluent dans le même sens, mais sont moins volatiles qu'en Guadeloupe. Les taux moyens des découverts diminuent (2,26 %, en baisse de 22 pb), tandis que ceux des crédits de trésorerie échancée augmentent (1,48 %, en hausse de 21 pb). En parallèle, les taux moyens des crédits à l'équipement reculent (1,13 %, en baisse de 7 pb). Les taux moyens des crédits immobiliers baissent (1,16 %, en baisse de 15 pb).



En 2021, le taux moyen des crédits de trésorerie échancée en Guadeloupe est supérieur à celui de la France hors DOM (+31 pb) alors qu'il lui était inférieur en 2020. Il demeure plus élevé que le taux moyen des DOM (+34 pb) qui s'établit à un niveau proche de la France hors DOM. Les autres taux moyens en Guadeloupe et dans les DOM sont plus élevés que ceux observés en France hors DOM.

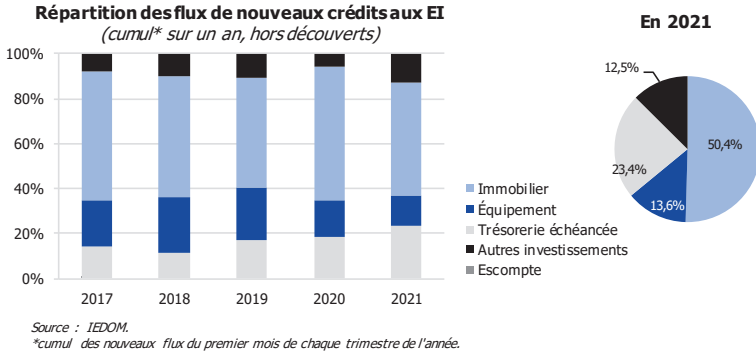
Les écarts avec la France hors DOM doivent toutefois être appréciés avec prudence. Des effets de structure et des coûts de fonctionnement (charges d'exploitation, coût du risque, refinancement, etc.) moins élevés pour les établissements de crédit au niveau national expliquent en partie ces écarts. En parallèle, en raison d'un parc d'entreprises essentiellement de petite taille, les crédits octroyés en Guadeloupe sont majoritairement de faibles montants, pour lesquels les taux sont plus élevés. Par ailleurs, pour des raisons de division des risques, certaines opérations de financements de montants importants peuvent être réalisées directement par les mères des établissements de crédit de la place.

Caractéristiques des nouveaux crédits aux sociétés non financières

	Taux moyen pondéré (en %) au T4 2021		Taux moyen pondéré (en %) au T4 2020		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Guadeloupe	Hexagone	Guadeloupe	Hexagone	Guadeloupe	Hexagone	Guadeloupe	Hexagone	Guadeloupe	Hexagone
Découverts	8,63	2,26	12,15	2,48	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échancée	1,79	1,48	0,65	1,36	51	30	100	44	1,30	1,75
Équipement	1,66	1,13	1,81	1,20	128	123	99	81	2,44	1,00
Immobilier*	1,67	1,16	1,20	1,31	209	184	100	84	-	-

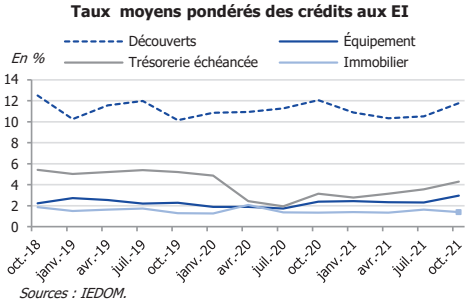
* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20).
Sources : Banque de France, IEDOM.

Les taux des crédits aux entreprises individuelles (EI)



En 2021, hors découverts, les nouveaux crédits aux EI déclarés par les établissements de crédit dans le cadre de l'enquête sur le coût du crédit reculent (-30,6 % sur un an). Ils se répartissent notamment en crédits immobiliers (48,7 % des montants déclarés), crédits à l'équipement (23,5 %) et crédits de trésorerie échéancée (17,2 %). Les crédits pour autres investissements représentent 10,6 % des montants déclarés.

Sur un an, les taux moyens des découverts octroyés aux EI en Guadeloupe (11,77 %) diminuent (-29 pb). Ceux des crédits de trésorerie échéancée (4,30 %), des crédits à l'équipement (2,97 %) et des crédits immobiliers (1,38 %) augmentent (respectivement +116 pb, +59 pb et +4 pb).



Caractéristiques des nouveaux crédits aux entreprises individuelles

	Taux moyen pondéré (en %) au T4 2021		Taux moyen pondéré (en %) au T4 2020		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)	
	Guadeloupe	DOM	Guadeloupe	DOM	Guadeloupe	DOM	Guadeloupe	DOM
Découverts	11,77	10,33	12,06	10,25	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	4,30	3,12	3,14	1,96	82	62	100	100
Équipement	2,97	2,50	2,38	2,36	57	64	100	100
Immobilier	1,38	1,35	1,30*	1,44	248	259	100*	99

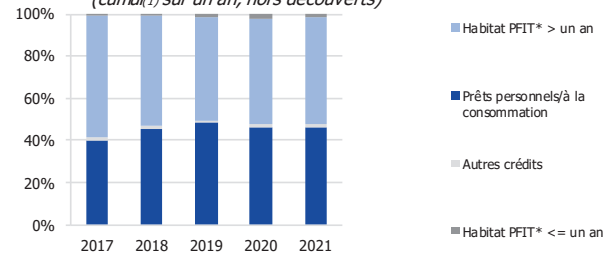
* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20).

Sources : IEDOM.

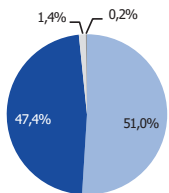
Les taux appliqués ainsi que les caractéristiques des nouveaux crédits octroyés en Guadeloupe sont globalement proches de ceux observés dans les DOM.

Les taux des crédits aux Particuliers

Répartition des flux de nouveaux crédits aux Particuliers
(cumul(1) sur un an, hors découverts)



En 2021



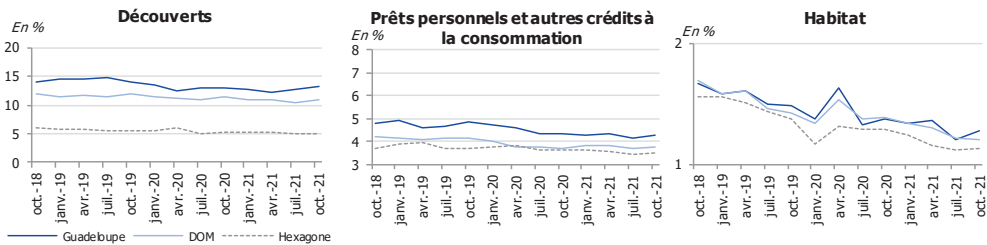
Source : IEDOM.

*Période de fixation initiale du taux.

(1) cumul des nouveaux flux du premier mois de chaque trimestre de l'année.

En 2021, hors découverts, les montants des nouveaux crédits aux particuliers déclarés dans le cadre de l'enquête sur le coût du crédit progressent (+21,2 % sur un an). Cette hausse fait suite à une année 2020 marquée par la diminution contrainte de la consommation et des dépenses d'investissement des ménages. Dans l'échantillon, les flux des prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation augmentent de 24,2 %. Les nouveaux montants de crédits à l'habitat déclarés enregistrent, quant à eux, une hausse de 19,8 %. Les crédits accordés aux particuliers en 2021 se répartissent essentiellement entre crédits à l'habitat (51,0 % des nouveaux crédits) et crédits à la consommation (47,4 %).

Évolution des taux moyens par catégorie de crédits



Sources : Iedom, Banque de France.

Sur un an, les taux moyens des crédits à la consommation (4,30 %) et des crédits à l'habitat (1,28 %) s'inscrivent en baisse (respectivement -6 pb et -10 pb). Cependant, les taux moyens des découverts (13,23 %) augmentent (+33 pb). Les taux évoluent dans le même sens au niveau national à l'exception des taux des découverts. Par rapport aux DOM, la dynamique est quelque peu différente en ce qui concerne les taux des découverts -qui baissent- et les taux des crédits à la consommation -qui progressent-.

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative au seuil de l'usure repose sur les articles L. 314-6 à L.314-9, D. 314-15 à D. 314-17 du code de la consommation, qui a fait l'objet d'une recodification en 2016, et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Les taux effectifs moyens sont déterminés trimestriellement par la Banque de France, dans les conditions prévues par les articles D. 314-15

et suivant du code de la consommation, à partir d'une enquête auprès des établissements de crédit et des sociétés de financement. L'enquête recense des données individuelles relatives à des crédits nouveaux accordés au cours de la période sous revue. Les taux effectifs moyens et les seuils de l'usure en résultant sont régulièrement publiés au Journal Officiel dans la seconde quinzaine du dernier mois de chaque trimestre civil. Ces taux s'appliquent uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Évolution des seuils d'usure

Catégories de crédit		4T20	1T21	2T21	3T21	4T21	1T22
Particuliers	Prêts immobiliers						
	- Prêts à taux fixe	-	-	-	-	-	-
	prêts durée inférieure à 10 ans	2,41%	2,56%	2,52%	2,47%	2,43%	2,44%
	prêts d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	2,52%	2,57%	2,52%	2,44%	2,39%	2,40%
	prêts d'une durée de 20 ans et plus	2,68%	2,67%	2,60%	2,48%	2,41%	2,41%
	- Prêts à taux variable	2,41%	2,52%	2,53%	2,43%	2,29%	2,33%
	- Prêts relais	3,01%	2,97%	3,05%	2,93%	2,88%	2,88%
	Crédits à la consommation						
	* d'un montant compris inférieur à 3 000 €	20,83%	21,16%	21,07%	21,09%	21,16%	21,17%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	10,16%	9,97%	9,91%	9,83%	9,89%	9,80%
	* d'un montant supérieur à 6 000 €	5,19%	5,07%	5,23%	5,08%	4,99%	4,93%
Personnes morales	Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle						
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	2,35%	2,09%	2,04%	2,00%	2,01%	2,01%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	1,56%	1,56%	1,64%	1,55%	1,51%	1,53%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	1,67%	1,67%	1,68%	1,69%	1,72%	1,73%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	1,35%	1,37%	1,40%	1,41%	1,40%	1,35%
	- Découverts (**)	14,53%	14,75%	14,84%	15,09%	15,27%	15,29%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France.

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises, et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant pour le crédit à la consommation visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et créer de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit

amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 €. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables¹.

2. L'Observatoire des tarifs bancaires

Mis en place en 2009, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'Économie, qui est transmis au Parlement. »

La loi n° 2012-1270 relative à la régulation économique outre-mer a introduit la disposition suivante dans le Code monétaire et financier : « [L'IEDOM] publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale ».

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre, 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les DOM, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau ci-après). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. La réglementation française relative aux tarifs bancaires a évolué pour tenir compte de la création d'une terminologie normalisée arrêtée au niveau de l'Union européenne. Ainsi, le décret n° 2018-774 du 5 septembre 2018 vise à améliorer la comparabilité des frais appliqués par les établissements de crédit et de paiement dans toute l'Union européenne (UE) par la création d'un « document d'information tarifaire (DIT) ». La structure du DIT reprend celle de l'extrait standard des tarifs, à laquelle s'ajoutent les informations complémentaires relatives à (ou aux) offre(s) groupée (s) de services éventuellement commercialisée (s) par chaque établissement. Dorénavant, la collecte des données tarifaires brutes s'effectue soit i) directement dans l'extrait standard des établissements s'ils ont conservé cette nomenclature, soit ii) dans les quatre premières rubriques du DIT (qui recouvrent le périmètre de l'extrait standard) publié par chaque établissement sur son site internet.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des six géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire). Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Ces données sont validées par chaque établissement de crédit. L'IEDOM publie deux observatoires semestriels et un rapport annuel d'activité. Afin de permettre des comparaisons avec la Métropole, les publications de l'Observatoire de l'IEDOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Par ailleurs, dans le cadre de la loi bancaire de juillet 2013, le Gouvernement avait remis au Parlement un rapport sur les tarifs bancaires outre-mer. Le rapport « Constans », publié en juillet 2014, dressait un état des lieux, en Métropole et outre-mer, des tarifs correspondant aux

¹ Source : Rapport annuel 2013 du Comité de suivi de la réforme de l'usure, Banque de France.

services bancaires les plus utilisés, et présentait un certain nombre de propositions visant à la convergence des tarifs en outre-mer et en Métropole. Suite à cette publication, le CCSF a adopté en septembre 2014 un « avis sur un dispositif visant à favoriser une convergence des tarifs bancaires outre-mer avec les tarifs métropolitains ». L'objectif de convergence des tarifs bancaires des DOM était de « faire en sorte qu'en 3 ans, les moyennes départementales des frais de tenue de compte rejoignent les moyennes France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte ».

Le 2 novembre 2018, le ministre de l'Économie et des Finances et la ministre des Outre-mer ont confié à la présidente du CCSF, le soin d'élaborer un nouveau rapport, dont l'objectif était d'établir un bilan des évolutions tarifaires sur la période 2014-2018 et de proposer de nouvelles orientations pour les années à venir. Ce rapport, publié en février 2019, fait ressortir notamment que « les accords triennaux avec réunions annuelles de suivi et de concertation recommandés par le rapport de 2014 et les orientations de l'Avis du CCSF se sont traduits par une convergence des frais de tenue de compte quasiment atteinte dans les DOM, conformément à l'objectif affiché pour la période 2014-2017, même si le développement récent des frais de tenue de compte en métropole a contribué à faciliter la réalisation de cette convergence ».

La vigilance quant à l'évolution des tarifs bancaire a été renforcée en 2019 avec la mise en œuvre de l'engagement, pris par les banques le 11 décembre 2018, de non-augmentation des tarifs de l'extrait standard (aux particuliers) sur l'année 2019. L'ensemble des établissements a respecté cet engagement de non-augmentation en 2019. Cet engagement n'a pas été renouvelé les années suivantes. En 2020, il n'y a pas eu d'effet de rattrapage à la hausse.

Tarifs bancaires moyens par géographie au 1er octobre 2021 (en euros)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	DCOM zone euro	Hexagone(1)
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD								
Frais de tenue de compte (par an)	24,71	20,13	25,40	19,37	22,63	22,14	22,14	19,32*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,05	0,11	0,26	0,00	0,00	0,00	0,08	0,01
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,77	1,26	1,12	1,40	1,07	2,15	1,41	1,44
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,41	0,30	N5	N5	0,34	50	N5	0,27
Carte de paiement internationale à débit différé	44,42	43,74	45,06	42,38	42,89	42,89	43,57	42,36
Carte de paiement internationale à débit immédiat	44,07	43,08	42,98	41,85	41,99	42,89	42,72	42,20
Carte de paiement à autorisation systématique	33,38	31,25	33,18	32,15	31,52	38,23	32,60	30,59
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1er retrait payant)	0,95	0,92	0,96	0,94	0,95	1,00	0,95	0,94
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1er virement)	4,08	3,99	3,98	3,82	3,89	3,80	3,93	4,23
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1er virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	7,61	7,19	7,52	7,57	7,66	8,00	7,55	7,40
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	25,55	26,12	25,56	23,34	23,96	18,30	24,55	23,94
TARIFS RÉGLEMENTÉS								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	29,55	28,97	29,69	29,00	29,41	30,00	29,30	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	48,49	46,77	48,98	46,00	47,79	50,00	47,38	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	19,92	20,00	20,00	20,00	20,00	19,99	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2021.

50 : Sans objet (service non proposé).

* Le montant de 19,32 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Après deux ans de stabilité, les tarifs bancaires métropolitain et IEDOM, c'est-à-dire des DCOM de la zone euro au 1^{er} octobre 2021 affichent des évolutions moins favorables. Ainsi, 6 tarifs moyens métropole et 8 IEDOM augmentent entre avril 2020 et avril 2021. Dans les DCOM, ces hausses tarifaires moyennes demeurent inférieures à un euro en valeur réelle, sauf pour les frais de tenue de compte qui augmentent de 2,5 € soit 12,9 % en un an. Il est à noter que le même tarif métropole connaît une hausse limitée de 0,8 %, le tarif DCOM est donc maintenant bien supérieur au tarif métropole. L'abonnement à des services de banque à distance est le seul tarif à baisser dans les DCOM (-50 % en un an) se rapprochant du tarif métropole (0,08 € dans les DCOM contre 0,01 € en métropole).

Section 4

L'évolution de la situation monétaire

UNE ACTIVITÉ BANCAIRE QUI CONTINUE DE PROGRESSER EN 2021

Fin 2021, l'encours de crédit porté par les établissements bancaires de Saint-Barthélemy atteint 689,8 millions €, en hausse de 15,4 % sur un an. Cette évolution, supérieure à la croissance annuelle moyenne d'avant crise¹ (+11,6 %), est exclusivement liée à la progression des crédits aux entreprises. En effet, toujours soutenus par les prêts garantis par l'État (PGE), ils augmentent de 25,2 % sur l'année, compensant ainsi le recul de l'encours des crédits aux ménages (-3,4 % sur un an).

À 1 205,6 millions €, la collecte des dépôts croît également (+11,9 % après +9,5 % en 2020), bénéficiant d'un surplus d'épargne dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire. Ainsi, les dépôts à vue (75 % du total des actifs financiers), portés notamment par la trésorerie générée par les PGE non consommés, s'inscrivent en forte hausse (+14,1 %) sur l'année.

On peut relever que, à Saint-Barthélemy, les dépôts collectés sont deux fois plus élevés que les crédits accordés. Cette singularité permet, aux établissements de crédit installés sur l'île, de dégager un excédent de financement confortable sur les opérations avec la clientèle.

1. Les avoirs financiers des agents économiques²

Cette note présente la situation des ressources clientèle collectées par les établissements bancaires installés localement (ECIL). Ces ressources excluent celles détenues par les agents économiques auprès des établissements bancaires non installés localement (ECNIL) ainsi que celles liées à l'assurance vie et aux valeurs mobilières. La situation présentée ne peut donc être considérée comme un panorama exhaustif des actifs financiers détenus par les agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Barthélemy.

Par ailleurs et compte tenu de l'importance de la clientèle étrangère sur l'île, notamment des propriétaires fonciers, une part significative des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux est placée en devises.

1.1 ÉVOLUTION D'ENSEMBLE

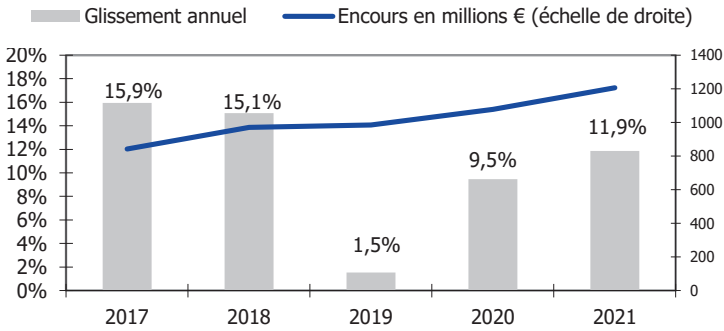
Des actifs financiers en hausse...

En 2021, les avoirs financiers collectés par les établissements de crédit à Saint-Barthélemy augmentent de 11,9 % sur un (après +9,5 % en 2020) pour atteindre 1 205,6 millions €. Ces derniers sont portés par la croissance des dépôts à vue (+14,1 %) mais également par celle des placements liquides ou à court terme (+6 %) et de l'épargne à long terme (+4,9 %).

¹ Croissance annuelle moyenne entre 2011 et 2019.

² Données hors La Banque Postale.

Évolution des actifs financiers



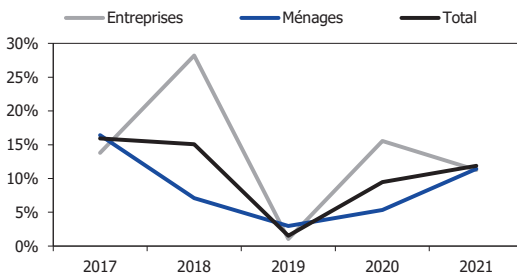
Source : IEDOM.

...pour l'ensemble des agents économiques

À Saint-Barthélemy, les actifs financiers sont majoritairement détenus par les ménages (659,1 millions € soit 55 % du total) qui affichent leur plus forte progression depuis 2017 (+11,4 % sur un an après +5,3 % en 2020). Les dépôts à vue connaissent une évolution dynamique (+13,3 %) et les placements liquides ou à court terme renouent avec une croissance positive (+9,5 %).

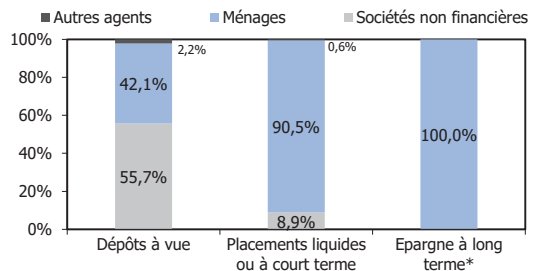
La collecte des actifs financiers auprès des entreprises (524,8 millions €, soit 44 % du total collecté alors que cette part n'est que de 28 % en Guadeloupe par exemple) est également bien orientée (+11,3 %) avec une augmentation de 13,6 % des dépôts à vue. Les placements liquides ou à court terme demeurent quant à eux en berne (-21,9 % après -21,2 % en 2020).

Évolution des actifs financiers par agent



Source : IEDOM

Ventilation des actifs financiers par agent



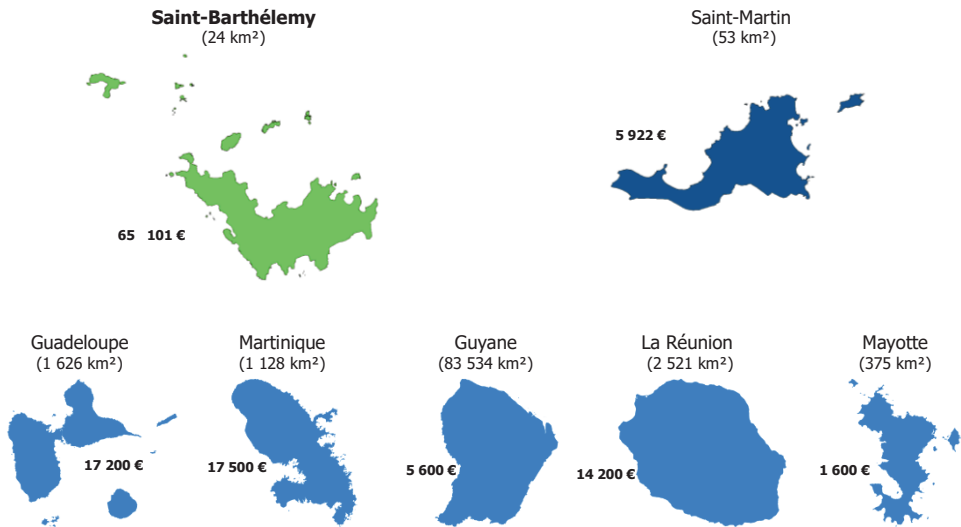
* Épargne à long terme hors assurance-vie et portefeuilles-titres

Source : IEDOM

En termes de niveau de détention d'actifs financiers par habitant, Saint-Barthélemy se situe dans la fourchette haute par rapport aux départements français.

Actifs financiers des ménages : encours moyen par habitant en 2021 (€)

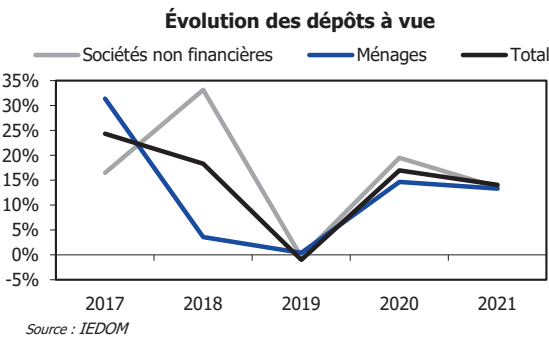
Moyenne France hors DROM-COM : 27 200 €



Sources : IEDOM et BdF (encours d'actifs financiers) et Insee (populations au 1^{er} janvier 2021 pour les îles du Nord et au 1^{er} janvier 2020 pour les autres géographies) ; carte IGN - Mars 2019.

1.2 LES DÉPÔTS À VUE

L'encours des dépôts à vue s'établit à 899,4 millions € à fin décembre 2021, en hausse de 14,1 % sur un an (après +17 % en 2020). Il reste porté par les liquidités liées aux Prêts garantis par l'État (PGE), conservées en partie sur les comptes courants des sociétés non financières. Ces PGE constituent donc un « matelas de sécurité » pour de nombreuses entreprises.



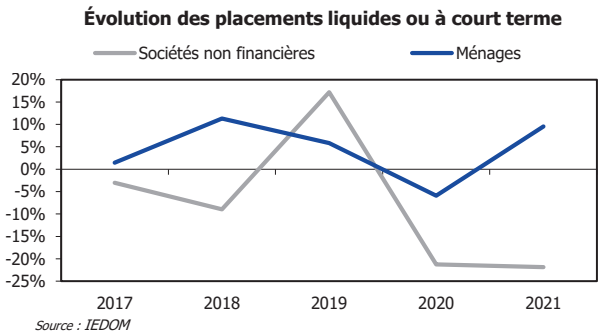
Les principaux déposants de la place sont les entreprises, avec 56 % de l'encours total des dépôts à vue. Les ménages et les autres agents détiennent respectivement 42 % et 2 % de l'encours.

Source : IEDOM.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME¹

Après avoir chuté en 2020, les placements liquides ou à court terme, essentiellement détenus par les ménages (91 %), progressent de 6 % en 2021. Ils s'établissent désormais à 271,7 millions €.

Si le niveau des taux de marché pénalise encore les placements qui y sont indexés (-16,9 % après -27,2 % en 2020), les comptes d'épargne à régime spécial affichent une bonne performance avec une hausse de 14,3 % sur un an (contre +1,6 % un an plus tôt). Les livrets ordinaires et livrets A contribuent en grande partie à cette évolution (respectivement +16,7 % et +4,8 % sur un an).



1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME²

À 34,6 millions €, l'épargne à long terme, entièrement détenue par les ménages, augmente de nouveau en 2021 (+4,9 % après +4,5 % en 2020).

Les plans d'épargne logement (PEL) constituent la quasi-totalité de l'épargne à long terme (99 %). Leur encours augmente de 4,8 % sur l'année.

Les plans d'épargne populaire (PEP) sont en revanche moins plébicités par les ménages français en général³. À Saint-Barthélemy ils représentent moins de 1 % de l'épargne à long terme fin 2021.

¹ Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

² L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance vie ni les portefeuilles-titres.

³ Dans son dernier rapport sur le livret d'épargne populaire (LEP), la Banque de France décompte un total de 7 millions de LEP ouverts, alors que 15 millions de personnes y ont droit.

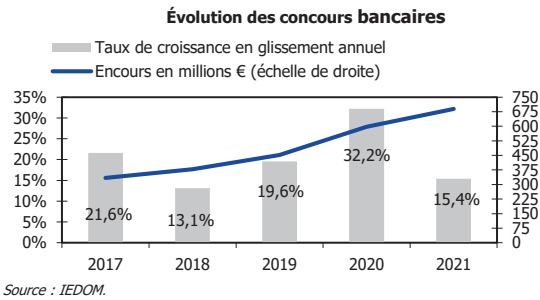
2. Les concours à la clientèle

2.1 VUE D'ENSEMBLE

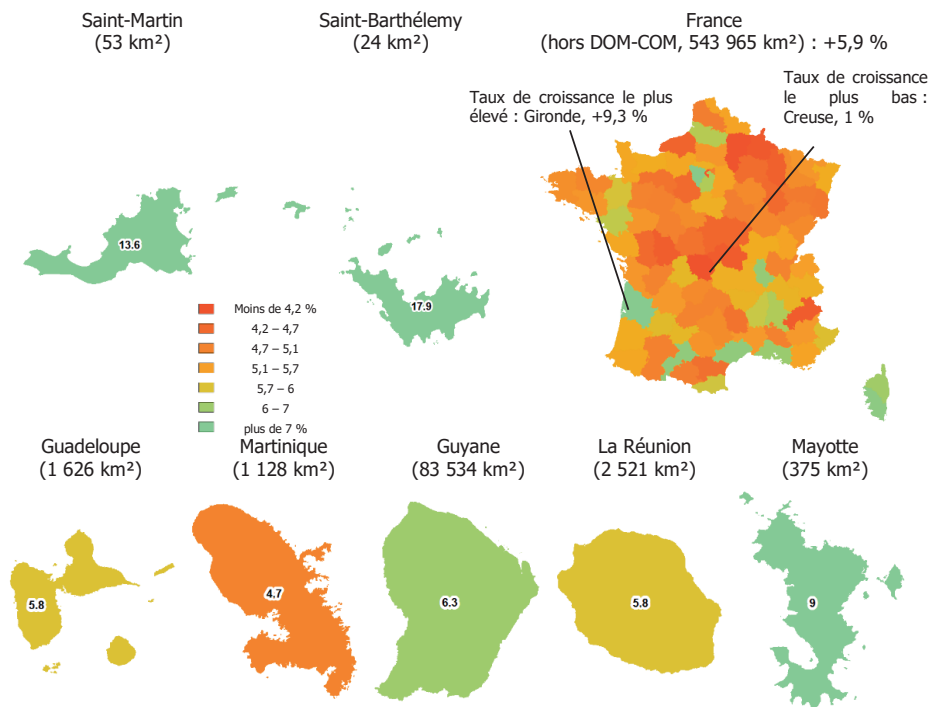
Une activité de crédit qui se maintient...

En 2021, les concours bancaires continuent d'augmenter à Saint-Barthélemy mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes (+15,4 % après +32,2 % en 2020 et +19,6 % en 2019). Ces derniers s'établissent désormais à 689,8 millions €.

Sur les cinq dernières années, les crédits octroyés augmentent de 17,9 % par an en moyenne, soit un taux élevé par rapport aux autres DOM et départements de l'Hexagone.

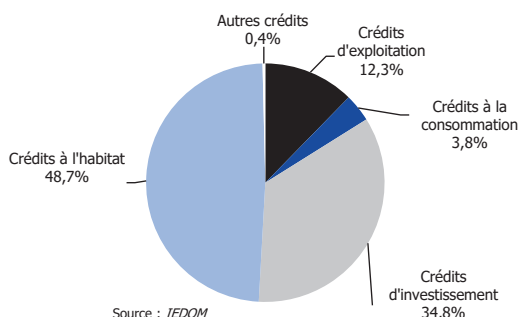


Encours de crédits dans les départements français et dans les îles du Nord : évolution moyenne entre 2015 et 2021 (%)

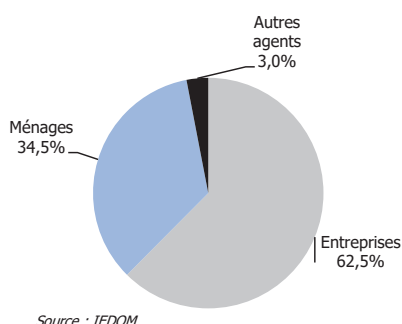


Sources : Insee et BdF; carte IGN – Mars 2019.

Ventilation de l'encours sain par nature



Ventilation de l'encours sain par agent



... pour les principales catégories de crédit

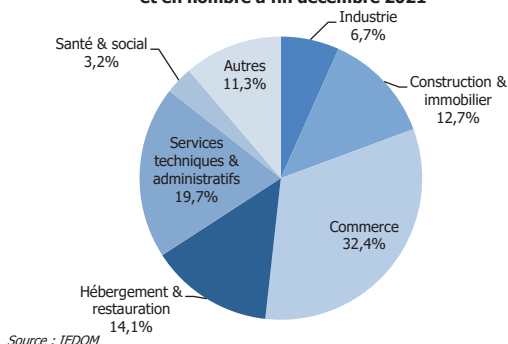
L'encours des crédits à l'habitat, qui représente près de 50 % de l'encours total, affiche une nette accélération de son rythme de croissance (+12,9 % après +3,5 % en 2020), favorisé par des taux d'intérêt toujours historiquement bas sur l'année 2021.

Les crédits d'investissements restent bien orientés en dépit du ralentissement de leur croissance (+9,8 % après +72,6 % en 2020). À 239,9 millions, ils concentrent désormais 34,8 % de l'encours total.

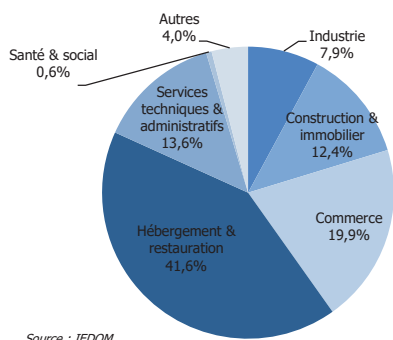
La hausse des crédits d'exploitation reste élevée en 2021 (+36,7 millions € sur un an). Ces derniers avaient déjà connu un net rebond en 2020 (+42 millions € sur un an) suite au déploiement des prêts garantis par l'État (PGE) accordés aux entreprises à partir du mois de mars. L'encours des crédits de trésorerie des sociétés non financières reste ainsi très au-dessus de son niveau pré-covid (77,7 millions € contre 4,0 millions € en 2019).

À fin décembre 2021, 71,8 millions € de PGE ont été accordés à 384 entreprises à Saint-Barthélemy. Les Très Petites Entreprises (TPE) concentrent 95 % des PGE accordés¹ et 84 % des montants.

PGE accordés à Saint-Barthélemy par secteur et en nombre à fin décembre 2021



PGE accordés à Saint-Barthélemy par secteur et en montant à fin décembre 2021



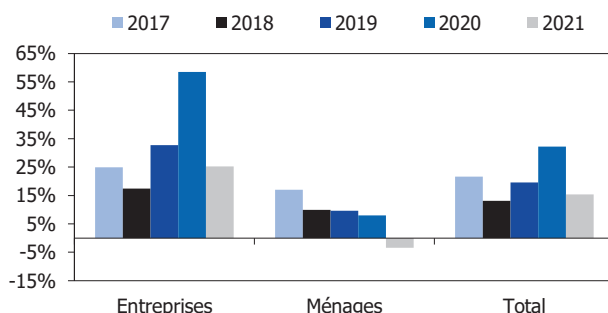
¹ Selon une étude menée par l'IEDOM, à fin décembre 2021 et sur la base d'un échantillon, la quasi-totalité des PGE accordés a été décaissée.

En nombre de bénéficiaires, c'est le secteur du commerce qui l'emporte mais, en montant, le secteur de l'hébergement/restauration reste le principal bénéficiaire des PGE.

En revanche, après avoir fortement ralenti en 2020 (+3,8 % après +21,7 % en 2019) les crédits à la consommation marquent le pas en 2021, en baisse de 14,8 % sur un an.

En outre, le dynamisme de l'encours de crédits en 2021 n'est pas perceptible sur l'ensemble des agents économiques. En effet, si l'encours des entreprises poursuit sa progression, celui des ménages recule pour la première fois depuis 2014.

Encours sain par agent (hors "autres agents")
(Glissement annuel)



Source : IEDOM

2.2 LES CONCOURS CONSENTIS AUX MÉNAGES

À 238 millions €, l'encours de crédits aux ménages, qui affiche une croissance plus contenue depuis 2018, chute de 3,4 % en 2021 (après +7,9 % en 2020). Cette évolution provient de la baisse conjointe des crédits à l'habitat (-1,8 % sur an après +8,6 % en 2020) et des crédits à la consommation (-14,8 % sur un an).

Structurellement, les crédits à l'habitat demeurent le premier poste d'endettement des ménages saint-barth, avec 89 % de l'encours total de crédits aux ménages. Le reste de l'encours est constitué de crédits à la consommation.

2.3 LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

L'encours de crédits aux entreprises s'établit à 430,8 millions €, en hausse de 25,2 % (+58,5 % en 2020). Au cours des 6 dernières années, l'encours sain des entreprises a cru en moyenne de 18 % par an.

Les crédits immobiliers affichent une croissance historique : ils augmentent de 52,9 % sur un an (+41,8 millions €) pour dépasser la barre des 100 millions € d'encours. Ces derniers représentent désormais 28 % de l'encours sain total des entreprises.

Les crédits d'exploitation octroyés aux entreprises, notamment les crédits de trésorerie, enregistrent de nouveau une bonne performance (+36,5 millions €, après +42,3 millions € un an plus tôt), bénéficiant encore des réserves de trésorerie constituées suite à l'octroi, dès 2020, des Prêts garantis par l'État dans le cadre de la crise sanitaire.

Les crédits d'investissement concentrent plus de la moitié du total de l'encours sain et connaissent un rythme de croissance moins dynamique que les années précédentes (+3,9 % après +73,2 % en 2020 et +43,8 % en 2019).

3. L'équilibre emplois-ressources

Fin 2021, grâce à une collecte de dépôts particulièrement élevée et dynamique (+7,5 % sur un an), les établissements de crédit installés à Saint-Barthélemy dégagent un excédent de financement sur les opérations avec la clientèle (ressources moins les emplois) de 515,8 millions € (+35,9 millions € sur un an).

LES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT EN OUTRE-MER

Afin de faire face à la crise sanitaire, le président de la République a annoncé, le 16 mars 2020, la mise en place d'un dispositif de garantie de l'État pour des prêts accordés par les banques afin de répondre aux besoins de trésorerie des entreprises impactées par la crise sanitaire.

Ce dispositif exceptionnel, permettant de soutenir leurs financements bancaires à hauteur de 300 milliards d'euros, est ouvert jusqu'au 30 juin 2022 à toutes les entités juridiques exerçant une activité économique : PME, ETI, agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, entreprises innovantes, micro-entrepreneurs, associations, fondations, etc. Seules certaines SCI, les établissements de crédits et les sociétés de financement ne peuvent pas accéder à ce dispositif.

Le montant du prêt garanti par l'État (PGE) peut atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires 2019 ou 2 années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou celles créées depuis le 1er janvier 2019. Aucun remboursement n'est exigé la 1ère année. 2 à 4 mois avant la date anniversaire du PGE, le chef d'entreprise peut décider de rembourser immédiatement son prêt, de l'amortir sur 1 à 5 ans supplémentaires, ou de combiner les deux. À la suite des annonces du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance du 14 janvier 2021, il a été convenu que toutes les entreprises qui le souhaitent peuvent obtenir un différé d'un an supplémentaire pour commencer à rembourser leur PGE. Une entreprise ayant contracté un PGE en avril 2020, et qui n'était pas en mesure de commencer à le rembourser en avril 2021, a pu demander un report d'un an et commencer à le rembourser à partir d'avril 2022.

Les TPE en situation de grave tension de trésorerie peuvent bénéficier d'un allongement de 6 à 10 ans des délais de remboursement de leur PGE. Après avoir pris contact avec leur banque, les entreprises dont le montant du PGE est inférieur à 50 000 euros doivent s'adresser à la Médiation du crédit de l'IEDOM. Lorsque le montant est supérieur à 50 000 euros, elles consultent les conseillers départementaux de sortie de crise. Cette procédure est confidentielle, gratuite et non-judiciaire. La restructuration de PGE dans le cadre de la Médiation conduit l'entreprise à être classée en défaut pour tous ses crédits par les établissements bancaires. L'IEDOM attribue à l'entreprise une cotation la rendant « inéligible » au refinancement et l'entreprise aura davantage de difficultés à accéder à de nouveaux financements pendant un an au minimum et, potentiellement, pendant tout ou partie de la durée du plan de restructuration.

Au 31/12/2021	Nombre de bénéficiaires	Montants accordés (M €)	Nombre en % France entière	Montants en % France entière	PIB en % PIB France entière
DCOM zone euro	18 154	3 000	2,6%	2,1%	1,8%
COM du Pacifique	2 626	723	0,4%	0,5%	0,6%
Outre-mer	20 780	3 723	3,0%	2,6%	2,4%
France entière	702 027	143 760	100%	100%	100%

Sources: BPI France, Insee, Isee, Ispf

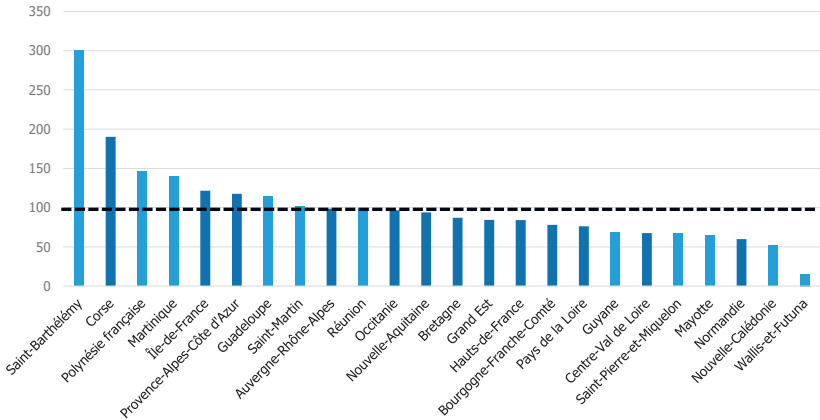
Ce dispositif de prêts garantis connaît un vif succès auprès des entreprises ultramarines. En effet, fin 2021, près de 21 000 d'entre elles bénéficient d'un PGE, pour un montant total de 3,7 milliards d'euros. Ainsi, le nombre de bénéficiaires ultramarins représente 3 % du nombre total de bénéficiaires de PGE, pour un montant s'établissant à 2,6 % de l'encours total des PGE. Pour rappel, le PIB ultramarin représente 2,4 % du PIB de la France entière.

En Guadeloupe, à fin décembre 2021, 627,3 millions d'euros de PGE ont été accordés à 4 147 entreprises, soit environ 7,0 % du PIB guadeloupéen. Le secteur du commerce en est le principal bénéficiaire, en nombre et en montant (238,1 millions €, soit 25,8 % du total).

À Saint-Barthélemy, 71,8 millions d'euros de PGE ont été accordés à 384 entreprises, ce qui représente près de 20 % du PIB de la collectivité. À Saint-Martin, 38,2 millions d'euros de PGE ont été accordés à 354 entreprises, soit environ 6,6 % du PIB saint-martinois.

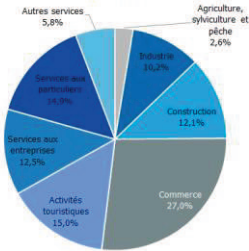
L'intensité du recours d'un territoire aux PGE peut être mesurée en rapportant la part de PGE accordés à chaque territoire à la part du PIB de ces derniers dans le PIB total. Elle met en évidence une demande particulièrement importante de PGE dans les Antilles (Saint-Barthélemy, Martinique, Guadeloupe hors Îles du Nord) et en Polynésie française, territoires qui ont obtenu un montant de PGE supérieur à leur poids dans le PIB total. À l'opposé, la Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie ou Wallis-et-Futuna ont eu un recours très modéré aux PGE.

Intensité du recours aux PGE par territoire au 31/12/2021
(part dans le total des PGE / part dans le PIB total)

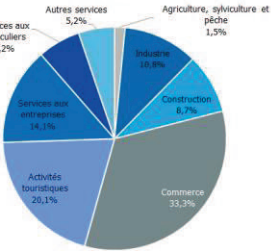


Les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire sont également ceux qui ont le plus bénéficié du dispositif des PGE : ainsi, le commerce et les activités touristiques* concentrent à eux seuls 42,0 % des entreprises ultramarines bénéficiant d'un PGE et 53,5 % des encours de PGE.

Ventilation par secteur d'activité du nombre d'entreprises ultramarines bénéficiant d'un PGE au 31/12/2021



Ventilation par secteur d'activité des montants de PGE accordés aux entreprises ultramarines au 31/12/2021



* Les activités touristiques s'entendent ici au sens large et regroupent l'hébergement-restauration, les transports, les agences de voyage, et les activités récréatives telles que musées, zoos, etc...

4. L'activité fiduciaire

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Depuis le passage à l'euro fiduciaire le 1er janvier 2002, l'IEDOM assure dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer, la mise en circulation et l'entretien des billets en euros pour le compte de la Banque de France, et des pièces métalliques pour le compte du Trésor. La distribution au public est ensuite effectuée par les banques commerciales via leurs distributeurs automatiques, en majorité, ou via leurs guichets en agence.

Dans les îles du Nord, les banques commerciales représentées assurent l'approvisionnement de leurs distributeurs automatiques et guichets en agence à partir de la Guadeloupe, par l'intermédiaire d'opérateurs privés. Le recyclage et le retrait de circulation des coupures usagées sont réalisés en Guadeloupe, en grande partie à l'IEDOM.

4.1 LES BILLETS EN EUROS

Après une diminution en 2020, le nombre de billets transférés vers les îles du Nord progresse en 2021. Il s'élève à près de 6,3 millions de billets contre 5,7 millions de billets l'année précédente (+10,7 %). A contrario, la valeur des billets transférés recule à 166,3 millions € après 181,1 millions € en 2020 (-8,2 %). L'année 2021 se caractérise donc par davantage de coupures transférées vers les îles du Nord, mais d'un montant unitaire plus faible.

Cette baisse intervient par ailleurs en réajustement d'un niveau d'entrées particulièrement élevé en 2019. D'autres facteurs pèsent également sur cette évolution, notamment le contexte économique en lien avec la crise sanitaire en 2020 puis 2021 (recul de la fréquentation touristique, restrictions de déplacement et fermetures de certains commerces).

D'autre part, le montant des billets renvoyés des îles du Nord vers la Guadeloupe progresse de 18,9 % sur un an (+1,8 % en 2020) pour atteindre 204,1 millions € toutes coupures confondues. Il n'y a pas eu de diminution du nombre de billets sortis des îles du Nord pendant la crise.

Entrées, sorties et circulation de billets libellés en euros dans les îles du Nord

		2017	2018	2019	2020	2021	Var. 21/20
En valeur (en millions d'€)	Billets entrés	118,6	53,0	207,5	181,1	166,3	-8,2%
	Billets sortis	181,0	165,6	168,7	171,7	204,1	18,9%
	Entrée nette	-62,3	-112,5	38,8	9,4	-37,8	ns

Sources : Opérateurs privés de transferts de fonds et IEDOM.

À Saint-Barthélemy, toutes coupures confondues, le montant des billets transférés vers l'île -depuis Saint-Martin- double presque de volume en 2021 pour s'établir à 85,6 millions € (44,1 millions € un an plus tôt). Pour sa part, le montant des billets sortis de l'île de Saint-Barthélemy progresse, à 59,9 millions € sur l'année après 36,7 millions € en 2020.

LA SÉRIE EUROPE DE NOUVEAUX BILLETS

En 2013, la Banque centrale européenne a lancé la distribution d'une nouvelle série de billets en euros, pour remplacer les billets originels (série S1). Cette série, baptisée « Europe », bénéficie des progrès technologiques réalisés dans l'impression des billets et la lutte contre la contrefaçon et incorpore des signes de sécurité plus fiables. Les motifs des nouveaux billets s'inspireront toujours du thème « Époques et styles architecturaux » retenu pour la première série.

L'introduction progressive des billets s'est étalée sur plusieurs années, selon l'ordre croissant des valeurs. Les trois premiers billets de la nouvelle série, les coupures de 5, 10 et 20 €, ont été mis en circulation respectivement en 2013, 2014 et 2015. Les nouveaux billets de 50, 100 et 200 €, ont été mis en circulation respectivement en 2017, 2018 et 2019.

En revanche, la série « Europe » ne comporte plus de billet de 500 euros dont l'arrêt de l'émission est intervenu le 27 janvier 2019 à la suite d'une décision prise par la BCE en mai 2016.

4.2 LES PIÈCES EN EUROS

En 2021, près de 0,7 million de pièces en euros ont été transférées vers les îles du Nord pour une valeur proche de 78 000 €. Sur l'année, le nombre de pièces arrivées est stable (+0,3 %). En parallèle, le montant toutes pièces confondues baisse de 51,1 %. Les pièces de faibles valeurs (0,01 €, 0,02 € et 0,05 €) demeurent les principales entrées. En 2021, le montant des pièces renvoyées en Guadeloupe toutes valeurs confondues atteint près de 18 500 €. L'émission nette de pièces dans les îles du Nord s'élève ainsi à environ 59 000 € sur l'année.

Entrées, sorties et circulation de pièces en euros dans les îles du Nord

		2017	2018	2019	2020	2021	Var. 21/20
En valeur (en euros)	Pièces entrées	196 826	632 964	497 138	158 664	77 564	-51,1%
	Pièces sorties	179 684	121 310	234 852	0	18 447	ns
	Entrée nette	17 142	511 654	262 286	158 664	59 117	ns

Sources : Opérateurs privés de transferts de fonds et IEDOM.

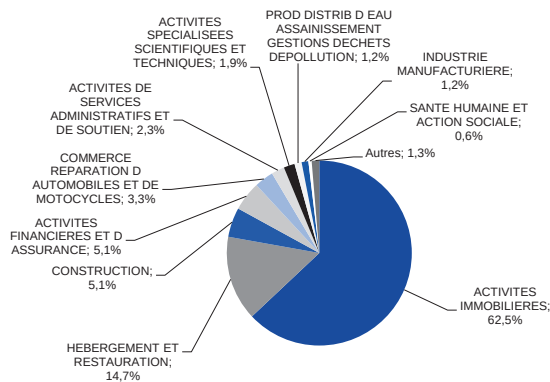
5. Les grandes tendances du financement des secteurs

Les données présentées ci-après sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France. Elles retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits octroyés par les établissements bancaires, installés localement ou non. Les montants concernent les crédits aux entreprises, aux administrations publiques locales et de sécurité sociale du département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €.

Au 31 décembre 2021, le total des risques déclarés au Service Central des Risques (SCR) à Saint-Barthélemy augmente sensiblement. Il atteint 921,4 millions € (+37,2 % sur un an, après +43,2 % en 2020). Le financement des activités immobilières, en pleine croissance depuis le passage d'Irma, tire à la hausse l'encours. Globalement, les financements déclarés au SCR sont essentiellement à moyen et long terme. Au total, 812 bénéficiaires sont enregistrés. L'encours moyen atteint 1,134 millions €.

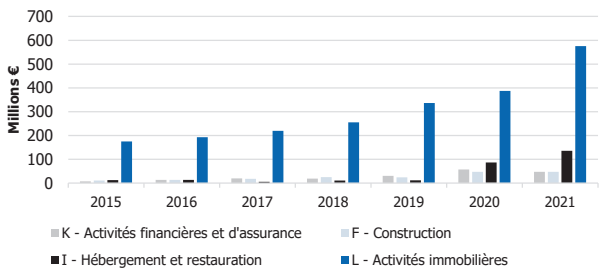
Avec un marché immobilier sous tension depuis le passage d'Irma¹, les deux tiers des encours recensés au SCR sont destinés au financement des activités immobilières. En 2021, cette tendance s'est accentuée, en raison des restrictions sanitaires et couvre-feux qui ont favorisé la location de villas. Ainsi, les investissements ont été privilégiés sur ce segment : l'encours déclaré au titre des activités immobilières double en 2021 (575,7 millions €). Sur 3 ans, il augmente en moyenne de 35,9 %, chaque année. Environ trois quarts des financements d'activités immobilières concernent les activités de location de terrain et d'autres biens immobiliers (hors logements).

Répartition sectorielle des risques au 31 décembre 2021



Source : SCR - Banque de France.

Évolution des encours déclarés au SCR des principaux secteurs d'activité



Source : SCR - Banque de France.

Les activités financières et d'assurance et celles du BTP représentent, quant à elles, chacune 5,1 % de l'encours de crédits déclaré au SCR.

¹ cf. Chapitre III, section 4, « Le bâtiment et les travaux publics ».

ANNEXES



Sargasses à Colombier © Thierry BELTRAND

Le phénomène saisonnier d'échouement des sargasses n'épargne pas l'île de Saint-Barthélemy : apparues depuis 10 ans, leur ramassage quotidien pour le nettoyage des sites les plus fréquentés constitue un poste de dépenses important pour la Collectivité.

1. Les principaux faits juridiques et réglementaires en 2021

Janvier

Accord de place sur la médiation du crédit aux entreprises

La médiation du crédit est un dispositif mis en place en 2008 pour faciliter le dialogue entre les entreprises et les établissements de crédit. Elle est adossée à la Banque de France. Cependant en outre-mer, la fonction est assurée par l'IEDOM qui est signataire de l'accord de place, auquel sont parties l'Etat, la Banque de France, l'IEDOM, l'IEOM et la Fédération bancaire française et l'association française des sociétés financières.

Le présent accord renouvelle le dispositif jusqu'au 31 décembre 2024.

Accord de place du 25 janvier 2021

Taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée

L'arrêté réunit en un seul texte plusieurs textes qui régissaient les produits d'épargne réglementée. Cette simplification de la réglementation a été effectuée à droit constant. La référence à l'EONIA pour le calcul du taux du livret A a toutefois été remplacée par une référence à l'ESTER (European short term rate), moyenne des taux à court terme en euro pratiqués par les plus grandes banques de la zone euro, calculé chaque jour par la BCE.

Arrêté du 27 février 2021

Février

Gel des avoirs

Cet arrêté porte sur l'application des articles L. 713-16, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier en matière de gel des avoirs à Saint-Barthélemy, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna. Il rend applicables dans ces différentes collectivités 34 règlements du Conseil de l'Union européenne portant mesure de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition de fonds concernant certaines personnes.

Arrêté du 1er février 2021

Mars

Contrôle de la détention des produits d'épargne réglementée

Les produits d'épargne réglementée bénéficient d'un régime fiscal de faveur et les épargnants ne sont autorisés qu'à détenir un seul compte par type de produit. Ce décret organise le contrôle de la multi-détention en obligeant les établissements de crédit à interroger le Fichier des comptes bancaire tenu par l'administration fiscale préalablement à l'ouverture d'un compte d'épargne réglementée. A Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, les établissements de crédit doivent interroger le Fichier des comptes d'outre-mer tenu par l'IEDOM.

Ces dispositions entreront en vigueur à une date fixée par arrêté du ministre chargé de l'économie qui devra intervenir au plus tard le 1er janvier 2024.

Décret n° 2021-277 du 12 mars 2021

Création d'un dispositif d'aide visant à compenser les coûts fixes non couverts des entreprises dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19

Ce décret institue une aide visant à compenser les coûts fixes non couverts des entreprises dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19. Ce dispositif vient s'ajouter à celui du fonds de solidarité mis en place en par l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 et le

décret 2020-371 du 30 mars 2020. Il est applicable pour le premier semestre 2021 et permet d'obtenir une aide pour des périodes de 2 mois.

Décret n° 2021-310 du 24 mars 2021

Fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences de l'épidémie de covid-19 (Mayotte)

Il instaure pour le Département de Mayotte, un régime dérogatoire à l'aide prévue pour février aux entreprises dites « autres ». Cette aide est portée de 1 500 euros à 3 000 euros.

Décret n° 2021-317 du 25 mars 2021

Garantie de l'Etat prévue dans la loi de finances 2021

L'article 209 de la loi de finances pour 2021 a prévu la possibilité d'accorder, à titre onéreux, la garantie de l'Etat à des prêts participatifs consentis par des établissements de crédit et cédés à des fonds d'investissement alternatifs ou aux obligations émises par des entreprises et acquis par ces mêmes fonds d'investissement alternatifs. Le volume total des prêts garantis est plafonné à 20 milliards d'euros.

Ce présent décret fixe les règles applicables aux garanties, à la maturité des prêts, aux obligations pouvant être émises par les entreprises et aux conventions devant être passées par l'Etat et les fonds d'investissement alternatifs.

- les prêts doivent être accordés entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2022
- ils ont une durée de 8 ans et un différé d'amortissement de 4 ans
- les obligations ont une durée de 8 ans et sont remboursables in fine
- l'emprunteur doit s'engager à ne pas utiliser le montant du prêt pour apurer des dettes existantes
- la garantie de l'Etat ne couvre que 30 % du principal initial de l'ensemble des créances détenues par le fonds
- l'établissement de crédit qui a mis en place doit conserver une exposition sur 10 % du montant et ne céder au fonds d'investissement que 90 % du risque. De même la société de gestion du fonds d'investissement acquéreur ou un autre fonds d'investissement géré par cette société de gestion doit conserver une exposition d'au moins 10 %.

Ce décret fixe aussi les critères devant être respectés par les entreprises pour être éligibles à ces prêts participatifs.

Décret n° 2021-318 du 25 mars 2021

Mai

Création d'un dispositif d'aide à la reprise visant à soutenir les entreprises ayant repris un fonds de commerce en 2020 et dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19

Ce décret met en place d'une aide spécifique en faveur d'entreprises dont l'activité est particulièrement affectée par les conséquences de la crise sanitaire en raison de l'acquisition d'au moins un fonds de commerce en 2020 qui n'a pas pu ouvrir entre novembre 2020 et mai 2021 et qui ont des charges fixes élevées non couvertes en l'absence de chiffre d'affaires.

Décret n° 2021-624 du 20 mai 2021

Juin

Modalités de déclaration des flux d'argent liquide d'un montant égal ou supérieur à 50 000 euros ou à 5 966 500 francs CFP

Le transport d'argent liquide lors du passage d'une frontière est réglementé et peut donner lieu à une obligation de déclaration auprès de la douane lorsque le montant est au moins de 10 000 euros. Des justificatifs sont également requis pour justifier la provenance d'une somme d'un montant égal ou supérieur à 50 000 euros. Cependant le décret qui établit la liste des documents admis comme justificatifs n'avait pas été étendu à Saint-Pierre et Miquelon. Le décret du 4 juin 2021 procède à cette extension. L'arrêté précise que les déclarations auprès de la Douane peut se faire par voie électronique en utilisant le téléservice dénommé DALIA.

Décret n° 2021-721 du 4 juin 2021. Arrêté du 4 juin 2021 pris en application des articles R. 152-6, R. 721-3, R. 741-6, R. 751-6, R. 761-6 et R. 771-1 du code monétaire et financier

Prolongation du régime de l'octroi de mer dans les régions ultrapériphériques françaises

L'octroi de mer est une taxe instituée en faveur des régions ultrapériphériques françaises (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Mayotte). Il constitue une dérogation aux règles douanières de l'Union européenne et doit faire l'objet d'une autorisation expresse des autorités européennes. La décision du Conseil accède à la demande de la France de prolonger son maintien jusqu'au 31 décembre 2027.

Décision (UE) 2021/991 du conseil de l'Union européenne du 7 juin 2021

Prolongation des prêts garantie de l'État

Les textes ci-après prolongent la possibilité d'accorder des prêts garantis par l'Etat jusqu'au 31 décembre 2021.

Loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021. Arrêté du 23 juillet 2021.

Septembre

Refonte du livre VII du code monétaire et financier, comportant des dispositions relatives à l'outre-mer

Cette ordonnance achève la refonte des dispositions des titres I et II du Livre VII du Code monétaire et financier relatif à l'outre-mer et en fait une nouvelle présentation.

Le titre I fixe les conditions générales d'application du code monétaire et financier dans les collectivités ultramarines des articles 73 et 74 de la Constitution et en Nouvelle-Calédonie. Ces conditions précisent, tout d'abord, les adaptations nécessaires du droit métropolitain au regard des dispositions relevant de la compétence des différentes collectivités d'outre-mer.

Le titre II précise les dispositions spécifiques relatives à la monnaie en outre-mer, i.e. les signes monétaires, les missions des Instituts qui exercent les missions de la Banque de France (l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et l'Institut d'émission d'outre-mer) et les règles relatives aux opérations de paiement et aux transferts de fonds.

Ordonnance n° 2021-1200 du 15 septembre 2021

Décembre

Égalité économique et professionnelle

L'article 2 de la loi élargit le droit au compte en permettant à une personne physique de faire une demande de droit au compte alors qu'elle détiendrait déjà un compte collectif. Cette mesure vise à protéger les femmes victimes de violences conjugales.

Loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021

Loi de finances pour 2022

L'article 33 prolonge jusqu'au 31 décembre 2022 les seuils dérogatoires de franchise en base instaurés à titre expérimental en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion (franchise de 100 000 euros ou 110 000 pour les ventes de biens, 50 000 ou 60 000 euros pour les prestations de service).

L'article 99 transcrit en droit interne la décision 2021/991 du Conseil européen autorisant la poursuite jusqu'au 31 décembre 2027 du dispositif autorisant un régime de taxation différenciée à l'octroi de mer, dès lors qu'il favorise la production locale.

L'article 130 exclut, dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel d'une personne surendettée, toute remise, rééchelonnement ou effacement de certaines dettes fiscales (majorations non rémissibles, dettes résultant d'une condamnation pour fraude fiscale).

L'article 160 apporte un ajout au code de la construction et de l'habitation qui dispose qu'en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion et à Mayotte, dans le cadre de la politique d'aide au logement définie aux articles L. 301-1 et L. 301-2, des fonds de garantie à l'habitat social ont pour objet de garantir des prêts accordés par les établissements de crédit, en complément d'aides à l'accession sociale et très sociale à la propriété, en cas de défaillance des bénéficiaires de ces prêts. Ces fonds sont abondés par des dotations de l'Etat.

L'article 161 prolonge la possibilité d'accorder des prêts garantis par l'Etat jusqu'au 30 juin 2022. La loi de finances apporte quelques modifications aux différents dispositifs d'aide aux investissements en outre-mer (articles 72, 73 et 88) :

- elle élargit l'aide aux investissements productifs dans le secteur du transport maritime et aérien, considéré comme essentiel pour le développement des territoires d'outre-mer. L'aide, réservée jusque-là aux seuls avions et navires exploités dans un périmètre local ou régional, pourra bénéficier aux moyens de transport assurant la liaison entre les territoires d'outre-mer et la métropole ou un pays tiers mais à condition que les opérations de maintenance soient réalisées dans ces territoires d'outre-mer ;

- la réduction ouverte aux particuliers qui investit dans la réhabilitation ou la construction de logements sociaux est rendu applicable aux travaux de démolition préalables à la construction, ce qui devrait faciliter le financement du désamiantage ;

- Elle porte à 35 % en Guadeloupe et en Martinique le quota de logements sociaux financés par des prêts locatifs sociaux éligibles au crédit d'impôt, comme c'est déjà le cas à la Réunion alors que le quota de droit commun est de 25 %. A Mayotte, elle substitue au quota exprimé en nombre de logements le quota de droit commun.

Loi n° 2021- 1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022

2. Les actifs financiers

En millions €, au 31 décembre	2017	2018	2019	2020	2021	Var. 21/20
ENTREPRISES	315,2	404,1	408,3	471,7	524,8	11,3%
Dépôts à vue	278,3	370,5	368,9	440,8	500,6	13,6%
Placements liquides ou à court terme	36,9	33,6	39,3	31,0	24,2	-21,9%
Placements indexés sur les taux de marché	36,9	33,6	39,3	31,0	24,2	-21,9%
Comptes à terme	36,9	33,6	39,3	31,0	24,2	-21,9%
MÉNAGES	509,3	545,4	561,6	591,5	659,1	11,4%
Dépôts à vue	280,5	290,5	291,6	334,2	378,8	13,3%
Placements liquides ou à court terme	202,5	225,3	238,5	224,4	245,8	9,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	164,4	180,1	185,2	188,0	214,9	14,3%
Livrets ordinaires	137,0	150,6	154,2	155,3	181,3	16,7%
Livrets A et Bleu	19,5	21,4	22,5	23,9	25,1	4,8%
Livrets Jeunes	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	-6,6%
Livrets d'épargne populaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-47,9%
Livrets de développement durable	6,5	6,7	6,8	6,9	6,5	-4,8%
Comptes d'épargne logement	0,9	1,0	1,2	1,5	1,7	12,0%
Placements indexés sur les taux de marché	38,1	45,2	53,4	36,4	30,9	-15,2%
Comptes créditeurs à terme	38,1	45,2	53,4	36,4	30,9	-15,2%
Épargne à long terme	26,4	29,6	31,5	32,9	34,6	4,9%
Plans d'épargne logement	25,8	29,0	31,0	32,5	34,1	4,8%
Plans d'épargne populaire	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	16,5%
AUTRES AGENTS	18,0	20,1	14,6	14,4	21,7	51,0%
Dépôts à vue	16,6	19,7	13,6	13,5	20,0	48,1%
Placements liquides ou à court terme	1,4	0,3	1,0	0,9	1,7	95,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	ns
Placements indexés sur les taux de marché	1,4	0,3	0,9	0,8	1,6	98,8%
TOTAL	842,6	969,5	984,5	1 077,7	1 205,6	11,9%
Dépôts à vue	575,5	680,8	674,1	788,5	899,4	14,1%
Placements liquides ou à court terme	240,8	259,2	278,8	256,2	271,7	6,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	164,4	180,2	185,2	188,1	215,0	14,3%
Placements indexés sur les taux de marché	76,3	79,0	93,6	68,2	56,7	-16,9%
Épargne à long terme	26,4	29,6	31,5	32,9	34,6	4,9%

Données hors La Banque Postale.

3. Les encours de crédits

En millions €, au 31 décembre	2017	2018	2019	2020	2021	Var. 21/20
ENTREPRISES						
Crédits d'exploitation	4,2	4,4	5,2	47,5	84,0	77,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	3,3	3,7	4,0	45,6	77,7	70,4%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,9	0,7	1,2	1,9	6,3	ns
Crédits d'investissement	76,8	87,3	125,6	217,4	225,8	3,9%
Crédits immobiliers	58,3	71,8	86,3	79,1	121,0	52,9%
Encours sain	139,3	163,5	217,1	344,1	430,8	25,2%
MÉNAGES						
Crédits à la consommation	22,1	24,3	29,5	30,6	26,1	-14,8%
<i>Crédits de trésorerie</i>	21,3	23,3	28,5	30,1	25,4	-15,7%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,8	1,0	1,0	0,5	0,7	34,6%
Crédits à l'habitat	167,3	183,9	198,8	215,8	211,9	-1,8%
Encours sain	189,5	208,2	228,3	246,4	238,0	-3,4%
AUTRES AGENTS						
Encours sain	5,5	6,4	6,8	7,3	20,9	186,8%
TOTAL						
Crédits d'exploitation	4,3	5,0	6,3	48,3	85,0	ns
Crédits à la consommation (yc comptes ord. débiteurs)	22,1	24,3	29,5	30,6	26,1	-14,8%
Crédits d'investissement	78,0	88,5	126,6	218,5	239,9	9,8%
Crédits à l'habitat	228,7	258,7	287,8	297,9	336,2	12,9%
Autres crédits	1,1	1,7	2,0	2,4	2,6	7,6%
Encours sain	334,3	378,2	452,1	597,8	689,8	15,4%

Données hors La Banque Postale.

Source : IEDOM.

Ont collaboré à cet ouvrage :

Thierry BELTRAND

Cindy CANDALEN

Teddy COMBET

Juliette DIEBOLD DE MELLIS

Kévin DURAND

David FARDEL

Damion GORDON

Lorry HAJJAR

Maïna KARAM

Directeur de publication : Marie-Anne POUSSIN-DELMAS

Responsable de la rédaction : Thierry BELTRAND

Éditeur : IEDOM (www.iedom.fr)

Imprimé par Antilles Imprimerie
Sur papier recyclé

Achevé d'imprimer en septembre 2022 – Dépôt légal : septembre 2022
ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-35292-017-5

L'INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, BANQUE CENTRALE DÉLÉGUÉE DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'eurosystème, composé de la banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro. L'IEDOM est chargé d'assurer la continuité territoriale en matière monétaire par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Créé en 1959 sous la forme d'un établissement public, l'IEDOM est devenu société filiale de la Banque de France le 1^{er} janvier 2017. Il est présidé par Marie-Anne Poussin-Delmas, également Directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).

Ses quatre grandes missions sont la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et les spécificités ultramarines, en faveur du développement économique de ses territoires d'intervention.



IEDOM - Agence de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Parc d'activité la Providence
13, boulevard Daniel Marsin
97139 Les Abymes

Directeur : Thierry Beltrand

☎ 05 90 93 74 00

📠 05 90 93 74 25

IEDOM - Siège Paris

115, rue Réaumur
75002 Paris

☎ +33 1 42 97 07 00

